

SOMMAIRE

RAPPORT DE PRESENTATION - BUDGET PRINCIPAL 2019

1ÈRE COMMISSION – FINANCES.....	5
LA LOI DE FINANCES 2019 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES	
PUBLIQUES 2018-2022.....	6
I - LA STABILITÉ DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT EN CONTREPARTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LES COLLECTIVITÉS.....	6
II - LA STABILITÉ DE LA DGF.....	6
III - LA BAISSSE DES COMPENSATIONS FISCALES.....	7
IV – LA REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITION.....	7
V - LE FCTVA.....	8
VI - LA CVAE.....	8
VII – LES MESURES EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT (ARTICLE 259 ET 260).....	8
VIII – LES DEUX NOUVEAUX FONDS DÉPARTEMENTAUX CRÉÉS.....	9
IX - L'AUGMENTATION DU SMIC.....	9
X - DIVERSES MESURES.....	10
LE BUDGET 2019 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	11
I - LES RECETTES.....	14
1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	14
2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	28
II - LES DÉPENSES.....	32
1- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	32
2 – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	45
III - L'ÉPARGNE.....	74
IV - LA DETTE DÉPARTEMENTALE.....	75
V - LES CRÉDITS DE RÉSERVE.....	76
2ÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL.....	77
MOYENS GENERAUX.....	77
INFORMATIQUE.....	77
PERSONNEL.....	80
3ÈME COMMISSION : SOLIDARITÉS HUMAINES.....	82
LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET	
INFANTILE (PMI).....	83
LES POLITIQUES EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (PA) ET DES	
PERSONNES HANDICAPÉES (PH).....	84
LA GESTION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ET LA MISE EN ŒUVRE	
DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES D'INSERTION.....	85
LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL.....	86
L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE.....	86
4ÈME COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX.....	90
VOIRIE DEPARTEMENTALE.....	90
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX.....	104
I – ENTRETIEN.....	106
II – TRAVAUX.....	107
A – TRAVAUX ANNUELS.....	107
B – TRAVAUX PLURIANNUELS ET GROSSES OPÉRATIONS DANS LES	
BÂTIMENTS.....	109

5ÈME COMMISSION : ÉDUCATION – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉDUCATION.....	120
I – FONCTIONNEMENT.....	120
A - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS :.....	120
B - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PRIVÉS :.....	120
C - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	121
D - ENTRETIEN DANS LES COLLÈGES.....	122
E - INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE DANS LES COLLÈGES.....	122
F - POLITIQUES QUALITATIVES EN FAVEUR DES ÉLÈVES	125
G – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	125
II – INVESTISSEMENT.....	126
A - PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX TRAVAUX DE LA CITÉ SCOLAIRE FRANÇOIS MITTERRAND À MOISSAC.....	126
B - ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES.....	126
C – POLITIQUE D'AIDES AUX COMMUNES	127
CENTRE UNIVERSITAIRE.....	132
I – FONCTIONNEMENT.....	132
II – INVESTISSEMENT.....	132
RESTAURANT UNIVERSITAIRE.....	133
SPORTS ET LOISIRS : ANIMATION SPORTIVE ET JEUNESSE.....	134
I – FONCTIONNEMENT.....	134
A- LE SPORT POUR TOUS ET SPORT JEUNESSE.....	134
B - LE SPORT SCOLAIRE.....	134
C - LE SPORT ÉVÉNEMENT.....	135
D - LE SPORT PERFORMANCE.....	136
E - PRESTATIONS DIVERSES.....	136
II – INVESTISSEMENT.....	136
A - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE.....	136
B - Doter les collèges en équipements sportifs	137
BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE.....	138
I - STRUCTURER LES OFFRES D'ANIMATION EN THÉMATIQUES D'ACTIVITÉS «CLÉ EN MAIN » :.....	139
II - METTRE À DISPOSITION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	140
III - RECONDUIRE LES OFFRES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DIVERS.....	140
TRANSPORTS.....	141
6 ÈME COMMISSION : AGRICULTURE ET RURALITÉ.....	143
AMÉNAGEMENT FONCIER.....	144
I - L'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL	144
II - ÉCHANGES AMIABLES D'IMMEUBLES RURAUX.....	145
SOLIDARITÉ TERRITORIALE.....	145
I - ASSAINISSEMENT DES TERRES.....	145
II - RÉSEAUX D'IRRIGATION ET TRAVAUX CONNEXES.....	145
AIDE AUX INVESTISSEMENTS DU SECTEUR AGRICOLE.....	146
I - AIDE AUX CUMA.....	146
II - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES AGRICOLES.....	146
III - AIDE À LA CRÉATION DE RETENUES COLLINAIRES INDIVIDUELLES.....	147
AIDES AUX MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES.....	147

SÉCURITÉ SANITAIRE ET TRAÇABILITE :	147
7ÈME COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	149
TOURISME ET PATRIMOINE.....	149
SOLIDARITE TERRITORIALE.....	149
I - DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	149
II - POLITIQUES TERRITORIALES.....	150
III - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE.....	151
IV - ELECTRIFICATION RURALE :	151
V – SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC.....	151
VI – SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE.....	153
VII – LE CONSEIL D'ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE).	153
TOURISME.....	153
I - INVESTISSEMENT.....	154
II - FONCTIONNEMENT.....	155
OPÉRATIONS STRUCTURANTES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE.....	156
I - LA VÉLO-ROUTE DE LA VALLÉE ET DES GORGES DE L'AVEYRON.....	156
II - LA PENTE D'EAU DE MONTECH.....	156
III - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE.....	157
IV - MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION D'ANIMATION TOURISTIQUE.....	157
8ÈME COMMISSION : ENVIRONNEMENT.....	160
LA RESSOURCE EN EAU.....	160
I - LES SOUTIENS D'ÉTIAGE.....	160
II - PROJET DE TERRITOIRE TESCOU.....	161
III - BARRAGES DÉPARTEMENTAUX : INTERVENTION SUR LE SITE DU THÉRONDEL	162
IV - ÉTUDE DÉPARTEMENTALE DE RESSOURCE EN EAU EN PARTENARIAT AVEC LE BRGM (BUREAU DE RECHERCHE GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES).....	162
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES.....	163
I - EAU POTABLE.....	163
II - ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	163
III - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE.....	164
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ.....	164
I - POLITIQUE "AMÉNAGEMENT DE RIVIÈRES".....	164
II - POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS).....	165
A - SITES D'INTÉRÊT LOCAL :	166
B - SITES D'ENVERGURE DÉPARTEMENTALE :	166
POLITIQUE EN FAVEUR DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE.....	168
I - DÉCHETS NON DANGEREUX – PLAN DE PRÉVENTION.....	168
II - SYNDICAT DEPARTEMENTAL.....	168
BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE.....	168
L'AIDE AUX ASSOCIATION QUI OEUVRENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT.....	170
9ÈME COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE.....	171
VIE ET ASSOCIATIONS CULTURELLES	171
I – FONCTIONNEMENT.....	171
A - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS.....	171
B - AUTRES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT.....	172

II – INVESTISSEMENT.....	172
III - LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE MATÉRIEL SCÉNIQUE.....	173
ABBAYE DE BELLEPERCHE MUSÉE DES ARTS DE LA TABLE ET PATRIMOINE CULTUREL	173
I – FONCTIONNEMENT.....	174
II – INVESTISSEMENT.....	175
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.....	176
I – FONCTIONNEMENT.....	177
II – INVESTISSEMENT.....	178
Médiathèque Départementale.....	179
I – FONCTIONNEMENT.....	179
II – INVESTISSEMENT.....	180
ESPACE DES AUGUSTINS.....	181
I – FONCTIONNEMENT.....	181
II – INVESTISSEMENT.....	181

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2019

1ÈRE COMMISSION – FINANCES

Le projet de Budget Primitif pour 2019 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à la somme de :

378 782 350 €

Ainsi que je vous l'ai indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, ce projet de budget reprend les restes à réaliser et les excédents de l'exercice 2018, reprise qui fait l'objet d'un rapport particulier auquel vous voudrez bien vous référer.

La structure du budget primitif 2019 se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes
<u>Investissement</u>	64 814 445,89 €	48 339 741,19 €
Restes à réaliser	41 159 714,11 €	16 269 550,76 €
Excédents 2018		4 402 188,05 €
Total investissement	105 974 160,00 €	69 011 480,00 €
<u>Fonctionnement</u>	272 808 190,00 €	291 811 777,35 €
Excédent 2018		17 959 092,65 €
Total fonctionnement	272 808 190,00 €	309 770 870,00 €
TOTAL	378 782 350,00 €	378 782 350,00 €

Ce projet de budget 2019 prend en compte :

- les nouvelles dispositions de la loi de finances 2019,

- les nouvelles dispositions de la loi de programmation des finances publiques,
- l'ensemble des éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

Ce budget s'attache, malgré le poids de nos dépenses obligatoires à préserver nos interventions en direction des communes, EPCI et associations ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'investissement important.

LA LOI DE FINANCES 2019 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 est parue au J.O le 30 décembre 2018. Le gouvernement a construit cette loi de finances à partir d'une prévision de croissance de 1,7%.

Les mesures prises en loi de finances 2019 et la poursuite des mesures prises par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 concernant les collectivités locales et plus particulièrement les Départements amènent les évolutions suivantes :

I - LA STABILITÉ DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT EN CONTREPARTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LES COLLECTIVITÉS

Le nouveau gouvernement a mis fin à la réduction des dotations en direction des collectivités locales en contrepartie d'une contractualisation de l'évolution des dépenses de ces dernières.

Ainsi, les collectivités gérant les budgets les plus importants ont pour obligation de contractualiser avec l'État avec un double objectif : maîtriser l'évolution des dépenses dans une limite globale de 1,2 % (avec des AIS prises en compte à hauteur de 2%) et contrôler le besoin de financement des collectivités.

II - LA STABILITÉ DE LA DGF

Principal concours financier de l'État, le montant de la DGF pour 2019 se stabilise à 26,95 milliards d'euros, soit un montant quasi identique à 2018 (- 5 M€).

L'article 250 fixe le montant de la DGF départementale au niveau de 2018 minorée de 6,2 M€ (0,4 au titre de la recentralisation sanitaire du département des Deux-Sèvres et 5,8 M€ au titre de la recentralisation du RSA à Mayotte).

III - LA BAISSÉ DES COMPENSATIONS FISCALES

Les compensations fiscales versées par l'État servent de variables d'ajustement pour l'enveloppe normée.

Ainsi le montant des allocations compensatrices de fiscalité directe locale s'élève à 386 millions d'euros pour 2019 soit une baisse de 144 millions d'euros par rapport à 2018, qui serviront à financer :

- 84M€ au titre des reliquats de DGE des départements,
- 50 M€ au titre de la dotation exceptionnelle outre-mer pour les conséquences de l'ouragan IRMA,
- 8M€ au titre de la DGD,
- 2 M€ pour la dotation calamités publiques.

Ces 144 M€ de minoration impacteront les Départements via la baisse de la DCRTP (- 30 millions, soit - 2,3 %) et la baisse des compensations fiscales (- 15 millions, soit - 3,44 %).

IV – LA REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITION

Depuis 2011, les Départements sont uniquement concernés par la revalorisation des propriétés assujetties à la taxe sur le foncier bâti.

L'article 99 de la loi de finances pour 2017 a modifié les modalités d'actualisation forfaitaire des bases.

Ainsi, à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées par application d'un coefficient correspondant à l'évolution de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année n-1 et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de n-2.

Pour l'année 2019, cette évolution est évaluée à + 2,2 %.

V - LE FCTVA

Depuis 2016, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée est fixé à **16,404 %**.

Depuis 2017, les collectivités locales peuvent inclure les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

VI - LA CVAE

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) prévoit des transferts de compétences des départements vers les régions, notamment les transports scolaires. Afin de financer ce transfert, la loi de finances 2016 a augmenté de 25 % à 50 % la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant aux régions, et **réduit à due concurrence la part revenant aux départements de 48,5 % à 23,5 % à compter de 2017**.

Ainsi, depuis 2017, le département de Tarn-et-Garonne ne perçoit plus la part de CVAE correspondant à la compétence transports scolaires. Une attribution de compensation avait été versée de façon transitoire en 2017 du fait de l'exercice pour la dernière année de cette compétence.

VII – LES MESURES EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT (ARTICLE 259 ET 260)

L'article 259 aménage les modalités de répartition de quatre dotations de soutien à l'investissement : la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DPV (dotation politique de la ville), la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et la DGE (dotation globale d'équipement des départements).

Pour la DETR, il prévoit un élargissement de la liste des bénéficiaires de la subvention et la publication avant le 30 septembre de l'année de la liste des opérations subventionnées.

L'article 260 élargit les critères d'éligibilité à la DETR en y intégrant un critère de densité.

S'agissant de la DPV, l'article 259 assouplit les conditions d'éligibilité.

Pour la DSIL, la modification de référence de population est entrée et est introduit une présentation par le préfet de région d'un bilan de la DSIL pour chaque exercice.

Enfin, pour la DGE des Départements, l'article 259 la transforme en une dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) s'articulant autour de deux parts :

- une première part de 77% de l'enveloppe répartie en part régionale dans des domaines jugés prioritaires au niveau local par les préfets de région,
- une seconde part représentant 23% de l'enveloppe. Elle est répartie entre Départements à raison de leur insuffisance de potentiel fiscal. Cette part est libre d'emploi.

VIII – LES DEUX NOUVEAUX FONDS DÉPARTEMENTAUX CRÉÉS

- Le fonds de soutien interdépartemental : doté de 250 M€, il est alimenté par un prélèvement proportionnel sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux 2018 des départements. Pour le département de Tarn-et-Garonne, selon les premières projections, l'attribution nette de prélèvement serait de l'ordre du million d'euros.

- Le fonds de stabilisation en faveur des départements : Faisant suite au fonds de soutien exceptionnel, il est doté de 115 M€ par an pour la période 2019-2021 et est alimenté par un abondement de l'Etat. Il s'adresse aux départements fragilisés par le financement des AIS.

Concernant le département de Tarn-et-Garonne, selon les premières projections, nous ne serions pas bénéficiaires de ce fonds exceptionnel.

IX - L'AUGMENTATION DU SMIC

de +1,5 % est prévue à compter du 1er janvier 2019

X - DIVERSES MESURES

L'article 258 reporte d'une année la mise en place de l'automatisation du FCTVA compte tenu de la complexité technique de sa mise en œuvre.

Conformément aux préconisations des Rapports Valletoux et Richard de 2005 et 2006, l'article 242 de la loi de finances ouvre la possibilité, à compter de 2020 d'expérimenter la mise en place d'un compte financier unique en lieu et place du compte administratif et du compte de gestion.

L'article 243 organise la possibilité d'intégrer la totalité de la fonction comptable et financière en son sein en désignant un agent comptable.

LE BUDGET 2019 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Ce projet de budget pour 2019 (en mouvements réels) est ainsi constitué :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT AUTOFINANCEMENT
INVESTISSEMENT	105 974 160 €	69 011 480 €	-36 962 680 €
FONCTIONNEMENT	272 808 190 €	309 770 870 €	36 962 680 €
TOTAL	378 782 350 €	378 782 350 €	

L'autofinancement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et sert à financer le remboursement en capital de la dette ainsi que les nouveaux investissements.

L'autofinancement prévu au titre de du projet de budget primitif s'élève à **36 962 680 €**.

Il participe au financement de la section d'investissement à hauteur de **35 %** après reprise des restes à réaliser et des excédents de 2018.

Avant d'entrer dans le détail des dépenses-recettes, les grands principes qui ont présidé à l'élaboration de ce budget sont présentés.

Lors du débat d'orientations budgétaires, **en ce qui concerne les recettes**, les axes majeurs pour l'année 2019 ont été indiqués :

- **pas de hausse de la fiscalité,**
- **maîtrise de l'endettement : volume d'emprunts limité à 13 millions d'euros.**

S'agissant des autres recettes, notamment celles induites par les mesures législatives et fiscales en cours, leurs montants ont été estimés sur la base des notifications 2018 et des données globales de la loi de finances pour 2019 dans l'attente des renseignements qui seront fournis par les services préfectoraux et fiscaux.

Les dépenses de ce projet de budget primitif 2019 ont été estimées selon
la méthode suivante :

Pour les dépenses d'investissement : **maintien de la procédure « autorisations de programmes-crédits de paiements »** conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT en rappelant :

- qu'une autorisation de programme constitue la limite supérieure des engagements sur une opération donnée (investissements directs) ou sur une politique (investissements indirects),
- que le crédit de paiement fixe la limite maximum des dépenses autorisées par l'assemblée, pour l'année, sur la ligne budgétaire correspondante.

Le recours à cette méthode financière a un double but :

- ne pas geler inutilement des crédits sur des lignes budgétaires sans besoins réels,
- mieux percevoir le coût d'une opération ou d'un programme réparti sur plusieurs exercices budgétaires.

Il s'agit, par cette pratique, non de différer des dépenses sur l'avenir mais, année par année, de s'engager résolument sur des actions prioritaires tout en connaissant leur impact financier tant pour le présent que pour le futur.

Chaque autorisation de programme a fait l'objet d'un lissage dans le temps des besoins en crédits de paiement correspondants.

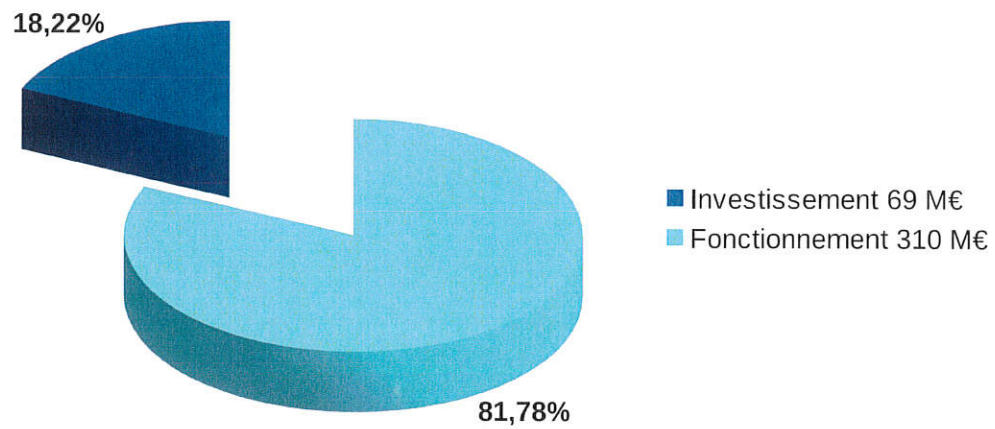
Pour les dépenses de fonctionnement : **inscription sur chaque ligne budgétaire de la section de fonctionnement des dépenses prévisibles pour l'année** et ce, à partir des données suivantes :

- besoins exprimés par les services départementaux pour 2019,
- résultats anticipés de la gestion 2018,
- données du compte administratif 2017 et du compte administratif prévisionnel de 2018.

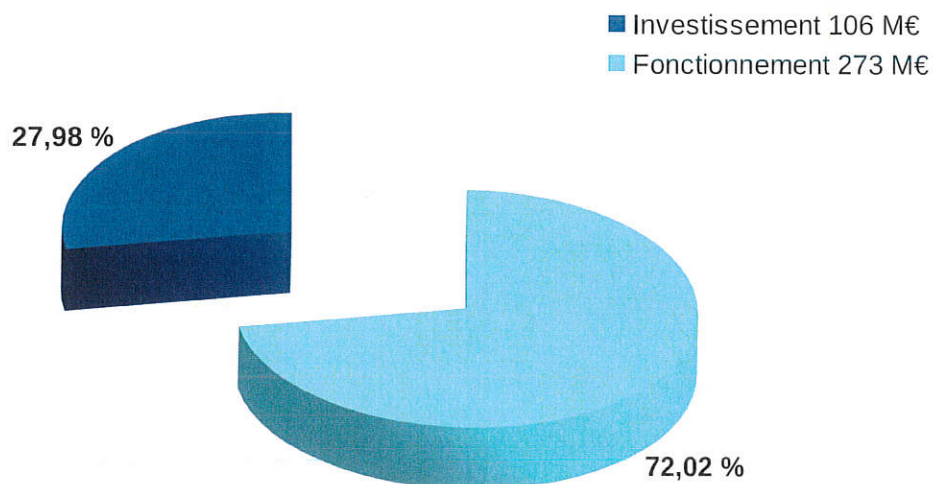
* *
*

BUDGET PRIMITIF 2019

RECETTES
379 M€



DÉPENSES
379 M€



CHAPITRE I

I - LES RECETTES

Les recettes, d'un montant de **378 782 350 €**, se répartissent comme suit :

- ♦ Fonctionnement..... 309 770 870 €
- ♦ Investissement..... 69 011 480 €

1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

309 770 870 €

NATURE	BP 2018	BP 2019	VARIATION
FISCALITE DIRECTE			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	74 422 278,00 €	76 391 516,00 €	1 969 238,00 €
Rôles supplémentaires.....	100 000,00 €	50 000,00 €	-50 000,00 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	10 027 624,00 €	10 000 000,00 €	-27 624,00 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	4 720 000,00 €	4 790 000,00 €	70 000,00 €
Fonds nat. de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	6 134 357,00 €	6 134 357,00 €	0,00 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	594 000,00 €	500 000,00 €	-94 000,00 €
Fonds de solidarité inter département (FSID)	0,00 €	1 656 597,00 €	1 656 597,00 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti)	6 322 963,00 €	6 360 000,00 €	37 037,00 €
Sous-total fiscalité directe	102 321 222,00 €	105 882 470,00 €	3 561 248,00 €
IMPOTS INDIRECTS			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	25 500 000,00 €	28 000 000,00 €	2 500 000,00 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	170 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €
Taxe départementale ENS.....	25 000,00 €	20 000,00 €	-5 000,00 €
Taxe pour CAUE.....	325 000,00 €	400 000,00 €	75 000,00 €
Fonds de péréquation DMTO.....	4 697 000,00 €	4 000 000,00 €	-697 000,00 €
Taxe d'aménagement.....	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	35 000 000,00 €	35 680 000,00 €	680 000,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	3 100 000,00 €	3 100 000,00 €	0,00 €
T.I.C.P.E.....	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	0,00 €
Fonds de solidarité DMTO.....	1 336 000,00 €	1 700 000,00 €	364 000,00 €
Sous-total fiscalité indirecte	75 053 000,00 €	77 970 000,00 €	2 917 000,00 €
DOTATIONS			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	39 756 464,00 €	40 197 488,00 €	441 024,00 €
FCTVA.....	200 000,18 €	289 267,01 €	89 266,83 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 652 594,00 €	1 652 594,00 €	0,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	7 079 361,00 €	6 900 000,00 €	-179 361,00 €
Allocations compensatrices.....	2 263 000,00 €	2 174 000,00 €	-89 000,00 €
Sous-total dotations État	50 951 419,18 €	51 213 349,01 €	261 929,83 €
Prestation Compensation Handicap.....	2 600 000,00 €	2 765 000,00 €	165 000,00 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

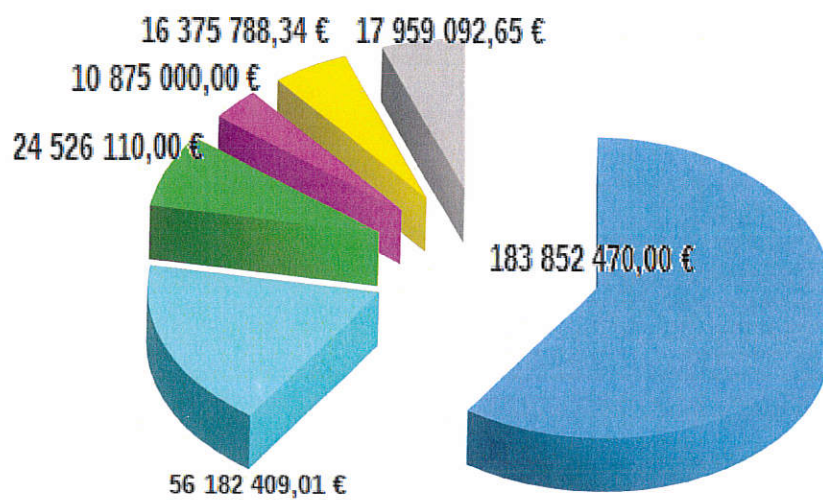
Affiché le 18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

M.D.P.H.....	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Participations.....	1 440 708,00 €	1 002 060,00 €	-438 648,00 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	750 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €
Total dotations	56 142 127,18 €	56 182 409,01 €	40 281,83 €
NATURE	BP 2018	BP 2019	VARIATION
<u>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>			
Revenus des immeubles.....	930 700,00 €	931 300,00 €	600,00 €
Recouvrements divers (maisons de retraite.....)	12 776 000,00 €	12 760 500,00 €	-15 500,00 €
Sous-total autres produits	13 706 700,00 €	13 691 800,00 €	-14 900,00 €
<u>ATTENUATION DE CHARGES</u>			
Remboursement indemnités journalières.....	28 000,00 €	40 000,00 €	12 000,00 €
<u>RMI/RSA</u>			
R.S.A.....	3 270 298,00 €	3 270 298,00 €	0,00 €
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812,00 €	17 180 812,00 €	0,00 €
F.M.D.I.....	1 600 000,00 €	1 700 000,00 €	100 000,00 €
Autres produits RSA/RMI (indus,fse.....)	1 840 396,00 €	2 375 000,00 €	534 604,00 €
Sous-total RMI/RSA	23 891 506,00 €	24 526 110,00 €	634 604,00 €
<u>APA</u>			
Dotation C.N.S.A.....	10 550 000,00 €	10 445 000,00 €	-105 000,00 €
Indus.....	350 000,00 €	430 000,00 €	80 000,00 €
Sous-total APA	10 900 000,00 €	10 875 000,00 €	-25 000,00 €
<u>AUTRES RECETTES</u>			
Produits des services du domaine.....	2 230 870,00 €	1 970 530,00 €	-260 340,00 €
Produits financiers.....	400 435,00 €	400 425,00 €	-10,00 €
Produits exceptionnels.....	236 357,00 €	273 033,34 €	36 676,34 €
Sous-total autres recettes	2 867 662,00 €	2 643 988,34 €	-223 673,66 €
Excédent de fonctionnement reporté	19 749 496,82 €	17 959 092,65 €	-1 790 404,17 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	304 659 714,00 €	309 770 870,00 €	5 111 156,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

309 770 870 €



59,35%	Fiscalité directe/indirecte	183 852 470,00 €
18,72%	Dotations	56 182 409,01 €
7,92%	RS A	24 526 110,00 €
3,51%	APA	10 875 000,00 €
5,29%	Autres recettes	16 375 788,34 €
5,80%	Excédent 2018 reporté	17 959 092,65 €
TOTAL		309 770 870,00 €

A– La fiscalité directe : 105 882 470 €

a) Les impôts locaux

Le taux de la taxe sur le foncier bâti, actuellement en vigueur pour la part départementale, est de **28,93 %** (y compris le taux régional et la part des frais de gestion de l'État).

L'état fiscal n°1253 DEP ne nous ayant pas encore été transmis, j'ai donc estimé, sur la base d'une revalorisation de 2,2 % et dynamique de 0,7 %, soit 2,9 % au total, un produit attendu de la taxe sur le foncier bâti de **76 391 516 €** auquel il convient d'ajouter le montant des rôles supplémentaires estimé pour 2019 à **50 000 €**.

Depuis 2011, il est attribué aux départements une part de CVAE et le produit des IFER. Au titre de 2019, le montant prévisionnel de CVAE est de 10 millions et tient compte du transfert de la compétence transport à la Région au titre de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015.

Le montant des IFER ne nous ayant pas encore été communiqué, je l'ai estimé à un montant de **4 790 000 €**, soit une actualisation de + 1,48 %.

b) Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a prévu l'instauration, à compter de 2011, du fonds national de garantie individuelle de ressources pour chaque niveau de collectivités territoriales.

L'objectif de ce fonds était de réaliser l'équilibre pour chaque collectivité en effectuant des prélèvements sur les collectivités « gagnantes » pour reverser aux collectivités « perdantes » lors de la réforme.

Dans ce projet de budget 2019, j'ai prévu une recette de **6 134 357 €** identique à celle perçue en 2018 car elle est figée depuis 2013.

c) Le fonds national de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif à compter de 2013.

Nous avons perçu 601 917 € en 2013, 593 772 € en 2014, 831 544 € en 2015, 835 304 € en 2016, 891 594 € en 2017 et 579 330 € en 2018. Pour 2019, je l'ai estimé à **500 000 €** au vu des tendances observées.

d) Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du foncier bâti par l'État)

L'État transfère des fonds aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH. A ce titre, nous avons perçu 6 576 346 € en 2016, 6 506 234 € en 2017 et 6 336 100€ en 2018.

Pour 2019, le fonds est estimé à 6 360 000€, soit 0,58% de plus qu'au BP 2018.

B – La fiscalité indirecte : 77 970 000 €

a) Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Un rapport particulier vous est présenté dans le cadre de ce budget primitif concernant le maintien du taux à 4,5 %.

Compte tenu des montants encaissés pour 2016 (24 845 442 €), pour 2017 (29 480 731 €) et ceux enregistrés au titre de 2018 (29 755 098 €), les recettes des droits de mutation ont été estimées à **28 000 000 €** pour 2019 .

En 2018, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à 221 864 € (181 649 € en 2017 et 169 993 € en 2016). Dans ce projet de budget 2019, une recette prévisionnelle de **170 000 €** a été inscrite.

b) Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S, la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

La loi du 29 décembre 2010 a substitué, à compter du 1er mars 2012, la taxe d'aménagement à toutes les taxes d'urbanisme (y compris la taxe pour le financement des CAUE et la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles).

Dans mon projet de budget 2019, j'ai donc prévu une recette de :

- **400 000 €** concernant la taxe pour le financement des CAUE, (325 000 € inscrits au BP 2018) (taux à 0,3 %),

- **2 000 000 €** pour la taxe d'aménagement (taux à 1,9 %).

Il est à noter que la Paierie nous a signalé un trop perçu sur les années antérieures de 343 000€, qui sera compensé sur les versements de 2019. Les prévisions de recettes de la TAM s'élèvent donc à 2 343 000€ en 2019 (2,9 millions encaissés en 2018).

c) Le fonds de péréquation des droits de mutation

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale de solidarité entre les départements créé par l'article 123 de la loi de finances 2011.

Au titre de 2018, l'État nous a versé une somme de 4 107 493€. Pour 2019, j'ai prévu une recette de **4 000 000 €**, du fait de la probable mise en réserve de fonds du Comité des Finances Locales (réserve de 120 millions en 2018).

d) Le fonds de solidarité des DMTO

Il s'agit du reversement de solidarité créé par la loi de finances 2014 et abondé par les 0,35 % de prélèvement obligatoire appliqué à tous les départements sur les droits de mutation.

En 2017, nous avons perçu 2 692 037 € et en 2018 : 1 337 735€.

Pour 2019, j'ai estimé à **1 700 000 €** le montant alloué au département, pour arriver à un solde négatif de 500 000€ en tenant compte du reversement au fonds de solidarité. Le Département serait donc contributeur à hauteur de 2,2 millions et percevrait 1,7 millions.

e) La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

L'**article 52** de la loi de finances pour 2005 constitue le socle juridique de l'attribution aux départements d'une fraction de TSCA destinée à **financer les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004**.

En 2007, la TSCA a intégré les compensations concernant l'**entretien des routes nationales transférées**, la prise en charge des **agents TOS**, le transfert des **agents DDE**, la **formation des assistants familiaux** et l'attribution d'un **forfait externat**. Au titre de 2008, la TSCA comprend également la **compensation du personnel de l'aménagement foncier**.

L'**article 53** de la loi de finances pour 2005 a attribué aux départements une fraction de la TSCA concernant les contrats d'assurances des véhicules à moteur destinée à **contribuer au financement des SDIS**.

Enfin, l'**article 77** de la loi de finances 2010 a prévu de transférer aux départements une part supplémentaire de TSCA pour compenser la **perte de recettes fiscales** liée à la réforme de la fiscalité de 2010.

Le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à 35 944 062 € en 2017 et à 36 935 324 € en 2018. J'ai estimé un montant de 35 680 000 € dans mon projet de budget 2019 du fait des incertitudes liées aux évolutions de cette ressource.

f) La taxe sur la consommation finale d'électricité

Notre assemblée a fixé le coefficient applicable pour l'année 2018 lors de la session de vote du BP 2017, les 5 et 6 avril 2017. Le produit encaissé s'est élevé à 3 012 686 € en 2016, 3 222 783 € en 2017 et 3 424 510 € en 2018. Pour 2019, j'ai inscrit un montant de 3 100 000 € au titre de cette taxe.

Un rapport particulier vous est également présenté dans le cadre de ce budget primitif concernant le maintien du coefficient de la taxe d'électricité pour 2020.

g) La T.I.C.P.E

L'article 59 de la LFI pour 2004 attribue aux départements une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP), devenue TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), pour compenser la décentralisation du RMI/RMA à compter du 1^{er} janvier 2004.

A ce titre, notre département a perçu 2 935 157 € au titre de l'année 2016, 2 954 765 € pour 2017 et 2 912 139 € en 2018. En 2019, un montant de 2 900 000 € est prévu, à l'identique de la prévision budgétaire 2018.

C - Les dotations : 51 213 349,01 €

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 40 197 488 €

La DGF est composée de :

- la dotation forfaitaire qui comprend :

- la dotation de base calculée à raison de 74,02 € par habitant,
- le complément de garantie qui est figé à hauteur de 16 110 353 €
- la dotation de compensation destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant était figé à hauteur celui de 2010, soit 7 750 102 €.

La loi de finances pour 2017 a réduit de 152 014 € pour le Consen Départemental de Tarn-et-Garonne son montant afin de financer la réforme des modalités de financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers.

Ainsi, pour 2018, son montant a été ramené à **7 597 488 €** et est reconduit à l'identique en 2019 puisqu'il est devenu fixe.

- la dotation de péréquation qui comporte deux volets :
 - la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,
 - la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

Depuis 2009, la DGF était indexée sur l'inflation prévisionnelle. A partir de 2011, son montant est fixé dans la loi de finances, et précisé pour chaque type de collectivité.

Dans mon projet de budget 2019, la DGF a été estimée à **40 197 488 €** pour 40 151 649€ en 2018 et 39 843 362 € en 2017.

Un écrêtement pourra toutefois être appliqué si le potentiel financier par habitant s'avérait être supérieur à 95 % de la moyenne nationale dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement de la pénultième année. Cet écrêtement sert à financer le coût de la part « dynamique de la population ».

- DGF dotation forfaitaire.....	24 500 000 €
- DGF dotation de compensation.....	7 597 488 €
- DGF dotation de fonctionnement minimale (DFM).....	8 100 000 €

b) Le FCTVA

Les articles 34 et 35 de la loi de finances pour 2016 ont élargi l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette disposition s'applique à compter des dépenses constatées en 2016.

J'ai prévu à ce titre un montant de **289 267,01 €**.

c) La dotation générale de décentralisation (DGD)

La dotation générale de décentralisation a été instituée en 1984 et modifiée successivement en 1998, 1999 et enfin 2004.

Depuis 2009, elle est figée à **1 652 594 €**.

d) La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)

La loi de finances pour 2010 (art. 78) a institué le versement d'une dotation par catégorie de collectivités locales pour compenser la part de taxe professionnelle non couverte par les nouvelles recettes. Depuis 2014, le montant était figé à **7 909 921 €**. Cependant, la loi de finances pour 2017 a élargi l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée à la DCRTP.

Les services de l'État nous ont versé un montant de **7 061 048 €** en 2018. Je vous propose d'inscrire la somme de **6 900 000 €** pour tenir compte de l'écrêtement de 2,3 % qui s'applique aux départements au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement (30 millions d'euros).

e) Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

Le montant de ces allocations ne nous ayant pas été notifié pour 2019, je prévois un montant de **2 174 000 €**, afin de tenir compte de la baisse des dotations² (Dotations carrées) de 15 M€.

* 15 000 € pour la contribution économique territoriale,

* 80 000 € pour la taxe sur le foncier bâti,

* 2 079 000 € pour la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti).

f) La participation de l'État au financement de la prestation de compensation du handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale du Handicap (M.D.P.H.)

A compter du 1^{er} janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la prestation de compensation du handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'État verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- Prestation de compensation du handicap : **2 765 000 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : **452 000 €**

g) Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Il s'agit principalement des recettes prévisionnelles concernant :

- une subvention pour le périmètre de protection des espaces naturels : 120 000 €,
- la dotation de la CNSA au titre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : 480 000 €,
- le recouvrement du FARPI (recettes concernant la restauration dans les collèges). Au titre de 2019, un montant de **750 000 €** a été inscrit.

Au total, j'ai inscrit à ce titre une prévision de **1 752 060 €** pour le budget 2019.

D – Les autres produits de gestion courante : 13 691 800 €

a) Les revenus des immeubles

Le montant inscrit pour 2019 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **931 300 €**, proche de celui de 2018 (930 700 €).

b) Les recouvrements divers

Il s'agit de recouvrements auprès d'autres collectivités pour des frais engagés pour l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des établissements spécialisés, des frais de séjour, des foyers occupationnels ou des placements en maison de retraite. Dans le projet de budget 2019, j'ai inscrit un montant de prévisionnel de **12 760 500 €**.

E – Les atténuations de charges : 40 000 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM. Un montant de **40 000 €** a été inscrit à ce titre pour 2019.

F– Le RMI/RSA : 24 526 110€

Ces recettes se composent de :

a) La participation de l'État au financement du RSA : 22 151 110 €

- l'attribution d'une part de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - ex-TIPP)

L'article 59 de la loi de finances précise qu'au titre de l'année 2004, la compensation est calculée sur la base des dépenses engendrées par le paiement du RMI en 2003 et qu'au titre des années suivantes, elle sera ajustée de manière définitive au vu des comptes administratifs des départements pour 2004.

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

- le versement de la part représentative de l'Allocation de Parent Isolé

A compter du 1^{er} juin 2009, la loi « R.S.A. » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2018, nous avons encaissé **3 270 298 €**. J'ai inscrit un montant identique pour 2019 **ce dernier étant figé depuis 2014**.

- le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€, ce fonds est constitué de trois parts :

- une première part destinée à compenser l'écart entre les dépenses de RSA et la compensation (40 % du fonds) ;
- une deuxième part de péréquation prenant en compte le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA (30 % du fonds) ;
- une troisième part au titre des projets d'insertion et de retour à l'emploi (30 % du fonds).

La Loi de Finances 2017 pérennise le FMDI et **réoriente la troisième part** au regard des contrats aidés effectivement cofinancés par les départements.

La part attribuée au Département de Tarn-et-Garonne s'est élevée à 1 753 495 € en 2018. Au titre de 2019, je l'ai estimée à **1 700 000 €**.

Ce fonds est destiné à compléter la compensation versée par le biais de la TICPE.

En cumulant les dotations versées par l'État (TICPE + financement API + FMDI), **le taux de couverture** qui était de 80 % en 2009, est passé progressivement à 62 % en 2014, 58 % en 2015, 62 % en 2016, 59 % en 2017 et 53,66 % en 2018.

b) Les autres produits RMI/RSA : 2 375 000 €

Ce sont principalement les recettes liées aux indus RSA (220 000 €) ainsi qu'au fonds social européen (2 000 000 €) et au fonds d'appui aux politiques d'insertion (100 000 €).

G – L'APA : 10 875 000 €

a) La participation de l'État au financement de l'APA : 10 445 000 €

La mise en place, à compter de 2002, de l'allocation personnalisée d'autonomie a induit un surcoût financier pour lequel l'État a décidé de verser aux départements une participation au titre du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA). A ce titre, j'ai prévu un montant de **10 045 000 €** pour 2019.

L'instauration de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement nous procure de nouvelles ressources. J'ai donc inscrit un montant prévisionnel de **400 000 €** à ce titre pour 2019.

Le **taux de couverture** des dépenses nettes était de 30 % en 2002. Il est passé à 33 % en 2015 puis à 41 % en 2016, 42 % en 2017 et 35% en 2018.

b) Le recouvrement des indus de l'APA : **430 000 €**

H – Les autres recettes (Chapitres 70, 76 et 77) : 2 643 988 €

a) Les recettes des produits des services du domaine : **1 970 530 €**

Les principales sont :

- occupation du domaine public (225 000 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (192 690 €),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (1 474 840 €).

b) Les produits financiers : **400 425 €**

Il s'agit du fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 qui vise à apporter une aide aux collectivités les plus fortement affectés par les emprunts à risque dont ils sont porteurs. Cette aide vient atténuer l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de la renégociation de la dette engagée par le Département en 2017 avec la caisse française de financement local (ex Dexia). Elle est versée sous forme d'annuité d'un montant identique (400 425 €) pendant 12 ans.

c) Les produits exceptionnels : **273 033 €**

Des remboursements de sinistres sont inscrits, dont 140 500 € concernant la voirie.

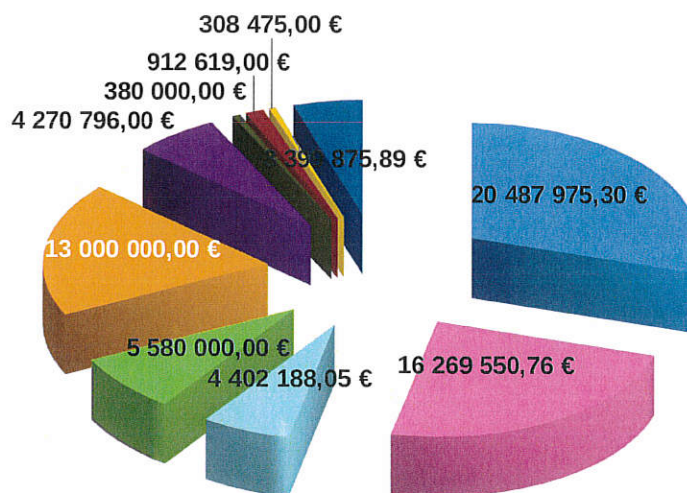
I – L'excédent 2018 reporté : 17 959 092,65 €

Il s'agit de reprendre par anticipation le résultat 2018 dès le budget primitif 2019.

Je vous invite à vous référer à mon rapport particulier qui vous est présenté dans le cadre de cette session.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

69 011 480 €



4,92%	F.C.T.V.A.	3 399 875,89 €
0,45%	D.G.E part rurale	308 475,00 €
1,32%	D.D.E.C.	912 619,00 €
0,55%	Produit amendes radars auto.	380 000,00 €
6,19%	Subventions et participations	4 270 796,00 €
18,84%	Emprunts	13 000 000,00 €
8,09%	Divers	5 580 000,00 €
6,38%	Excédent 2018 reporté	4 402 188,05 €
23,58%	Restes à réaliser	16 269 550,76 €
29,68%	Couverture du besoin de fin.	20 487 975,30 €

2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**69 011 480 €**

NATURE	BP 2018	BP 2019	VARIATION
F.C.T.V.A.....	2 750 000,00 €	3 399 875,89 €	649 875,89 €
D.G.E part rurale.....	1 743 817,00 €	308 475,00 €	-1 435 342,00 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619,00 €	0,00 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	400 000,00 €	380 000,00 €	-20 000,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	7 633 174,00 €	4 270 796,00 €	-3 362 378,00 €
EMPRUNTS.....	13 000 000,00 €	13 000 000,00 €	0,00 €
DIVERS.....	1 623 884,00 €	5 580 000,00 €	3 956 116,00 €
Sous-Total	28 063 494,00 €	27 851 765,89 €	-211 728,11 €
EXCÉDENT 2018 REPORTE.....	7 674 503,22 €	4 402 188,05 €	-3 272 315,17 €
RESTES A RÉALISER.....	13 860 538,00 €	16 269 550,76 €	2 409 012,76 €
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT. ...	14 174 998,78 €	20 487 975,30 €	6 312 976,52 €
TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	63 773 534,00 €	69 011 480,00 €	5 237 946,00 €

1 - FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A.

Compte tenu du montant des dépenses mandatées aux comptes 21 (acquisitions) et 23 (travaux) du Compte Administratif provisoire 2018, le F.C.T.V.A. pour 2019 a été estimé à la somme de **3 399 875,89 €**.

2 - DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT

La DGE départementale était composée de deux parts, la première concernant les investissements directs, la seconde les investissements indirects à caractère essentiellement rural.

La loi de finances pour 2006 (article 24) a supprimé la première part qui était versée sous forme d'un taux de concours (2,78 % des dépenses d'équipement des départements).

L'article 259 de la loi de finances pour 2019 la transforme en une dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) s'articulant autour de deux parts :

- une première part de 77% de l'enveloppe répartie en part régionale dans des domaines jugés prioritaires au niveau local par les préfets de région,
- une seconde part représentant 23% de l'enveloppe. Elle est répartie entre Départements à raison de leur insuffisance de potentiel fiscal. Cette part est libre d'emploi.

Dans la mesure où nous n'avons pas information sur cette nouvelle dotation au plan local, j'ai inscrit le reliquat 2018 de la DGE dans mon projet de budget 2019 uniquement, **soit 308 475 €**. Bien entendu, lors de la décision modificative, il conviendra d'inscrire les crédits afférents à cette nouvelle dotation.

3 - L.A.D.D.E.C.

La dotation départementale d'équipement des collèges (D.D.E.C.), instituée par la loi du 22 juillet 1983, à compter du 1^{er} janvier 1986, était indexée sur l'évolution de la D.G.E.

En 2008, la DDEC s'est élevée à **912 619 €** (elle était de 1 055 892,27 € en 2007). Cette dotation devait progresser selon le taux prévisionnel de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (hypothèse 2009 : + 2,6 %). Depuis 2009, l'État a « gelé » cette dotation à hauteur du montant perçu en 2008.

4 - **PRODUIT DES AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES**

Instituée en 2008, cette dotation, calculée selon la longueur de la voirie départementale, s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre 419 359 € en 2018.

Pour 2019, j'ai inscrit une recette prévisionnelle de **380 000 €**, en baisse par rapport à 2018, afin d'anticiper la baisse des recettes des radars au niveau national, suite aux dégradations des radars automatiques constatées depuis mi novembre 2018.

5 - **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 4 270 796 €**

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Participation ANAH : 4 031 940 €
- Participation voirie : 183 000 €
- Divers : 55 856 €

6 - **EMPRUNTS**

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €**.

7 - **DIVERS**

Cette rubrique (**5 580 000 €**) recouvre principalement les prêts au personnel pour 100 000 €, le produit de cession du centre de vacances de Mimizan pour 4,5 M€, la cession de gendarmeries pour 370 000 € et 510 000 € et diverses cessions (100 000 €).

8 - **L'EXCÉDENT 2018 REPORTÉ : 4 402 188,05 €**

Comme pour la section de fonctionnement, il vous est proposé de reprendre par anticipation le résultat 2018.

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

9 - **LE BESOIN DE FINANCEMENT** : 20 487 973,50 €

Cette inscription correspond au différentiel entre les restes à réaliser de recettes (16 269 550,76 €) et de dépenses (41 159 714,11 €) moins l'excédent 2018.

CHAPITRE II

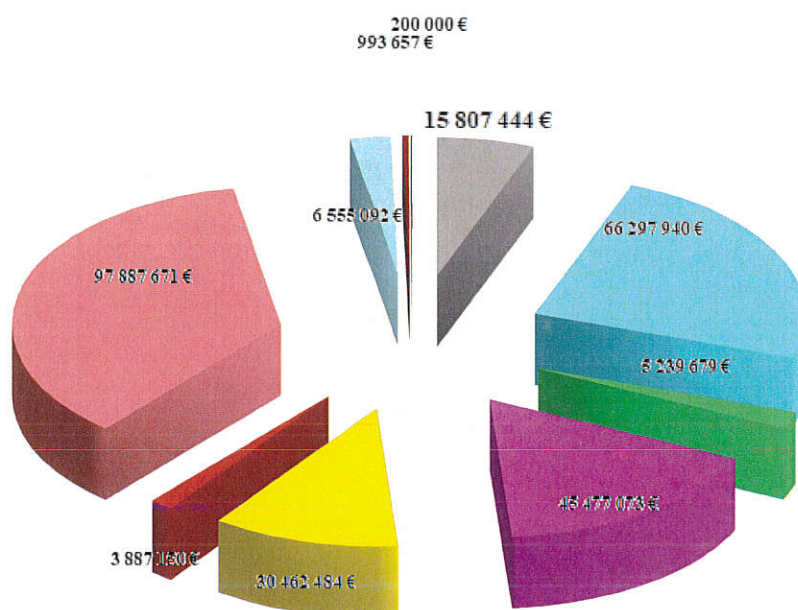
II - LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **378 782 350 €**, se répartissent comme suit :

♦ Fonctionnement.....	272 808 190 €
♦ Investissement.....	105 974 160 €

1- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

272 808 190 €



5,79%	Charges à caractère général	15 807 444 €
24,30%	Charges de personnel y compris RSA	66 297 940 €
1,92%	Atténuation de produits	5 239 679 €
16,67%	RMI-RSA	45 477 073 €
11,17%	APA	30 462 484 €
1,42%	Dépenses imprévues	3 887 150 €
35,88%	Autres ch. de gestion courante	97 887 671 €
2,40%	Charges financières	6 555 092 €
0,36%	charges exceptionnelles	993 657 €
0,07%	Dotations aux provisions	200 000 €

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	BP 2018	BP 2019	Variation
<u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u>	17 077 180 €	15 807 444,00 €	-1 269 736 €
dont transports scolaires	1 751 000 €	1 091 000 €	-660 000 €
voirie	2 880 500 €	2 887 000 €	6 500 €
fluides	1 518 000 €	1 685 550 €	167 550 €
fournitures et alimentation	1 458 090 €	1 398 840 €	-59 250 €
locations et crédit-bail	1 242 769 €	740 577 €	-502 192 €
entretien et maintenance	1 856 468 €	1 645 478 €	-210 990 €
frais de déplacement	811 500 €	824 728 €	13 228 €
<u>Chapitre 012 : Charges de personnel y compris RSA</u>	65 873 950 €	67 194 940 €	1 320 990 €
dont assistants familiaux	14 153 000 €	15 414 800 €	1 261 800 €
<u>Chapitre 014 : Atténuation de produits</u>	2 140 000 €	5 239 679 €	3 099 679 €
<u>Chapitres 015+017 :RMI + RSA</u>	41 752 115 €	44 580 073 €	2 827 958 €
dont allocations et contrats	39 406 333 €	41 255 356 €	1 849 023 €
<u>Chapitre 016 : APA</u>	29 551 540 €	30 462 484 €	910 944 €
dont allocations APA	29 541 000 €	30 461 614 €	920 614 €
<u>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</u>	100 314 578 €	97 887 671 €	-2 426 907 €
dont PCH	7 082 000 €	7 580 000 €	498 000 €
allocations sociales (hors PCH)	3 476 500,00 €	3 421 223 €	-55 277 €
frais de séjour et d'hébergement	55 407 125 €	55 322 920 €	-84 205 €
dotations collèges	4 479 094 €	4 425 756 €	-53 338 €
participations budgets annexes	5 017 836 €	5 423 758 €	405 922 €
participations SDIS	8 056 307 €	8 240 534 €	184 227 €
subventions de fonctionnement	7 373 911 €	7 466 429 €	92 518 €
<u>Sous-total dépenses de gestion</u>	256 709 363 €	261 172 291 €	4 462 928 €

<u>Chapitre 66 : Charges financières</u>	6 880 900 €	6 555 092 €	-325 808 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	865 900 €	845 092 €	-20 808 €
<u>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</u>	1 423 209 €	993 657 €	-429 552 €
dont subventions exceptionnelles	1 341 059 €	867 557 €	-473 502 €
<u>Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</u>	0 €	200 000 €	200 000 €
<u>Chapitre 022 : Dépenses imprévues</u>	3 500 000 €	3 887 150 €	387 150 €
TOTAL	268 513 472 €	272 808 190 €	4 294 718 €

Comme rappelé lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses de la section de fonctionnement sont évaluées au plus près, avec l'ensemble des services, l'objectif étant double : respecter notre engagement d'évolution de dépenses tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, à l'exclusion des frais financiers qui seront examinés ci après et qui s'élèvent à 6,5 millions d'euros, les **dépenses de gestion** de ce projet de BP 2019 représentent **261 millions d'euros**. Elles sont en hausse de 1,7 % par rapport au BP 2018.

1°) les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont en forte baisse avec **15,8 millions d'euros (-1,2 M€)**, du fait du reliquat du transfert de la compétence transport et du changement de mode de financement des véhicules et matériel informatique.

2°) les **charges de personnel (chapitre 012 y compris personnel RSA)** augmentent globalement de 2 % entre le BP 2018 et le BP 2019.

3°) le **chapitre 014 « atténuation de produits »** enregistre une forte hausse de plus de 3 M€ qui est due au changement d'imputation du reversement de l'attribution de compensation versée à la Région dans le cadre du transfert de compétence transports (2 M€), au reversement au CAUE (400 K€) imputées jusqu'alors au chapitre 65 ainsi qu'au nouveau prélèvement opéré dans le cadre du nouveau fond interdépartemental (600 K€).

4°) les **dépenses d'aide sociale** : Les trois ~~allocations de solidarité~~ (APA, RSA et PCH), d'un volume de 82,6 millions d'euros, augmentent de 5,4 %, soit + 4,2 millions d'euros par rapport à 2018. Cette progression est due :

- au RSA pour 2,8 M€,
- à la PCH pour 0,5 M€,
- à l'APA pour 0,9 M€.

LES RESTES A CHARGE PRÉVISIONNEL 2019

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	30 462 484 €	10 445 000 €	20 017 484 €
PCH	7 580 000 €	2 765 000 €	4 815 000 €
RSA	44 580 073 €	22 151 110 €	22 428 963 €
TOTAL	82 622 557 €	35 361 110 €	47 261 447 €

Au total, charges de personnel exclues et tous chapitres confondus, les dépenses d'aide sociale représentent **151 877 304 euros soit 55,7 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

	BP 2018	BP 2019
Prévention médico-sociale	393 902 €	284 959 €
Famille et enfance	17 968 824 €	18 387 766 €
Personnes handicapées	42 445 650 €	43 653 398 €
Personnes âgées	12 234 077 €	11 662 815 €
RMI / RSA	41 752 115 €	44 580 073 €
APA	29 551 540 €	30 462 484 €
Autres interventions	1 599 058 €	1 638 001 €
Services communs	1 176 640 €	1 207 808 €
TOTAL	147 121 806 €	151 877 304 €

On constate en particulier une hausse significative de l'AIA, de l'aide versée aux personnes handicapées et du RSA. La hausse de BP à BP est là aussi significative avec une évolution de 3,23% entre 2018 et 2019.

5°) **les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**
comprennent :

- les dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 425 756 €,
- la participation du département aux dépenses du **SDIS** pour un montant de 8 240 534 euros (+ 2,28 %), conformément à la convention signée entre les deux structures.
- les participations versées aux budgets annexes. Elles augmentent de 8% (5 423 758 €) dont :
 - TGCC : + 131 480 €
 - LVD : + 104 578 €
 - RU : - 50 000 €
 - Base de loisirs du Tarn et de la Garonne : + 108 300 €
 - SATESE : identique à 2018
 - CDEF : + 108 835 €
 - IMEP : + 2 729 €
- les autres charges de gestion qui s'élèvent à 7 467 538 € dont :
 - les indemnités, frais de mission et de formation des élus départementaux (articles 653) pour 1 089 200 euros,
 - la participation aux organismes de regroupement (barrage de St Géraud, SMEAG, Syndicat des déchets ménagers et SDAN) pour 526 055 euros (article 6561),
 - les secours d'urgence, bourses scolaires, cotisations et adhésions pour 857 000 euros (articles 6512 à 6518),
 - les autres participations d'un montant de 1 827 971 euros dont l'essentiel concerne le domaine scolaire et culturel (classes de découverte, transports, participation pédagogique,...), le secteur économique ou social (article 6568),
 - enfin, l'enveloppe des **subventions de fonctionnement** (chapitre 65 : 7 446 429 €) et **exceptionnelles** (chapitre 67 : 867 557 €) représente un montant global de 8 313 986 euros.

1ère COMMISSION : FINANCES

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
FINANCES VUE : 1002		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions exceptionnelles				
6746 94 BONIF	Bonifications intérêts hôteliers		364		364
TOTAL			364		364

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
COMMUNICATION VUE : 03		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6573477 94 VVFL	Villes et villages fleuris	6 000	6 000		6 000
TOTAL		6 000	6 000		6 000

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
SERVICE SOCIAL VUE : 08		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657425 0202 ADOS	Subventions de fonctionnement	50 000	50 000		50 000
657425 32 ASCG	Association sportive Conseil Départemental	2 000	2 000		2 000
TOTAL		52 000	52 000		52 000

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE LA PROGRAMMATION VUE : 2501		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6574 74 STER	Solidarité territoriale aux associations	104 800	104 800		104 800
TOTAL		104 800	104 800		104 800

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE VUE : 4003		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657418 41 CAMSP	CAMSP	202 335	202 335		202 335
TOTAL		202 335	202 335		202 335

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE LÉGALE VUE : 4006		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
	<u>Conférence des financeurs</u>				
657451 532 CONF	Actions collectives associations	475 000	475 000		475 000
657417 538 CLIC	Instances de coordination gérontologique	106 993	106 993		106 993
657452 538 CONF	Actions individuelles	100 000	100 000		100 000
657417 538 ILCG	Aides aux instances locales	24 391	24 391		24 391
TOTAL		706 384	706 384		706 384

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE FACULTATIVE VUE : 4007		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
65734 58 ENFA	Organismes publics	600	600		600
6574 58 CARI	Associations caritatives	109 000	109 000		109 000
6574 58 ENFA	Enfance et famille	128 914	128 914		128 914
6574 58 INSE	Insertion	47 000	47 000		47 000
6574 58 SOHU	Solidarités humaines	136 220	136 220		136 220
6574 58 STAU	Soutien à l'autonomie	63 775	63 775		63 775
TOTAL		485 509	485 509		485 509

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
R.S.A. VUE : 4009		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657348 564 RSAC	Revenu de Solidarité Active aux communes et EPCI		18 000		18 000
		36 000	18 000		18 000
657424 561 PTIN	Plan territorial d'insertion		126 981		126 981
		368 943	278 000		278 000
657424 564 RSAA	Associations		172 088		172 088
		361 697	218 678		218 678
657424 564 FAPI	Fonds d'appui aux politiques d'insertion		247 154		247 154
		100 000	10		10
TOTAL		866 640	1 078 911		1 078 911

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
	<u>Fonds de Solidarité Logement :</u>				
6573471 58 FSLM	Grand Montauban	121 634	121 634		121 634
657374 58 FSLH	Tarn-et-Garonne Habitat	20 000	20 000		20 000
65740 58 LGSO	Logement social	227 500	227 500		227 500
TOTAL		369 134	369 134		369 134

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

**3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
F.S.E. VUE : 2502		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657348 564 FSEC	Subventions aux communes et EPCI		4 000		4 000
			10 559		10 559
			184 739		184 739
			14 533		14 533
			132 764		132 764
			25 327		25 327
657424 564 FSEA	Subventions aux associations		5 501		5 501
			38 693		38 693
			423 497		423 497
			35 864		35 864
			684 915		684 915
			37 500		37 500
			287 672		287 672
			22 837		22 837
TOTAL		0	1 908 401		1 908 401

**5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
SPORT**

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SCOLAIRES VUE : 3601		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
657371 221 COLLEGES	Classes de découverte collèges	180 000	180 000		180 000
6574 28 AENF	Aide à l'enseignement	15 000	15 000		15 000
6574 221 BMTG	Bien manger en Tarn-et-Garonne	40 000	40 000		40 000
TOTAL		235 000	235 000		235 000

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SPORT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SPORTIVES VUE : 3600		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6574 32 SPER	Sport Performance	698 348	698 348		698 348
6574 32 SPEV	Sport Evènement	107 000	107 000		107 000
6574 32 SPSC	Soutien au sport scolaire	43 000	43 000		43 000
6574 32 SPTO	Sport pour Tous	380 000	380 000		380 000
6574 32 SPMA	Sport de masse		3 290		3 290
Sous-total Subventions de fonctionnement		1 228 348	1 231 638		1 231 638
Imputation Code	Subventions exceptionnelles				
67453 32 MAEX	Aide aux manifestations exceptionnelles		5 900		5 900
Sous-total Subventions exceptionnelles			5 900		5 900
TOTAL		1 228 348	1 237 538		1 237 538

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE VUE : 3802		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
65737 738 AAGE	Promotion départementale Ets publics locaux	175 000	175 000		175 000
6574 738 AAGE	Promotion départementale asso et privés	300 000	330 592		330 592
TOTAL		475 000	505 592		505 592

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
65734 / 65737 / 6574 94 AAGT	Promotion touristique	20 000 52 000 290 000 362 000	20 000 53 683 301 269 374 952		20 000 53 683 301 269 374 952
657343 738 SERA	Sentiers de randonnée	15 000	16 080		16 080
6574 94 TOUF	Actions touristiques	6 750	6 750		6 750
65740 72 CAUE	C.A.U.E.	120 000	120 000		120 000
65740 94 OVDT	Organismes départementaux à vocation touristique	1 120 204	1 120 204		1 120 204
TOTAL		1 623 954	1 637 986		1 657 986

8ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
6573476 738 ENST	Gestion des Espaces Naturels Sensibles	9 300	3 600		3 600
6574 738 ATUF	Protection de l'environnement	298 651	298 651		298 651
TOTAL		307 951	302 251		302 251

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES CULTURELLES VUE : 3602		AE 2019	CP 2019		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	Subventions de fonctionnement				
	Actions éducatives, culturelles et sportives				
657342 311 EDMU	Écoles de musique communales	142 000	142 000		142 000
65743 311 EDMU	Ecoles de musique asso.	22 000	22 000		22 000
6573473 311 CART	Centre des Arts	42 000	42 000		42 000
6573474 311 INVE	Inventaire du patrimoine	60 000	60 000		60 000
6574 311 CEVA	Evènements culturels associatifs	17 600	17 600		17 600
65740 311 ADDA	A.D.D.A	415 000	415 000		415 000
65734 311 ACAS	Communes-communautés de communes	10 000	10 000		10 000
FEST		90 000	90 000		90 000
INIC		15 000	15 000		15 000
POCI		30 000	30 000		30 000
PRIS		5 000	5 000		5 000
		150 000	150 000		150 000
65743 311 ACAS		320 000	320 000		320 000
FEST		190 000	190 000		190 000
INIC		175 000	175 000		175 000
PRAR		40 000	40 000		40 000
PRIS		5 000	5 000		5 000
		730 000	730 000		730 000
65744 311 PCLT	Soutien aux politiques culturelles	5 000	5 000		5 000
TOTAL		1 583 600	1 583 600		1 583 600

2 – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

105 974 160 €

La gestion des investissements du département s'articule autour des autorisations de programmes dont la couverture pluriannuelle est compatible avec les ressources fiscales et les possibilités d'emprunt à moyen terme.

Les dépenses d'investissement 2019 sont supérieures de plus de 6 % à celles de 2018 (105 974 160 € contre 99 919 776 €). Elles se décomposent, en crédits de paiement, de la manière suivante :

- programmes départementaux :
58 376 216,11 euros dont 32 820 646,11 euros de restes à réaliser 2018,
- programmes non départementaux (subventions versées aux communes, EPCI et tiers) :
28 726 804,89 euros dont 8 312 438 euros de restes à réaliser 2018,
- des dépenses financières d'un montant total de 18 871 139 euros dont 15 771 139 euros au titre du remboursement du capital de la dette, 3 millions d'euros de dépenses imprévues et 100 000 euros au titre des immobilisations financières (dont 26 630 € de restes à réaliser).

I - LES PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX

Les autorisations de programmes propres à l'exercice 2019 s'élèvent à **25 219 913 €**, très supérieures à 2018 (19 914 715 €).

Les crédits ouverts pour l'ensemble des dépenses d'investissement de cette catégorie, se chiffrent à **58 376 216,11 euros, restes à réaliser compris**. Hors restes à réaliser, ils s'élèvent à 25 555 570 € et sont inférieurs au BP 2018 (27 718 365 euros).

Concernant les crédits pour les équipements scolaires, culturels et sportifs, ils sont en légère baisse au regard de 2018, passant de 1 187 246 € à 812 431 € en 2019.

Concernant le patrimoine départemental, les crédits ouverts passent de 30 712 045 € en 2018 à 34 909 479 € en 2019 et proviennent essentiellement des programmes prévus pour les CMS, des gymnases ou encore des collèges.

A noter également, sur ce poste, le montant conséquent des crédits de reports comprenant le collège de Verdun (8,2 millions d'euros), la rénovation des archives départementales (4,2 millions d'euros), les collèges (3,4 millions d'euros), les CMS (1,1 million d'euros) ou encore le gymnase Azaña (1,5 million d'euros).

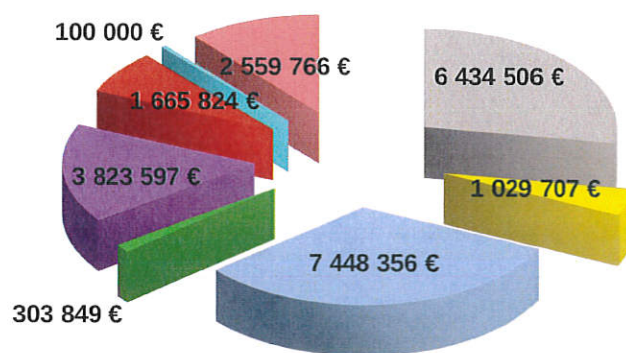
La voirie se voit attribuer une enveloppe de 15,3 millions d'euros, RAR compris alors que les moyens informatiques (collèges, administration) sont abondés à hauteur de 2,7 millions d'euros (restes à réaliser intégrés).

La décomposition, par domaine, des investissements départementaux pour 2019 est la suivante :

	AP 2019	CP 2019
Voirie	13 123 517 €	15 347 093 €
Enseignement, Culture, Sport et transports	913200	812 427 €
Patrimoine	8 867 800 €	34 909 462 €
Tourisme	343 500 €	1 808 828 €
Environnement	99 906 €	350 727 €
Acquisition de matériel, logiciels et divers	1 871 990 €	5 147 678 €
TOTAL	25 219 913 €	58 376 216 €

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

23 365 605 €



27,54%	Logement	6 434 506 €
4,41%	Voirie communale	1 029 707 €
31,88%	Aménagement communaux	7 448 356 €
1,30%	IMEP	303 849 €
16,36%	Equipements scolaires, culturels et sportifs	3 823 597 €
7,13%	Economie, tourisme, agriculture	1 665 824 €
0,43%	Divers	100 000 €
10,96%	Environnement	2 559 766 €

II - LES PROGRAMMES NON DÉPARTEMENTAUX

Les autorisations de programmes destinées aux communes, aux EPCI et aux tiers représentent, cette année, 21 746 761 € :

* subventions en capital..... 17 576 761 € (19 291 554 € en 2018)

* subventions en annuités.....4 170 000 € (624 145 € en 2018)

Les crédits de paiement 2019 (y compris les restes à réaliser pour un montant de 8,3 millions d'euros) s'élèvent à 28 726 804,89 € :

* subventions en capital.....23 365 605 € (22 934 502 € en 2018)

* subventions en annuités.....5 361 199,89 € (4 971 019 € en 2018)

1°)- Les subventions en capital

	AP 2019	CP 2019
Voirie communale	686 021 €	1 029 707 €
IMEP	0 €	303 849 €
Aides aux communes et tiers en matière scolaire, culturelle et sportive	1 934 069 €	3 823 597 €
Économie, tourisme, agriculture	1 409 452 €	1 665 824 €
Environnement	1 338 021 €	2 559 766 €
Aides au logement	4 862 680 €	6 434 506 €
Aménagements communaux (dont AEP et assainissement)	7 246 518 €	7 448 356 €
Divers	100 000 €	100 000 €
Sous-total en capital	17 576 761 €	23 365 605 €

2°)- Les subventions en annuités

S'agissant des subventions en annuités pour les communes, les EPCI et les tiers, je vous rappelle que, conformément au guide des aides départementales aux communes et EPCI, approuvé le 16 mars 2016, le seuil de ces subventions est désormais fixé à **150 000 €**. Lors de notre dernière session consacrée au ROB le 6 mars dernier, le seuil pour les subventions **en alimentation en eau potable et en assainissement a été ramené à 100 000 €**.

Les nouveaux dossiers, reçus à ce jour, susceptibles de bénéficier d'une aide en annuités concernent :

- Alimentation en eau potable	1 500 000 €
- Maisons de retraite.....	1 220 000 €
- Batiments communaux.....	500 000 €
- Equipements sportifs.....	950 000 €
TOTAL.....	4 170 000 €

Est présentée, ci-après, la ventilation par politique de l'annuité 2019 relative aux dossiers de subventions déjà attribuées par la Commission Permanente :

- Alimentation en eau potable	1 507 220 €
- Assainissement	613 778 €
- Bâtiments communaux.....	354 092 €
- Bâtiments et patrimoine culturels.....	611 324 €
- Bâtiments scolaires.....	568 287 €
- Développement économique.....	56 940 €
- Équipements sportifs.....	174 535 €
- Équipements touristiques.....	24 929 €
- Maisons de retraite.....	346 019 €
- Maison de santé pluriprofessionnelle.....	124 834 €
- Nouvelles technologies de communication.....	69 169 €
- Ordures ménagères.....	196 808 €
- Divers (associations, organismes, mutuelles).....	713 264.89 €
TOTAL	5 361 199.89 €

III - LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Ces dépenses qui s'élèvent à 18 871 139 €, concernent à titre principal :

- le remboursement du capital des emprunts pour 15 771 139 € dont 516 333€ au titre du pont de Verdun,
- les immobilisations financières (100 000 €),
- les dépenses imprévues (3 000 000 €).

Les dépenses imprévues évoluent de 2,3 M€ en 2018 à 3 M€ en 2019, soit une progression de 30% pour la part des crédits de réserves. Le montant consacré au remboursement de capital de la dette hors PPP augmente de 3,5% (+ 517 598 €).

1ère COMMISSION : FINANCES

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
FINANCES VUE : 1002		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
204152 61 CEROU	Subvention d'équipement barrage du Cérou	100 000 €	100 000 €		100 000 €
Sous-total programmes départementaux		100 000 €	100 000 €		100 000 €

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
COMMUNICATION VUE : 03		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
20513 023 LOGI	Création site Internet	145 800	61 228	11 572	72 800
216 311 OEUVREAR	Objets œuvres d'art	0	0	3 000	3 000
2188 023 MATOS	Acquisition de matériel	25 000	25 000	0	25 000
Sous-total programmes départementaux		170 800	86 228	14 572	100 800

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
CABINET VUE : 04		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21882 0202 MATAUDIO	Acquisition de matériel spécialisé	20 000	20 000		20 000
Sous-total programmes départementaux		20 000	20 000		20 000

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
SERVICE SOCIAL VUE : 08		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
27431 01	Prêts au personnel	100 000	73 370	26 630	100 000
Sous-total programmes départementaux		100 000	73 370	26 630	100 000

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
PARC AUTOMOBILE VUE : 6002		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21573 621 MATVOIES	Acquisition matériel technique voirie	301 000	574 000	0	574 000
21575 0202 MATSPE	Acquisition bornes électriques	3 300	3 300	0	3 300
2182 0202 VEHI	Acquisition de véhicules	0	344 480	65 632	410 112
21822 0202 VEHIE	Acquisition d'engins	462 000	589 000	156 814	745 814
2182 621 LOCAUTO	Acquisition matériel voirie	240	240	2 291	2 531
Sous-total programmes départementaux		766 540	1 511 020	224 737	1 735 757

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ACHAT / APPROVISIONNEMENT VUE : 6001		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21573 0202 MATOS	Acquisition matériel technique	92 000	92 000	1 737	93 737
21573 23 MATOS	Acquisition matériel technique	200	200		200
21573 621 MATOS	Acquisition matériel subdivision	90 000	90 000	681	90 681
21848 0202 MATERIEL	Acquisition matériel	9 500	9 500		9500
21848 23 MATERIEL	Acquisition matériel enseignement supérieur	200	200		200
21848 313 MATERIEL	Acquisition matériel Médiathèque	3 100	3 100		3 100
21848 315 MATERIEL	Acquisition matériel Archives	0	0	5 999	5 999
21848 48 MATERIEL	Acquisition matériel CMS	3 100	3 100		3 100
21848 50 MATERIEL	Acquisition matériel DSD	11 500	11 500		11 500
21848 621 MATERIEL	Acquisition matériel subdivisions	3 900	3 900		3 900
21882 0202 MATERIEL	Acquisition matériel Département	140 000	140 000	5 727	145 727
21882 0202 POSTAD	Acquisition matériel postes adaptés Département	10 000	10 000		10 000
21882 23 MATERIEL	Acquisition matériel C.U	2 150	2 150	2 322	4 472
21882 48 MATERIEL	Acquisition matériel CMS	33 500	33 500		33 500
21882 50 MATERIEL	Acquisition matériel DSD	21 500	21 500	3 190	24 690
21882 621 MATERIEL	Acquisition matériel subdivisions	30 100	30 100	600	30 700
Sous-total programmes départementaux		450 750	450 750	20 256	471 006

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
INFORMATIQUE VUE : 1501		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2031 0202 GEDSAE	Gestion électronique des documents		-10 000	50 000	40 000
2031 0202 CNIP	Collèges numériques			25 000	25 000
2031 0202 REINFIN	Re informatisation finances	250 000	100 000	0	100 000
20512 0202 LOGICIEL	Acquisition de logiciels	0	0	96 686	96 686
20512 0202 LOG2019	Achat logiciels 2019	210 500	126 500	0	126 500
20512 221 GEDSAE	Logiciels	0	400 000		400 000
20512 0202 LOGICIEL	Logiciels	0	56 000	366 629	422 629
20512 52 MDPH	Logiciels pour la MDPH	0	0	22 372	22 372
21838 0202 INFRES	Acquisitions infrastructures réseaux	0	0	517 351	517 351
21838 0202 MATINF	Acquisition matériel informatique	0	100 000	103 068	203 068
21838 221 COLLMCO	Parc informatique collèges	0	0	73 600	73 600
21838 221 COLLPREF	Collèges préfigurateurs	0	0	12 752	12 752
21838 221 CNIP	Collèges numériques	0	-375 000	1 063 403	688 403
Sous-total programmes départementaux		460 500	397 500	2 330 861	2 728 361

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
PMI VUE : 4003		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 40 MATOS	Acquisition de matériel PMI	2 000	6 000	9 104	15 104
Sous-total programmes départementaux		2 000	6 000	9 104	15 104

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE LÉGALE VUE : 4006		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 538 PAEM	Modernisation établissements publics personnes âgées	183 000	121 999	61 001	183 000
2041811 52 MDPH	Subvention MDPH	102 700	102 700		102 700
20422 538 PAEP	FAMEPA	30 500	1 000	30 500	31 500
Sous-total programmes pour les Tiers		316 200	225 699	91 501	317 200

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ,
ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE FACULTATIVE VUE : 4007		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204220 58 X914	Subvention exceptionnelle aux organismes à vocation sociale	30 000	30 000	2 000	32 000
Sous-total programmes pour les Tiers		30 000	30 000	2 000	32 000

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 72 204142 72 APOB	Aides aux collectivités locales (ANAH)	40 000 300 000 340 000	10 151 755 151 765	39 192 49 944 89 136	39 202 201 699 240 901
204142 72 APCO	Aides pour Palulos communaux	0	0	8 700	8 700
204142 72 LOLO	Aménagement de bâtiments communaux en logements sociaux	0	-1 145	111 571	110 426
2041782 72 APPB	Aide à la pierre aux organismes publics	73 600	91 910	47 832	139 742
2041782 72 APPO	Aide production T&G	0	0	54 099	54 099
2041782 72 FHAB	Logements sociaux Tarn-et-Garonne Habitat surcoût	77 500	42 500	0	42 500
2041782 72 FHAP	Aide à la production ets publics locaux	68 580	37 620	137 922	175 542
2041782 72 LOBO	Logements sociaux Tarn-et-Garonne Habitat bonus	67 000	37 000	0	37 000
2041782 72 PRPO	Plan de réhabilitation du parc immobilier de Tarn-et-Garonne Habitat	420 000	447 842	75 672	523 514
20422 72 APOB	Aide aux particuliers	3 200 000	3 294 948	606 757	3 901 705
20422 72 APOP	Aide à la pierre prop.privés	200 000	166 396	96 706	263 102
204254 72 APPR	Aide à la pierre org.privés	0	0	65 328	65 328
20422 72 APPR	Aide à la pierre org.privés	24 800	21 110	501 618	522 728
20422 72 FHAB	Logements sociaux privés surcoût	25 000	10	0	10
20422 72 LOBO	Logements sociaux privés bonus	20 000	10	0	10
Sous-total Programmes pour les Tiers		4 516 480	4 252 966	1 795 341	6 085 307

4ème COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS **DÉPARTEMENTAUX**

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE L'ÉCONOMIE VUE : 5001		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
16752 01 PONTVERD	Contrat PPP pour le Pont de Verdun		516 333		516 333
2031 621 ETUD	Frais d'études de voirie	30 000	30 000	27 287	57 287
203114 621 ETUDOA	Frais d'études et d'investigations pour les ouvrages d'art	60 000	60 000	14 482	74 482
2111 94 CSJC	Acquisition foncière Saint Jacques de Compostelle	0	0	28 602	28 602
2115 621 FONCIER	Acquisition terrains batis	300 000	300 000	0	300 000
2151 621 FONCIER	Acquisition foncière pour la voirie	20 000	10 000	86 082	96 082
2152 621 COMPT	Installations de voirie	10 000	20 000	791	20 791
2152 621 SIGN	Acquisition de matériel de signalisation pour les routes départementales	150 000	150 000	5 794	155 794
231511 621 231512 622 231517 621 GRRD / INTP DOMAGRDR	Travaux sur routes départementales	12 190 000	11 535 000	1 192 944	12 727 944
		0	600 000	389 960	989 960
		163 517	163 517	16 672	180 189
		12 353 517	12 298 517	1 599 576	13 898 093
231511 621 VVVT	Vélo voie verte du Tarn	0	400 000	19	400 019
231515 621 FALAISE	Travaux sur falaises	0	0	3 087	3 087
23152 621	Travaux sur les ponts Bowstring	200 000	200 000	112 863	312 863
Sous-total programmes départementaux		13 123 517	13 984 850	1 878 583	15 863 433
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
2041831 63 LGVS	Acq foncières LGV	0	47 609	40 000	87 609
Sous-total Programmes pour les Tiers		0	47 609	40 000	87 609

4ème COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX		AP	CP 2019		
VUE : 5502		2019	BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2031 48 MDSOL	Frais d'études	10 000	10 000	0	10 000
2031 52 MDPH	Frais d'études	30 000	30 000	0	30 000
203117 315 ARCHIV	Frais d'études des bâtiments scolaires, culturels et sportifs	0	-5 000	27 536	22 536
203121 0202 HODE	Frais d'études hotel département	0	50 000	50 000	100 000
20316 221 FRET	Frais d'études	68 000	68 000	10 000	78 000
2115 0202 FONCIER	Acquisition foncière	0	0	72 000	72 000
21153 52 MDPH	Acquisition Bat. MDPH	120 000	120 000	0	120 000
213122 221 FONCIER	Transfert foncier pour les collègues	0	-15 000	15 000	0
21312 221 BATMOD	Acquisition autre	0	87 888	162 112	250 000
21318 0202 JARDIMOD	Acquisition autre	0	0	90 000	90 000
2157 221 CUIS	Acquisition matériel de cuisine pour les collègues	78 000	78 000	71 040	149 040
23122 221 COURS	Réfection des cours des collègues	100 000	60 000	74 282	134 282
231311 0202 REHODE	Restructuration de l'Hôtel du Département	0	-25 000	88 945	63 945
231311 ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	0	-50 000	120 600	70 600
231311 0202 HODE	Travaux à l'Hôtel du Département	90 500	80 500	72 129	152 629
231311 0202 CVCHODE	Travaux à l'Hôtel du Département	800 000	0	0	0
231312 0202 AUBA	Travaux sur les autres bâtiments	5 000	5 000	0	5 000
231312 221 GRCO	Grosses réparations sur les bâtiments scolaires	315 000	255 000	286 148	541 148

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX VUE : 5502		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
231312 23 REPA	Grosses réparations batiments	10 000	10 000	2 920	12 920
2313126 221 VERDUN	Construction du collège de Verdun-sur-Garonne	0	0	8 184 882	8 184 882
231313 48 CMSD	Grosses réparations sur les bâtiments sociaux	232 000	332 000	1 112 734	1 444 734
231313 50 DSD PSHUM	Grosses réparations DSD	129 200	69 200	154 658	223 858
231313 52 MDPH	Travaux MDPH	1 800 000	600 000		600 000
231314 221 COGY	Construction du gymnase du collège Azana	0	200 000	1 534 991	1 734 991
231314 221 PPIG PTIG	Travaux sur installations sportives des collèges	0 526 500	-20 000 406 500	42 782 394 668	22 782 801 168
		526 500	386 500	437 450	823 950
231314 312 / 313 / 315 GRRPBELL MEDIAT ARCHIVE TEMP	Travaux sur les bâtiments culturels	0 0 0	0 0 0	169 254 414 860 24 573	169 254 414 860 24 573
		0	0	608 687	608 687
2313142 312 GRRPBELL	Travaux Belleperche	20 000	20 000	0	20 000
2313143 312 TEMPLE	Travaux Espaces Augustins	15 000	15 000	0	15 000
2313143 315 ARCHIV	Construction des Archives Départementales	0	0	4 175 381	4 175 381
231318 33 CENVAC	Travaux au Centre de vacances de Mimizan	0	0	15 014	15 014
2313186 11 CAGE RECAGE	Travaux sur les gendarmeries	2 813 000	1 472 700	334 346	1 807 046
2313186 621 SUDE	Travaux sur les subdivisions départementales	117 000	87 000	287 236	374 236
2313513 0202 HODE	Signalisation	0	72 000	40 000	112 000
EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX		AP	CP 2019		

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le **8 AVR. 2019** 

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
VUE : 5502		2019	BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2313186 91 NOVAL	Travaux Novalia	1 000	1 000	0	1 000
231532 0202 REDI	Câblage informatique	9 000	9 000	0	9 000
231722 221 COURS	Travaux sur terrains collèges	299 000	289 000	280 786	569 786
2317312 221	Travaux collèges recus MAD	1 269 600	730 000	1 153 000	1 883 000
2317312 221	Construction collèges	0	130 000	2 335 269	2 465 269
2317318 621 ANTE	Travaux antennes départementales	10 000	10 000	59 048	69 048
231314 221 ADAP	Accessibilité installations sportives	0	0	150 000	150 000
231312 221 ADAP	Accessibilité collèges	0	0	50 000	50 000
2317312 221 ADAP	Accessibilité collèges reçus MAD	0	0	298 090	298 090
2381 23 CUESRI	Construction C.U	0	3 500 000	3 872 407	7 372 407
Sous-total programmes départementaux		8 867 800	8 682 788	26 226 691	34 909 476
Imputation Code	Programmes pour les tiers				
204182 52 IMEP	Travaux IMEP de Mimizan	0	0	303 849	303 849
Sous-total programmes pour les tiers				303 849	303 849
TOTAL		8 867 800	8 682 788	26 530 540	35 213 325

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SPORTIVES VUE : 3600		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21571 221 ESCO	Équipement sportif des collèges	50 000	60 000	34 056	94 056
Sous-total programmes départementaux		50 000	60 000	34 056	94 056
Imputation Code	Programmes pour les tiers				
204142 32 ESEC	Équipements sportifs communaux exceptionnels	10 000	-10 000	20 000	10 000
204142 32 ESPC	Équipements sportifs communaux	600 000	798 234	613 478	1 411 712
20422 32 SPAB	Travaux bâtiments associatifs	10 000	-6 269	30 825	24 556
Sous-total programmes pour les tiers		620 000	781 965	664 303	1 446 268
TOTAL		670 000	841 965	698 359	1 540 324

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SCOLAIRES VUE : 3601		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 221 MATOS	Matériel collèges	50 000	50 000	17 438	67 438
21574 221 MATOS	Matériel innovant collèges	20 000	20 000	5 292	25 292
21841 221 1ESC/CREQ	1 ^{er} équipement collèges	650 000	283 889	104 309	388 198
231314 221 COGY	Installations sportives des collèges	0	-87 706	87 706	0
Sous-total programmes départementaux		720 000	266 183	214 745	480 928
Imputation Code	Programmes pour les tiers				
204122 221 REGION	Travaux dans les cités scolaires	71 760	271 760	0	271 760
204142 21 BSAA BSCC	Constructions scolaires liste A	149 030	37 072	529 766	566 838
	Constructions scolaires liste C	125 301	-9 304	259 958	250 654
		274 331	27 768	789 724	817 492
204142 21 BSCD	Réhabilitation énergétique établissements scolaires 1 ^{er} degré	10 436	37 602	272 716	310 318
204142 21 BSRB	Grosses réparations bâtiments scolaires	193 507	155 459	191 821	347 280
20431 221 FCSH / PECP	Participations versées aux établissements scolaires	15 000	14 098	8 000	22 098
Sous-total programmes pour les tiers		714 064	543 759	1 792 027	2 335 786
TOTAL		1 434 064	809 942	2 006 772	2 816 714

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
CIO VUE : 3603		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2185 28 MATEL	Acquisition matériel téléphonie	4 000	4 000	0	4 000
Sous-total programmes départementaux		4 000	4 000		4 000

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
CENTRE UNIVERSITAIRE VUE : 3607		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 23 MATOS	Acquisition de matériel	1 000	1 000	0	1 000
21841 23 MOBI	Acquisition de mobilier	30 000	30 000	0	30 000
2188 23 MATSPE	Acquisition de matériel spécifique	2 000	2 000	0	2000
Sous-total programmes départementaux		33 000	33 000	0	33 000

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE L'ÉCONOMIE VUE : 3801		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 93 FIEC	Aides immobilières aux activités commerciales en zone fragile	90 000	0	159 091	159 091
204142 93 / 20422 93 FIEI FIES	Équipement d'infrastructure à finalité économique	0 0	-2 029 0	2 029 102 431	0 102 431
		0	-2 029	104 460	102 431
204163 91 SDAN	Tarn-et-Garonne Numérique	822 952	822 952	0	822 952
20421 68 PBOL	Acquisition de paraboles	0	-1 000	1 000	0
20421 93 EIPE	Équipements industriels de production pour les entreprises	0	-1 009	56 414	55 405
20421 93 FIEA	Réalisation d'audits entreprises	0	-7 600	20 366	12 766
20422 93 AIAC	Aides immobilières aux activités en zone rurale	0	0	10 473	10 473
Sous-total programmes de tiers		912 952	811 314	351 804	1 163 118

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE VUE : 3802		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 928 20422 928 ASTC ASTP	Travaux d'assainissement des terres agricoles	32 000 0	15 947 0	32 801 5 110	48 748 5 110
20421 928 AISA	Aides aux investissements en matériel agricole	32 000 100 000	15 947 30 000	37 911 0	53 858 30 000
20421 928 CUMA	Politique en faveur des CUMA	162 500	162 500	0	162 500
20421 928 PDAE	Échanges amiables d'immeubles ruraux	20 000	13 654	6 346	20 000
Sous-total programmes pour les Tiers		314 500	222 101	44 257	266 358

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
MISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL VUE : 2502		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2051 95 SDASPINT	Accueil internes	500	500	0	500
2188 95 SDASPINT	Accueil internes	400	400	0	400
Sous-total programmes départementaux		900	900	0	900
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 74 FDSE	Études et phases pré-opérationnelles	250 000	134 455	329 741	464 196
204142 74 FDSC	Phases opérationnelles	0	-32 869	320 597	287 728
Sous-total programmes pour les Tiers		250 000	101 586	650 338	751 924
TOTAL		250 900	102 486	650 338	752 824

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
POLITIQUES TERRITORIALES VUE : 2503		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 312 MONU	Travaux rénovation patrimoine commémoratif	30 000	28 630	12 402	41 032
204142 61 CABT	Caniveaux, bordures et trottoirs	100 000	107 734	47 812	155 546
204142 628 COBO	Aires de covoiturage	50 000	0	10 000	10 000
204142 628 VCEM / VCDE	Voies d'intérêt intercommunal et réfections de ponts	130 000	40 000	36 849	76 849
204142 628 VCEN	Divers voies d'intérêt intercommunal	2 887 518	2 539 560	0	2 539 560
204142 628 VCIN	Intempéries sur voirie communale	0	61 109	10 728	71 837
204142 72 HAIN	Amélioration habitat insalubre	70 000	72 300	68 048	140 348
204142 74 LOCQ	Lotissements de qualité	20 000	-320	8 000	7 680
204142 74 OPAA	Amélioration de l'habitat	1 000 000	377 286	353 693	730 979
2041434 74 / 204142 74 VIAM	Aménagement de villages	600 000	597 694	81 802	679 496
2041436 74 / 204142 74 SUMR	Salles à usages multiples	1 000 000	1 016 480	2 838	1 019 318
2041437 74 / 204142 74 BCTR HAAP MAIA MAIC	Bâtiments communaux réparations	1 100 000	645 422	518 836	1 164 258
204142 74 X912	Aide exceptionnelle aux organismes publics	9 000	0	59 529	59 529
Sous-total programmes pour les Tiers		6 996 518	5 485 895	1 210 537	6 696 432

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
4541132 01 VVVA 032	Vélo voie verte gorges et vallée de l'Aveyron	78 500	54 584	30 364	84 948
4541134 01 CSJC 034	Chemin Saint Jacques de Compostelle	0	0	80 000	80 000
2152 94 SIGNTOUR	Signalisation touristique	250 000	38 000	79 770	117 770
458133 01 033	Pente d'eau de Montech	0	0	1 452 128	1 452 128
4541135 01 035	Grotte de Bruniquel	15 000	15 000	58 982	73 982
Sous-total programmes départementaux		343 500	107 584	1 701 244	1 808 828
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 94 20422 94 FTOT	Structuration offices de tourisme communaux	18 000 3 000	10 659 -1 500	6 000 3 000	16 659 1 500
		21 000	9 159	9 000	18 159
204142 94 FIT1 GESG	Modernisation et aménagement de gîtes d'étapes	6 000 30 000	-6 000 17 114	7 250 21 924	1 250 39 038
		36 000	11 114	29 174	40 288
204142 94 FITC	Modernisation de campings communaux	7 500	0	2 163	2 163
204142 94 FITE	Équipement de loisirs liés à l'eau	50 000	27 971	52 228	80 199
204142 94 FTPC	Hébergement plus produits communaux	3 000	0	1 000	1 000
204142 94 MVVP	Modernisation villages de vacances pavillonnaires	30 000	0	18 000	18 000
204142 94 PTEH	Modernisation haltes nautiques	13 500	7 000	48 724	55 724
204142 94 VVCN	Valorisation Canal des 2 Mers	13 500	3 315	10 000	13 315

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
20421 94 TSVI	Équipement audio des sites de visites	7 500	0	7 500	7 500
20422 94 FTPP	Hébergement plus produits privés	0	-2 796	2 796	0
Sous-total Programmes pour les Tiers		** Expression erronée **	** Expression erronée **	** Expression erronée **	** Expression erronée **
TOTAL		184 440	1 389 005	714 264	2 103 069

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ÉLECTRIFICATION RURALE VUE : 5002		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
2041782 74 ELER	Électrification rurale	686 021	736 021	206 077	942 098
Sous-total Programmes pour les Tiers		686 021	736 021	206 077	942 098

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

8ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
20310 61 GOUYRE THERON TORDRE	Frais d'études barrages	27 600	51 600	9 987	61 587
203110 738 ENST	Plan de gestion	0	0	23 970	23 970
2152 738 ENST	Signalisation	10 000	10 000	0	10 000
21573 61 GOUYRE THERON TORDRE FALQ MIROUNAC	Acquisition matériel spécialisé	5 000	17 800	42 016	59 816
231211 738 ST JACQUES GRGRP	Aménagement terrains	15 000	15 000	0	15 000
231318 61 GOUYRE THERON TORDRE FALQ	Travaux barrages	3 000	3 000	6 316	8 316
231721 738 GARON	Travaux sur terrains ENS	39 306	157 500	13540	171 040
Sous-total programmes départementaux		99 906	254 900	95 829	350 729
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 68 204142 68 RICE RICA	Aménagement de rivières	5 000 121 000	6 000 99 072	16 338 20 683	22 338 119 755
		126 000	105 072	37 021	142 093
204142 61 ASAG	Assainissement des agglomérations	300 000	376 513	256 749	633 262

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 61 EPTC EPTR	Alimentation en eau potable	0 700 000	0 767 400	33 533 679 513	33 533 1 446 913
204142 731 DECH	Création de déchetteries	0	-17 810	109 034	91 224
204142 738 ENST	Travaux espaces naturels sensibles	11 370	11 370	720	12 090
2041152 738 DECHSYN	Syndicat départemental des déchets	200 651	200 651	0	200 651
Sous-total programmes pour les Tiers		1 338 021	1 443 196	1 116 570	2 559 766
TOTAL		1 437 927	1 698 096	1 212 399	2 910 495

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES CULTURELLES VUE : 3602		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 312 / TEMPLE	Acquisition d'outillage technique pour l'Espace des Augustins	7 000	7 000	584	7 584
Sous-total programmes départementaux		7 000	7 000	584	7 584
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204142 312 PIRC	Restauration de pigeonniers	7 000	6 273	0	6 273
204121 312 ADDA	Site internet ADDA	10 000	10 000	0	10 000
Sous-total programmes pour les Tiers		17 000	16 273	0	16 273
TOTAL		24 000	23 273	584	23 857

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ARCHIVES DÉPARTEMENTALE VUE : 3605		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 315 / MATSPE	Acquisition matériel technique et divers	700	700	0	700
216 315 FDSARCHI	Acquisition fonds d'archives	12 000	12 000	0	12 000
21838 315 MATINF	Autres matériels informatiques	3 000	3 000	0	3 000
Sous-total programmes départementaux		15 700	15 700	0	15 700

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE VUE : 3606		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
21838 313 MATINF	Acquisition de matériel informatique	3 200	3 200	594	3 794
21882 313 MATOS	Acquisition de matériel	2 200	2 200	0	2 200
Sous-total programmes départementaux		5 400	5 400	594	5 994
Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 313 BIBM	Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèques	2 724	0	2 724	2 724
204142 313 BIBA	Aide à la construction et à l'aménagement de bibliothèques	44 311	-38 000	44 311	6 311
Sous-total programmes pour les Tiers		47 035	-38 000	47 035	9 035
TOTAL		47 035	-32 600	47 629	15 029

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
COGEMATS VUE : 3609		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2157 311 MATCUMAT	Acquisition de matériel et mobilier	28 000	18 000	0	18 000
Sous-total Programmes départementaux		28 000	18 000		18 000

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ABBAYE DE BELLEPERCHE VUE : 3610		AP 2019	CP 2019		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	Programmes départementaux				
2121 312 CLOITRE	Plantation d'arbres	0	0	400	400
2157 312 MATOS	Acquisition de matériel technique	10 100	10 100	349	10 449
216 312 COLLEC	Collections et œuvres d'art	40 000	40 000	17 820	57 820
2188 312 MOBBELLE	Mobilier urbain et vitrines	0	59 500	25 000	84 500
Sous-total programmes départementaux		50 100	109 600	43 569	153 169

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 18 AVR. 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_21-DE

Imputation Code	Programmes pour les Tiers				
204141 312 OMCC OMIC	Objets et mobiliers classés et inscrits	16 000 9 000	8 868 5 362	40 248 23 098	49 116 28 460
		25 000	14 230	63 346	77 576
204141 312 MHCC MHIC	Monuments historiques et inscrits	0 0	0 -10 000	23 243 10 000	23 243 0
		0	-10 000	33 243	23 243
204142 312 MHCC MHIC	Monuments historiques et inscrits	400 000 200 000	152 862 50 000	141 489 107 903	294 351 157 903
		600 000	202 862	249 392	452 254
2041455 312 MHCC MHIC		30 000 30 000	15 000 15 000	0 0	15 000 15 000
		60 000	30 000	0	30 000
Sous-total programmes pour les Tiers		685 000	237 092	345 981	583 073
TOTAL		735 100	346 692	389 550	736 242

CHAPITRE III

III - L'ÉPARGNE

L'ÉPARGNE DE GESTION : 29 966 028,01 €

Il s'agit des dépenses et recettes de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

Les recettes de gestion 2019 augmentent de 6,5 millions d'euros et passent de 284,6 millions d'euros au BP 2018 à 291 millions d'euros au BP 2019 (principalement 2 M€ au titre de la fiscalité due à la revalorisation des bases ; 1,6 M€ au titre du nouveau de solidarité inter département et 2,5 M€ pour les droits de mutation).

Dans le même temps, les dépenses de gestion augmentent de 4,5 millions d'euros (256,7 millions d'euros au BP 2018 et 261,2 au BP 2019). Cette évolution se traduit par des disparités dans l'augmentation : ainsi, les charges à caractère général diminuent de 1,2 M€, les charges de personnel augmentent de 1,3 M€, 1 M€ supplémentaire lié à l'APA, près de 3 M€ pour le RSA.

L'épargne de gestion 2019 progresse de 27,9 M€ au BP 2018 à 29,9 M€ dans ce projet de BP 2019 (+2 millions d'euros).

L'ÉPARGNE BRUTE : 19 003 587,35 €

L'épargne brute, qui est l'épargne de gestion diminuée des dépenses et recettes financières et du solde des opérations exceptionnelles, suit la même tendance passant 16,4 millions d'euros au BP 2018 à 19 M€ au BP 2019. (+2,6 millions d'euros). Les 0,6 M€ de progression entre l'épargne de gestion (+2 M€) et l'épargne brute (+2,6 M€) s'explique par plusieurs facteurs : une diminution des frais financiers de 0,3 M€ en 2019 et une baisse de l'abondement exceptionnel entre 2018 et 2019 pour la MDPH (-0,3 M€).

L'ÉPARGNE NETTE : 3 232 448,35 €

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette du BP 2019 est en hausse de 2,1 millions d'euros par rapport au BP 2018. Le capital de la dette, PPP inclus passe de 15,2 M€ en 2018 à 15,7 M€ en 2019, expliquant à lui seul le différentiel (0,5M€) entre la variation de l'épargne brute 2018/2019 et la variation de l'épargne nette sur la même période.

CHAPITRE IV

IV - LA DETTE DÉPARTEMENTALE

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

La répartition et la structure de l'encours de la dette ont été présentées lors des orientations budgétaires en précisant qu'elles font l'objet d'un rapport particulier, présenté conformément à la réglementation dans le cadre de ce budget primitif. Monsieur le Président souhaite apporter les précisions suivantes :

DETTE PROPRE

- ◆ encours de la dette (hors PPP) : 192 900 680,43 euros,
- ◆ taux moyen : 3,02 % **en 2019** (il était de 8,30 % en 1996 et de 3,13 % en 2018),
- ◆ durée résiduelle moyenne : **13 ans 6 mois.**

DETTE PPP DE VERDUN-SUR-GARONNE

- ◆ encours de la dette PPP : 15 312 840 euros,
- ◆ taux : **5,50 %**,
- ◆ durée résiduelle : **18 ans 10 mois.**

Suite à la renégociation de 2 emprunts à risque en 2017, le département a bénéficié d'un fonds de soutien de 4,8 M€. Après prise en compte de ce fonds de soutien, l'encours net de la dette s'élève à 203 808 836 € au 01/01/2019. Ce fonds sera versé jusqu'en 2028 à hauteur de 400 425€ par an.

Par rapport à 2018, on constate que le stock de dette diminue.

Enfin, le volume d'emprunt proposé pour 2019 soit 13 millions d'euros, inférieur au capital remboursé, permet de poursuivre l'effort de désendettement (-2,2 M€).

CHAPITRE V

V - LES CRÉDITS DE RÉSERVE

Compte tenu d'une part, des contraintes financières évoquées au début de rapport et, d'autre part, de la rigueur qui a prévalu à l'élaboration du projet de budget 2019, **les crédits de réserve dont dispose le Département s'élèvent à 6 887 150 €** (ils étaient de 5,8 millions d'euros au BP 2018).

Ils se répartissent ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement:

Chapitre 020.....3 000 000 €

- Section de fonctionnement:

Chapitre 022.....3 887 150 €

Le montant des crédits de réserve représente plus de 1,8 % du budget, en progression de plus d'un million par rapport à 2018.

2ÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL

MOYENS GÉNÉRAUX

Le service des moyens généraux dispose pour 2019, pour les achats de fournitures, petit matériel, divers consommables, fluides, électricité, maintenance du matériel et des véhicules, d'un budget de 3 091 240 €.

En ce qui concerne les acquisitions, pour le budget 2019, plusieurs autorisations de programmes sont prévues pour renouveler ou doter les services de matériels performants, pour un montant total de 1 961 770€ :

- les véhicules : 28 véhicules seront restitués et renouvelés par acquisition, dont 7 utilitaires et 3 électriques pour un montant total de 320 980€. Un fourgon de transport réformé sera remplacé pour un prévisionnel de 23 500€.

A noter également l'acquisition de 3 vélos électriques pour une inscription de 3 300€.

- les engins : il sera acquis cette année pour plus d'1M€ (Finisseur d'Intervention Rapide, 2 camions tri bennes, 4 tracteurs porteurs industriels, débrousailluse auto portée...)

INFORMATIQUE

Plusieurs de projets d'importance concernant l'informatique sont actuellement en cours, afin de :

Doter les établissements d'enseignement d'outils numériques performants :

En coordination avec le service éducation :

- dans le cadre de programmes pluriannuels de modernisation informatique des collèges, conduire le renouvellement des infrastructures de réseaux et

télécommunications, serveurs, stockage et sauvegardes des données ainsi que les équipements bureautiques pédagogiques et administratifs ;

- pour répondre à l'appel à projet « collèges numériques et innovation pédagogique », déployer des classes mobiles dans chaque collège public et privé du Département ;
- pour répondre à l'appel à projet « collèges numériques et ruralité », réaliser la couverture WIFI de tous les collèges publics du Département.

En coordination avec le centre universitaire de Tarn-et-Garonne, dans le cadre de la restructuration du centre universitaire et de la relocalisation de l'institut de formation en soins infirmiers (I.F.S.I.), apporter son expertise en informatique et télécommunications.

Le détail de ces programmes est précisé dans la 5^o commission.

Mettre à niveau les systèmes d'information de la collectivité :

Conduire le renouvellement des infrastructures de réseaux et télécommunications, serveurs, stockage et sauvegardes des données ainsi que les équipements bureautiques des services du Département, avec notamment la création d'une salle informatique « miroir » au centre universitaire pour sécuriser à la fois, la salle informatique de l'Hôtel du Département et la sauvegarde centralisée des serveurs informatiques des 17 collèges publics du Département.

Conduire le renouvellement ou la mise à niveau, selon le besoin, des outils de l'ensemble des services, et en particulier, dans le cadre du schéma directeur informatique du pôle des solidarités humaines, l'ensemble des projets d'informatisation ou de renouvellement des outils informatiques de gestion des services de la solidarité départementale et de la maison départementale des personnes handicapées :

- gestion et paye des assistants familiaux ;
- placements d'urgence ;
- tarification des établissements ;
- aide personnalisée à l'autonomie et aide sociale adulte ;
- aides financières et secours d'urgence ;
- infocentre (personnes âgées, handicapées).

A ce titre, une autorisation de programme de 210 000€ a été portée au budget.

Conduire le renouvellement du système d'informations géographique départemental :

- voirie ;
- cadastres, réseaux secs et humides ;
- environnement.

Poursuivre la modernisation de l'administration départementale par l'informatisation :

- gestion des représentations et des contacts ;
- portail agent (congrés, frais de déplacement) ;
- infocentre (ressources humaines, finances, subventions) ;
- gestion des immobilisations ;
- dématérialisation des marchés publics et des pièces justificatives .

Sur ce point, il reste en 2019 à poursuivre la mise en oeuvre de la première phase de dématérialisation des pièces justificatives.

Par ailleurs, dans la mesure où nous connaissons depuis de nombreuses années d'importantes difficultés avec notre logiciel de comptabilité, ainsi qu'avec son éditeur, et où cette application est devenue aujourd'hui inadaptée, il est proposé de mettre en oeuvre une étude de faisabilité pour le renouveler et être accompagnés dans cette lourde démarche. Une autorisation de programme 250 000 € a ainsi été inscrite en 2019.

Automatiser et dématérialiser les processus.

En coordination avec les Archives Départementales :

- répondre aux appels à projet du service interministériel des archives de France (S.I.A.F.) ;
- numérisation des archives de la maison départementale des personnes handicapées ;
- gestion électronique des documents et archivage intermédiaire ;
- archivage légal.

A ce titre, un appel d'offre est en cours de rédaction pour acquérir un système de gestion électronique et d'archivage des documents, suite aux études réalisées en 2018 sur ce point.

Dématérialiser les procédures administratives :

- portail des demandes de subvention (communes, associations...) ;
- portail des demandes d'aides aux collégiens (secours d'études, aides particulières...).

Ces projets sont d'ores et déjà avancés, livrés pour certains.

Le règlement général de protection des données (R.G.P.D.) :

ce dispositif européen s'est substitué à partir du 25 mai 2018 aux formalités jusqu'alors effectuées sous le contrôle de la commission nationale informatique et libertés (C.N.I.L.).

Il peut être rappelé qu'un D.P.O. a été nommé à ce titre.

PERSONNEL

Comme indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires, les éléments suivants impactent le budget 2019 :

- **La reprise des mesures statutaires et indiciaires issues du PPCR,**
- **Deux changements importants concernant le compte épargne-temps à compter du 1^{er} janvier 2019 :**
 - La revalorisation des montants forfaitaires applicables pour l'indemnisation des jours inscrits sur le compte épargne-temps (10€ par jour et par catégorie indiciaire),
 - L'abaissement du seuil d'indemnisation de cinq jours par rapport au plafond précédent (passage de 20 jours à 15 jours),
- **La mise en œuvre du RIFSEEP avec le plan de convergence et le complément indemnitaire annuel.**
- **L'augmentation du SMIC de +1,52 % au 1^{er} janvier 2019 .**

Il est noter également la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019.

En ce qui concerne l'avancement, pour l'année 2018, 127 avancements de grade et 11 promotions internes ont été proposés aux agents retenus lors de la CAP de juin 2018. Il est prévu une masse identique pour 2019.

Le budget relatif aux charges de personnel, y compris RSA, s'élève donc cette année à 67 194 940€, contre 65 873 950 € en 2018, soit une augmentation maîtrisée de 2%, dont une augmentation de 8,9% du budget relatif aux assistantes familiales.

3ÈME COMMISSION : SOLIDARITÉS HUMAINES

Le budget proposé pour la mise en œuvre des compétences sociales et médico-sociales du Département de Tarn-et-Garonne pour l'exercice 2019 s'élève à **144 604 849** euros en fonctionnement et **4 601 665** euros en investissement.

Ces propositions budgétaires ont pour vocation :

- d'une part de faire face aux compétences obligatoires et réglementaires du Département en matière d'aide et d'action sociale (protection de l'enfance, insertion, personnes âgées et handicapées) dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement liée au pacte financier avec l'État ;

- d'autre part, comme cela a pu être précisé lors des Orientations Budgétaires, d'engager la collectivité dans le cadre d'un pacte de solidarité avec l'Etat et de bénéficier ainsi d'un fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (135 millions d'euros au niveau national à répartir entre les Départements signataires) étant précisé que ces dépenses supplémentaires ne seront pas prises en compte dans la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Dans ce contexte, les allocations individuelles de solidarité (AIS) évoluent comme suit :

- revenu de solidarité active (RSA) : 39 958 000 euros soit + 2,67 % par rapport à 2018 (BP + DM),

- allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 30 461 614 euros soit + 2,98 % par rapport à 2018 (BP + DM),

- prestation de compensation du handicap (PCH) : 7 580 000 euros soit + 5,10 % par rapport à 2018 (BP + DM).

LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Ce domaine d'action est marqué par une augmentation substantielle du nombre de mineurs placés depuis 6 ans . En effet, nous sommes passés de 478 mineurs placés en 2013 à 595 au 1^{er} février 2019. A cela s'est rajoutée, en Tarn-et-Garonne, comme dans les autres départements de France, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) qui étaient au nombre de 37 en 2013 et qui sont 84 au 1^{er} février 2019.

Dans ce contexte, l'année 2019 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des orientations du schéma départemental enfance-famille 2017-2021 notamment en ce qui concerne l'installation de l'équipe mobile de pédo-psychiatrie visant à faire l'évaluation des profils des mineurs placés et le développement du planning familial sur Castelsarrasin-Moissac. S'agissant de ce dernier point, il est proposé d'inscrire 10 000 euros supplémentaires au budget 2019 dans le cadre de la protection maternelle et infantile (PMI).

En ce qui concerne la protection de l'enfance, il convient de souligner le fait que la participation de l'État aux dépenses de l'aide sociale à l'enfance liée aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) est pérennisée et se traduira par une somme de 141 millions d'euros à répartir entre les départements au niveau national. Toutefois, même si cela constitue une avancée substantielle, ces dispositions sont encore loin de compenser la charge supplémentaire que représente la prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance de 84 mineurs non accompagnés en Tarn-et-Garonne.

Considérant ces différents éléments, afin d'exercer les missions quotidiennes des services de la PMI et de l'aide sociale à l'enfance conformément aux dispositions du cadre de l'action sociale et des familles (CASF), il est proposé d'inscrire au budget 2019 les sommes de :

- 336 959 euros pour la PMI (contre 323 354 euros en 2018 (BP + DM)),
- 15 268 866 euros pour l'aide sociale à l'enfance (contre 15 151 319 euros en 2018 (BP + DM)).

Concernant l'aide sociale à l'enfance, il convient notamment de mentionner les enveloppes suivantes :

- 5 065 000 euros pour la prise en charge des jeunes placés en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS),

- 1 251 475 euros pour la prise en charge des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO),

- 4 757 000 euros pour le service placement familial de la Sauvegarde de l'Enfance.

LES POLITIQUES EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (PA) ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (PH)

Ce domaine d'actions sera marqué, en 2019, par la poursuite de la mise en œuvre des orientations du schéma départemental gériatrique 2017-2021 notamment en ce qui concerne les extensions non importantes (ENI) des EHPAD de Villebrumier, Montbeton et Lafrançaise pour lesquels des subventions en annuités de 305 000 euros sont prévues dans le cadre de rapports spécifiques. Toujours en ce qui concerne l'investissement, il est également proposé d'inscrire une autorisation de programme de 183 000 euros pour la modernisation des EHPAD publics de Beaumont-de-Lomagne, Saint-Antonin-Noble-Val, le Centre Hospitalier de Valence d'Agen et 3 tranches pour l'Hôpital Local de Caussade.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il est proposé d'inscrire la somme de 84 675 079 euros au BP 2019 (contre 83 771 320 euros en 2018 (BP + DM)) dont notamment :

- 6 100 000 euros pour la PCH adultes (840 bénéficiaires en 2018) et 1 480 000 euros pour la PCH enfants (110 bénéficiaires en 2018). Ces prévisions sont calculées sur la base de la moyenne des dépenses des 6 derniers mois de l'année 2018 avec un taux d'évolution de + 2 % (augmentation des tarifs horaires des services d'aide à domicile et du SMIC).

- 19 839 114 euros pour l'APA à domicile (prévision calculée sur la base de la moyenne des 6 derniers mois et un taux d'évolution de + 1,2 % pour les prestations et 2 % pour les bénéficiaires) et 10 602 500 euros pour l'APA en établissement (dont 8 778 990 euros au titre de la dotation globale),

- 41 471 974 euros pour les frais d'hébergement en établissement pour les personnes âgées (10 130 500 euros soit - 2,28 % par rapport à 2018 (BP + DM)) et pour les personnes handicapées (31 341 474 euros soit + 0,15 % par rapport à 2018 (BP + DM)).

LA GESTION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES D'INSERTION

S'agissant de la gestion du RSA, la stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA socle se confirme avec une moyenne mensuelle 2018 de 6 070 allocataires contre 6 271 en 2016 et 5 984 en 2017. Toutefois, il convient de souligner le fait que cette stabilisation du nombre d'allocataires ne se traduit pas de façon mécanique sur l'enveloppe financière consacrée au RSA socle pour les raisons suivantes :

- les effets de revalorisations annuelles du RSA socle imposées de façon réglementaire sur le plan national,
- l'impact de la réforme des minimas sociaux et en particulier de « l'effet des droits figés ».

Considérant ces différents éléments, les propositions budgétaires consacrées à l'allocation RSA pour 2019 se situent à hauteur de 39 958 000 euros contre 38 920 000 euros en 2018 (BP+DM).

S'agissant des politiques départementales d'insertion, il est proposé d'inscrire la somme de 2 522 967 euros au BP 2019 dont notamment :

- 135 000 euros pour la mise en place d'une plate-forme en ligne Job82,
- 404 981 euros pour les subventions aux associations dans le cadre du PTI,
- 426 766 euros pour les subventions aux associations dans le cadre du PDI.

Pour mémoire, une **programmation FSE** d'un montant de 3 312 000€ a été obtenue dans le cadre d'une première convention; une deuxième convention a été également signée pour une nouvelle programmation de 2 806 000€. L'ensemble de ces autorisations d'engagements a été inscrit, avec 1 536 479€ en impact sur les crédits de paiements 2019 .

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

La politique départementale du logement social est fondée sur le développement de l'offre de logement dans le parc public et le parc privé (aides à la pierre) sur le territoire de délégation du Conseil Départemental ainsi que sur l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables (aides à la personne).

S'agissant des aides à la pierre, il est proposé d'inscrire 4 289 966 euros en dépenses d'investissement au budget 2019 dont :

- 3 559 733 euros au titre des crédits délégués par l'État par le parc public et le parc privé,
- 730 233 euros au titre des politiques départementales complémentaires sur fonds propres.

S'agissant des aides à la personne, il est proposé d'inscrire au budget 2019 la somme de 960 111 euros répartie comme suit :

- 30 000 euros pour l'étude relative à la révision du schéma départemental des gens du voyage,
- 658 692 euros au titre du fonds de solidarité pour le logement,
- 31 719 euros pour le financement de l'animation suivi des OPAH,
- 239 700 euros pour les subventions de fonctionnement aux associations (Soliha 82, ADIL, Pas sans Toit).

L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

En investissement, il est proposé d'inscrire 30 000 euros au BP 2019 pour accompagner la Croix Rouge dans l'installation dans des nouveaux locaux à Caussade.

En fonctionnement, au BP 2019, il est proposé de reconduire les sommes de 330 000 euros pour les secours d'urgence et 485 509 euros pour les subventions aux associations.

TRAVAUX PLURIANNUELS ET GROSSES REPARATIONS.

Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Montech :

Suite au déménagement de la brigade de gendarmerie de Montech dans ses nouveaux locaux en septembre 2017, nous avons pu disposer de tout le site, comprenant :

- la brigade d'une superficie d'environ 400m²
- deux immeubles de 4 logements chacun.

Pour mémoire, les deux immeubles d'habitation vont être vendu à Tarn et Garonne Habitat.

A l'occasion de la décision modificative de 2018, nous avons voté la modification de l'autorisation de programme à 850 000,00 € TTC pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment des locaux de service, en vue de l'installation de la Maison des Solidarités de Montech.

Les études de conception sont en cours : le permis de construire va être déposé courant avril et le début des travaux sont prévus pour le dernier trimestre 2019.

Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Castelsarrasin :

Le projet de réhabilitation et d'extension de la MDS de Castelsarrasin a commencé par l'acquisition en 2018 d'un bâtiment annexe au Centre Hospitalier Intercommunal, à l'arrière du site historique.

Le projet est mené en maîtrise d'œuvre interne. Les travaux vont se dérouler en site occupé, en deux phases :

- une première phase, pour un montant de 150 000,00 € TTC, dans le bâtiment acquis pour créer de nouveaux bureaux puis, après déplacement des agents dans ces nouveaux bureaux,
- une seconde phase, pour un montant de 200 000,00 € TTC, dans l'ancien bâtiment.

Les appels d'offres de travaux sont en cours d'analyse et les travaux vont commencer au mois de juin 2019, pour une durée de 8 mois.

Restructuration de la MDPH et réorganisation de services au 1.5.11.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Tarn-et-Garonne s'est faite accompagner en 2017 par un cabinet conseil CEKOIA pour réaliser un diagnostic organisationnel.

Le rapport du cabinet CEKOIA remis et présenté le 9 Mars 2018 a mis en avant plusieurs sources de dysfonctionnement, notamment :

- des locaux inadaptés à la collaboration des différents pôles et donc un manque de fluidité pour le parcours des dossiers ;
- des locaux inadaptés aux personnes en situation de handicap ;
- des locaux communs avec des services départementaux, induisant un passage à la fois des personnels et des usagers incessants dans les couloirs ;
- des locaux de classement dispersés, saturés et non fonctionnels ;
- l'absence de numérisation des dossiers, notamment avec le nouveau règlement général de protection des données (RGPD) ;
- l'absence de pièces complémentaires permettant d'assurer un accueil avec des professionnels, des permanences associatives afin d'informer les usagers.

Dans sa conclusion, le cabinet CEKOIA indiquait que les locaux actuels ne permettaient pas de bonnes conditions de travail et constituaient un frein majeur à un traitement efficient des dossiers.

Le projet qui est lancé vise à répondre à ces problématiques en regroupant l'ensemble des services de la MDPH dans l'immeuble du 28 rue de la Banque et en construisant une extension dans la cour pour permettre d'y accueillir toutes ses fonctions. Les travaux devront se dérouler sans interrompre les activités de la MDPH.

A l'occasion de notre dernière assemblée, nous avons voté une autorisation de programme de 1 800 000,00 € TTC avec 600 000 euros de crédits de paiement pour réaliser cette opération de réhabilitation.

Par ailleurs une AP de 120 000 € a été prévue pour acquérir une parcelle attenante nécessaire au projet.

Une consultation pour passer un marché de maîtrise d'oeuvre est en cours. Les travaux sont prévus pour débuter en février 2020.

CDEF :

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment d'environ 570 m² rue Jeanne d'Arc a été lancé en 2017. Après les études de conception par l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par le cabinet d'architectes Delaserre en 2018, les appels d'offres de travaux sont en cours et les travaux devraient commencer au début de l'été 2019, pour une durée de 16 mois.

4EME COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

VOIRIE DEPARTEMENTALE

La voirie est une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier et d'assurer la poursuite de l'effort consenti dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour 2019, le budget d'investissement routier proposé s'articule autour de trois axes principaux :

- **l'achèvement des programmes antérieurs**, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019,

- **la programmation 2019-2020**, composée majoritairement d'opérations de remise en état des routes, d'opérations de réparation d'ouvrages d'art et d'opérations de sécurité, à hauteur de 12 260 000 €.

Elle inclut les missions de l'unité d'exploitation et travaux en régie (UETR), relevant du programme d'investissement sur les routes.

Enfin, une programmation d'une partie du gros entretien de voirie vous est proposée, sachant que, pour le reste, les enveloppes d'entretien réparties sur les subdivisions départementales permettront de traiter les urgences et les besoins constatés en sortie d'hiver.

L'ensemble de ce cette programmation 2019 - 2020 est détaillé dans un rapport particulier.

BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS :

Les programmes antérieurs à 2016 sont entièrement réalisés.

- Sur le programme de travaux 2016-2017 (annexe 1) :

Une opération reste à lancer (reprofillement de chaussée RD 6 à Verdun-sur-Garonne).

Toutes les autres opérations sont terminées.

- Sur le programme de travaux 2017-2018 (annexes 2 et 3) :

Une opération est en cours de travaux (RD 15 – réparation d'un ouvrage d'art sur le territoire de la commune de Caumont).

Toutes les autres opérations sont terminées.

- Sur le programme de travaux 2018-2019 (annexes 4 et 5) :

23 opérations sont terminées,
5 opérations sont en cours de travaux,
7 opérations sont lancées,
7 opérations restent à lancer.

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
 PROGRAMME 2016-2017

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516001 GROV	2	Pays de Serres - Sud Quercy	Durfort-Lacapelette, Saint-Amant-de- Pellagat, Lagraiss	Reprofilage de chaussées entre les PR 11+682 et 16+680	710 000,00 €	-	-	-	566 136,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516002 GROA	3	Garonne- Lomagne- Brulhois	Laurit-de-Lomagne	Reparation de l'OA n° 70 « Sers » au PR 35+114	20 000,00 €	-	-	-	14 480,00 €	Remise en état des ouvrages
516003 GROV	6	Verdun-sur- Garonne	Dieupentale	Reprofilage de chaussées entre les PR 3+335 et 8+992	610 000,00 €	-	-	-	494 395,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516004 GRTU	6	Verdun-sur- Garonne	Verdun-sur-Garonne	Reprofilage de chaussées entre les PR 13+500 et 14+000	210 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
516005 GROA	7	Pays de Serres - Sud Quercy	Lacour	Rampement de l'OA n° 1153 au PR 27+303	45 000,00 €	-	-	-	47 390,00 €	Remise en état des ouvrages
516006 GRTU	11e1	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilage de chaussées entre les PR 0+380 et 0+312 (gabar 2)	115 000,00 €	-	-	-	636 566,00 €	- 516007, 516008, 516038 et 516039
516007 GRTU	11e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilage de chaussées entre les PR 0+000 et 0+143 (gabar 2)	110 000,00 €	-	-	-	PMI	Groupes 516006
516008 GRTU	11e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilage de chaussées entre les PR 0+143 et 0+313 (gabar 2)	150 000,00 €	-	-	-	PMI	Groupes 516006
516009 GROS	12	Garonne- Lomagne- Brulhois	Saint-Aignan	Aménagement de carrefour avec la VC 4 au PR 4+732	130 000,00 €	-	-	-	147 802,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour tourne-à-gauche
516010 GROV	19	Quercy-Fouquierie	Caylus, Saint- Antoine-Noble-Val	Reprofilage de chaussées entre les PR 13+731 et 23+962	310 000,00 €	-	-	-	318 856,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516011 GROA	19	Quercy-Fouquierie	Caylus	Remplacemnt du trottoir n° 871 au PR 12+476	180 000,00 €	-	-	-	138 135,00 €	Remise en état des ouvrages
516012 GRTU	21	Moutauban III	Moutauban	Reprofilage de chaussées entre les PR 0+670 et 1+520	350 000,00 €	-	-	-	317 645,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516013 GROV	21	Tarn Tescou Quercy-Vart	Corbarieu, Reprais	Reprofilage de chaussées entre les PR 9+361 et 12+620	450 000,00 €	-	-	-	358 586,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516014 GROA	26 bis	Moissac	Malause	Récupération des eaux sur l'OA n° 39 « Garonne » au PR 1+460	180 000,00 €	-	-	-	160 545,00 €	Remise en état des ouvrages
516015 GROS	26	Verdun-sur- Garonne	Verdun-sur-Garonne	Aménagement de carrefour pour l'accès à la nouvelle déchèterie	250 000,00 €	-	-	-	264 698,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire

VOIRIE DEPARTEMENTALE
TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017

ANNEXE 1

N° OPER.	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516016 GRU	26	Beaumont-de-Lomagne	Boutet	Reprofilage de chaussées entre les PR 20+320 et 20+636	100 000,00 €	-	-	-	108 340,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516017 GRU	26	Beaumont-de-Lomagne	Castelferrus	Reprofilage de chaussées entre les PR 30+838 et 31+341	147 000,00 €	-	-	-	PM	Groupe 516023
516018 GRV	39	Montech	Montbeton	Reprofilage de chaussées entre les PR 0+000 et 4+200	400 000,00 €	-	-	-	449 990,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516019 GRU	40	Pays de Serres - Sud Quercy	Lafarguette	Reprofilage de chaussées au PR 0+000	70 000,00 €	-	-	-	50 891,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516020 GRU	43	Castellarrain	Castellarrain	Reprofilage de chaussées du Boulevard du 4 Septembre entre les PR 0+000 et 0+370	120 000,00 €	-	-	-	90 242,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516021 GRV	48	Grasse-Lomagne-Briouais	Dunes	Reprofilage de chaussées entre les PR 0+980 et 2+715 - (Phase 1)	90 000,00 €	-	-	-	88 100,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516022 GRV	50	Montech	Montech	Reprofilage de chaussées entre les PR 3+495 et 5+000	210 000,00 €	-	-	-	265 833,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516023 GRU	61	Beaumont-de-Lomagne	Castelferrus	Reprofilage de chaussées entre les PR 15+086 et 18+307	63 000,00 €	-	-	-	161 070,00 €	+ 516017
516024 GRV	73	Aveyron-Lère	Causade	Reprofilage de chaussées entre les PR 0+000 et 0+937	115 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
516025 GRV	73	Quercy-Rouergue	Monteils	Reprofilage de chaussées entre les PR 0+937 et 3+150	260 000,00 €	-	-	-	303 638,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516026 GRV	78	Quercy-Aveyron	Lamotte-Capdeville	Reprofilage de chaussées entre les PR 22+570 et 23+403	150 000,00 €	-	-	-	135 882,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516027 GROA	89	Grasse-Lomagne-Briouais	Montgaillard	Réparation nappes et radier de l'O.A. n° 706 « Le Tord » au PR 0+455	20 000,00 €	-	-	-	7 598,00 €	Remise en état des ouvrages
516028 GRV	118	Castellarrain	Castellarrain	Réfection de chaussée sur l'axe de la giratoire au PR 6+230	150 000,00 €	-	-	-	125 863,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516029 GRV	200	Montech	Montech	Reprofilage de chaussées entre les PR 35+423 et 45+927	150 000,00 €	-	-	-	179 218,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516030 GROA	813	Beaumont-de-Lomagne	Excelsens	Aménagement d'un carrefour avec le Chemin Malpertuis et la CR 12 au PR 19+370	480 000,00 €	-	-	-	375 009,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire

VOIRIE DEPARTEMENTALE

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
 PROGRAMME 2016-2017

ANNEXE 1

N° OPER.	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516031 GROS	813	Cartharain	Cartharain	Amenagement d'un carrefour pour lacer à la nouvelle chaussée des pompier à Fleury au PR 11-159	415 000,00 €	-	-	-	480 619,00 €	Amenagement de la sécurité Carrefour giratoire
516032 GRRV	820	Quercy-Aveyron	Rastrelle	Reprovisionnement de chaussées entre les PR 23-302 et 24-247 (phase 1)	330 000,00 €	-	-	-	373 960,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516033 GRRV	926	Quercy-Rouergue	Caylus	Reprovisionnement de chaussées entre les PR 22-480 et 23-150	200 000,00 €	-	-	-	192 290,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516034 GRRV	927	Montmarban 1	Montmarban	Reprovisionnement de chaussées entre les PR 0-000 et 0-877	400 000,00 €	-	-	-	393 308,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516035 GRRV	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Reprovisionnement de chaussées entre les PR 6-634 et 6-251	240 000,00 €	-	-	-	255 744,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516036 GRRV	928	Bastumet-de-Loungue	Bouzet	Reprovisionnement de chaussées entre les PR 16-536 et 20-338 (phase 2)	380 000,00 €	-	-	-	380 010,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516037 GRRV	933	Vallée de l'Agou	Gondouville	Reprovisionnement de chaussées entre les PR 26-511 et 30-189	315 000,00 €	-	-	-	279 944,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516038 GRTU	933c	Vallée de l'Agou	Vallée de l'Agou	Reprovisionnement de chaussées entre les PR 0-000 et 0-239 (phase 2)	115 000,00 €	-	-	-	PMI	Groupe 4 316006
516039 GRTU	933c	Vallée de l'Agou	Vallée de l'Agou	Reprovisionnement de chaussées entre les PR 0-239 et 0-392 (phase 2)	115 000,00 €	-	-	-	PMI	Groupe 4 316006
516040 GRTU	999	Pan Tescou Quercy-Vari	Saint-Nauphary	Reprovisionnement de chaussées entre les PR 9-580 et 10-100	230 000,00 €	-	-	-	232 928,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516041 GRRV	DIV	Envas catons	Diverses communes	Travaux ponctuels	100 000,00 €	-	-	-	99 062,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516042 GROA	DIV	Envas catons	Diverses communes	Travaux ponctuels sur ouvrages d'art	150 000,00 €	-	-	-	147 705,00 €	Remise en état des ouvrages
TOTAL PROGRAMME 2016 - 2017					9 495 000,00 €	220 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 634 583,00 €	8 856 583,00 €

18 AVR. 2019

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
SI 7001 G-REV	2	Pays de Sarre - Sud Quercy	Montaigu-de-Quercy	Reprofilage de chaussée entre les PR 33-589 et 34-582	500 000,00 €	-	-	-	411 635,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
SI 7002 G-ROS	2	Pays de Sarre - Sud Quercy	Durfort-Lacapelette	Aussoulement de sécurité entre les PR 0-000 et 7-000	300 000,00 €	-	-	-	311 043,00 €	Amélioration de la sécurité
SI 7003 G-REV	3	Verdun-sur- Garonne	Aucamville	Reprofilage de chaussée entre les PR 0-000 et 4-003 - Phase 1	390 000,00 €	-	-	-	397 875,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
SI 7004 G-ROS	6	Tarn Tescou Quercy-Nord	Labastide-Saint- Pierre	Aussoulement de chaussée avec la VC 20 entre les PR 0-380 et 0-480	250 000,00 €	-	-	-	225 921,00 €	Amélioration de la sécurité
SI 7005 G-REV	7	Mezinac	Mezinac	Reprofilage de chaussée entre les PR 1-127 et 2-143	130 000,00 €	-	-	-	150 311,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
SI 7006 G-ROA	11	Garonne- Lomagne- Brulhois	Marnac	Réparation de l'ouvrage d'art n° 543 - Réfection du tablier au PR 3-054	45 000,00 €	-	-	-	60 993,00 €	Ramie en état des ouvrages
SI 7007 G-RTU	11 et 1	Valence d'Agon	Valence d'Agon	Reprofilage de chaussée entre les PR 0-380 et 0-512 - Phase 3	125 000,00 €	-	-	-	357 348,00 €	+ SI 7008, SI 7009, SI 7052 et SI 7053
SI 7008 G-RTU	11 et 3	Valence d'Agon	Valence d'Agon	Reprofilage de chaussée entre les PR 0-000 et 0-143 - Phase 5	115 000,00 €	-	-	-	PMI	Groupes SI 7007
SI 7009 G-RTU	11 et 3	Valence d'Agon	Valence d'Agon	Reprofilage de chaussée entre les PR 0-143 et 0-313 - Phase 3	150 000,00 €	-	-	-	PMI	Groupes SI 7007
SI 7010 G-REV	12	Garonne- Lomagne- Brulhois	Saint-Loup, Douzac	Reprofilage de chaussée entre les PR 12-026 et 27-029	510 000,00 €	-	-	-	511 646,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
SI 7011 G-RTU	12	Garonne- Lomagne- Brulhois	Douzac	Reprofilage de chaussée entre les PR 27-852 et 28-371	150 000,00 €	-	-	-	143 760,00 €	Ramie en état des chaussées en agglomération
SI 7012 G-REV	14	Beaumont-de- Lomagne	Saint-Porgues	Reprofilage de chaussée entre les PR 14-500 et 16-255	230 000,00 €	-	-	-	400 212,00 €	+ SI 7013
SI 7013 G-REV	14	Carrelvarrain	La-Valle-Dieu-du- Temple	Reprofilage de chaussée entre les PR 16-255 et 17-452	180 000,00 €	-	-	-	PMI	Groupes SI 7012
SI 7014 G-ROA	15	Garonne- Lomagne- Brulhois	Cumont	Réparation de l'ouvrage d'art n° 697 - Modification de la capacité hydraulique au PR 9-925	70 000,00 €	-	-	70 000,00 €	-	Ramie en état des ouvrages
SI 7015 G-RTU	15	Garonne- Lomagne- Brulhois	Lavet-de-Lomagne	Reprofilage de chaussée entre les PR 15-265 et 19-565	230 000,00 €	-	-	-	249 772,00 €	Ramie en état des chaussées en agglomération

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ANNEXE 2

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES
 PROGRAMME 2017-2018

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	MONTANT ESTIMÉ	OPÉRATIONS À L'ANCR	OPÉRATIONS LANCÉES	OPÉRATIONS EN COURS	OPÉRATIONS TERMINÉES	OBSERVATIONS
517016 GROS	17	Quercy-Romagne	Monréal	Aménagement de sécrins (arrêt de bus) au PR 4+698	40 000,00 €	-	-	-	-	Opération supprimée
517017 GROS	21	Tarn Tescou Quercy-Vent	Royrieux, Villobrunier	Reprofillement de chaussée entre les PR 12+329 et 18+282	490 000,00 €	-	-	-	526 412,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
517018 GRU	23	Raymond-de-Lomagne	Larnat	Reprofillement de chaussée entre les PR 16+945 et 26+525	70 000,00 €	-	-	-	59 486,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
517019 GROS	25	Vaudour-Gerome	Saint-Sardes	Aménagement de carrefour avec la VC chemin de Naudin au PR 32+510	210 000,00 €	-	-	-	231 545,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517020 GRU	40	Quercy-Aveyron	Miribel	Reprofillement de chaussée entre les PR 15+678 et 15+916	85 000,00 €	-	-	-	80 882,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
517021 GRU	41	Pays de Seurre - Sud Quercy	Touffailles	Reprofillement de chaussée entre les PR 11+640 et 12+148	80 000,00 €	-	-	-	79 317,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
517022 GROS	47	Pays de Seurre - Sud Quercy	Vallées	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+075 et 8+570	570 000,00 €	-	-	-	603 687,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
517023 GROS	48	Garonne-Lomagne-Bulhois	Dunes	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+980 et 2+715 - Phase 2	210 000,00 €	-	-	-	210 419,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
517024 GRU	51	Monestech	Monbeton	Reprofillement de chaussée entre les PR 1+350 et 1+700	120 000,00 €	-	-	-	153 128,00 €	- 517024
517025 GROS	66	Quercy-Aveyron	Miribel	Reprofillement de chaussée entre les PR 7+000 et 10+030	120 000,00 €	-	-	-	97 613,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
517026 GROS	72	Castellani	Méroux	Aménagement de carrefour avec la VC 1 et la VC 2 au PR 8+503	193 000,00 €	-	-	-	202 944,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517027 GROS	75	Quercy-Romagne	Saint-Cirq	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+150 et 5+513	500 000,00 €	-	-	-	533 700,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
517028 GROS	75	Quercy-Romagne	Saint-Cirq	Rampement de l'ouvrage d'art n° 1 411 pour élargissement au PR 3+106	150 000,00 €	-	-	-	103 892,00 €	Ramie en état des ouvrages
517029 GRU	75	Quercy-Romagne	Carbuet	Reprofillement de chaussée entre les PR 41+070 et 41+220	45 000,00 €	-	-	-	45 332,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
517030 GRU	77	Monestech	Monbeton	Reprofillement de chaussée entre les PR 23+535 et 23+846	50 000,00 €	-	-	-	50 242,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018

N° OPER.	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
5.7031 GROU	94	Tam Tecon Quercy-Vart	Orgueil	Rapprochement de chaussées entre les PR 11-230 et 11-170	80 000,00 €	-	-	-	87 439,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération
5.7033 GRU	95	Aveyron-Laro	Bionde	Rapprochement de chaussées entre les PR 0-410 et 1-035	30 000,00 €	-	-	-	30 400,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération
5.7034 GRU	106	Monnech	Monnech	Rapprochement de chaussées entre les PR 0-646 et 6-923	70 000,00 €	-	-	-	P.M.I.	Groupes 517024
5.7035 GROA	115	Quercy-Romagne	Saint-Antonin-Noble- Val	Régulation de l'ouvrage d'art n° 406 - Reprise des encadrements en PR 1-624	405 000,00 €	-	-	-	489 968,00 €	Ramasse en état des ouvrages
5.7036 GROU	115	Aveyron-Laro	Négrepelisse, Saint- Etienne-de-Tulmont	Rapprochement de chaussées entre les PR 26-740 et 39-570 - Phase 1	330 000,00 €	-	-	-	331 991,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération
5.7037 GROS	115	Aveyron-Laro	Saint-Etienne-de- Tulmont	Aménagement de carrefour avec la Z.A. des Bruges en PR 19-130	65 000,00 €	-	-	-	65 400,00 €	Amélioration de la sécurité Tourné-à-droite
5.7038 GRU	813	Banassac-de- Lomagne	Escalens	Rapprochement de chaussées entre les PR 18-445 et 18-545	85 000,00 €	-	-	-	92 167,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération
5.7039 GROS	813	Castelnarrain	Castelnarrain	Aménagement de carrefour avec la RD 938 en PR 23-130	380 000,00 €	-	-	-	369 073,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
5.7040 GRU	813	Castelnarrain	Castelnarrain	Rapprochement de chaussées entre les PR 30-250 et 30-500	125 000,00 €	-	-	-	122 133,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération
5.7041 GRU	813	Meinac	Meinac	Rapprochement de chaussées entre les PR 35-448 et 35-574	145 000,00 €	-	-	-	139 618,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération
5.7042 GROU	820	Quercy-Aveyron	Rachville	Rapprochement de chaussées entre les PR 19-770 et 23-035 - Phase 1	500 000,00 €	-	-	-	500 272,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération
5.7043 GRU	820	Quercy-Aveyron	Rachville	Rapprochement de chaussées entre les PR 23-302 et 24-247 - Phase 2	225 000,00 €	-	-	-	219 047,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération
5.7044 GROU	926	Quercy-Romagne	Saint-Antonin-Noble- Val, Cayrol, Septfonds	Rapprochement de chaussées entre les PR 7-108 et 18-014 - Phase 1	940 000,00 €	-	-	-	1 013 282,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération
5.7045 GROS	927	Quercy-Aveyron	Villemaud	Aménagement de carrefour avec la RD 112 en PR 8-251	450 000,00 €	-	-	-	481 040,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
5.7046 GRU	927	Meinac	Meinac	Rapprochement de chaussées entre les PR 26-548 et 27-570	380 000,00 €	-	-	-	367 952,00 €	Ramasse en état des chaussées hors agglomération

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ANNEXE 1

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018

N° OPTI	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	MONTANT ESTIMÉ	OPÉRATIONS À LANCER	OPÉRATIONS LANCÉES	OPÉRATIONS EN COURS	OPÉRATIONS TERMINÉES	OBSERVATIONS
5.7047 GROA	918	Monech	Monech	Remplacement du garde-cas sur l'ouvrage l'avis n° 720 au PR 9-934	39 000,00 €	-	-	-	21 140,00 €	Ramie au état des ouvrages
5.7048 GRU	918	Monech	Monech	Reprofillement de chaussées au PR 9-1080 (niveau du giratoire du collège de Monech)	150 000,00 €	-	-	-	86 231,00 €	Ramie au état des chaussées en agglomération
5.7049 GREV	918	Béarnais-de-Léon	Mouton, Larnet	Reprofillement de chaussées entre les PR 20-738 et 21-948	494 000,00 €	-	-	-	392 140,00 €	Ramie au état des chaussées hors agglomération
5.7050 GRU	918	Monech	Erenols	Reprofillement de chaussées entre les PR 0-141 et 1-173	149 000,00 €	-	-	-	132 049,00 €	Ramie au état des chaussées en agglomération
5.7051 GREV	918	Carrey-Lenxme-Erullols	Saint-Loup	Reprofillement de chaussées au PR 40-132 (niveau du giratoire avec la 3D 12)	129 000,00 €	-	-	-	111 414,00 €	Ramie au état des chaussées hors agglomération
5.7052 GRU	918	Valence L'Agen	Valence L'Agen	Reprofillement de chaussées entre les PR 0-100 et 0-239 - Phase 3	139 000,00 €	-	-	-	PMI	Groupe 317007
5.7053 GRU	918	Valence L'Agen	Valence L'Agen	Reprofillement de chaussées entre les PR 0-239 et 0-392 - Phase 3	125 000,00 €	-	-	-	PMI	Groupe 317007
5.7054 GROA	918	Quercy-Rouergue	Lagupia	Régrie du terrain au PR 0-100	75 000,00 €	-	-	-	73 035,00 €	Ramie au état des ouvrages
5.7055 GROA	918	Quercy-Rouergue	Saint-Arroum-Noble-Va	Aménagement de sécurité (accès au collège) au PR 31-700	209 000,00 €	-	-	-	208 670,00 €	Amélioration de la sécurité
5.7056 GRU	999	Mouton II	Mouton	Reprofillement de chaussées entre les PR 19-723 et 19-721	89 000,00 €	-	-	-	84 917,00 €	Ramie au état des chaussées en agglomération
5.7057 GREV	DIV	Divers cantons	Divers communes	Travaux préventifs	109 000,00 €	-	-	-	100 063,00 €	Ramie au état des chaussées hors agglomération
5.7058 GROA	DIV	Divers cantons	Divers communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	159 000,00 €	-	-	-	150 040,00 €	Ramie au état des ouvrages
TOTAL PROGRAMME 2017 - 2018					12 116 000,00 €	6,00 €	1,00 €	70 004,00 €	11 997 278,00 €	11 861 271,00 €

VOIRIE DEPARTEMENTALE

TRAVAUX REALISES PAR LE CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL
PROGRAMME 2017-2018

ANNEXE 3

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINÉES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
517049 P CR.O.S	15	Curvaux-Louanges Tréboën	Curvaux	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 9+500 et 9+540 - Côte droite et gauche	6 510,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517060 P CR.O.S	44	Beaumont-de Louanges	Beaumont-de-Louanges	Equipement terre meule du PR 15+520 au PR 15+500 côté gauche et du PR 15+575 au PR 15+735 côté droit	4 090,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517061 P CR.O.S	61	Beaumont-de Louanges	Beaumont-de-Louanges	Equipement terre meule du PR 0+940 au PR 1+150 côté droit	5 510,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517062 P CR.O.S	938	Querry-Louanges	Varen	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 6+340 et 6+540	40 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517063 P CR.O.S	938	Querry-Louanges	Saint-Amand-Noble- Val	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 23+230 et 21+510 - Côte gauche	39 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517064 P CR.O.S	939	Querry-Auvron	Homer-de-Coe (L.)	Equipement terre meule du PR 11+500 au PR 12+355 côté gauche et du PR 12+380 au PR 12+425 côté droit	5 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
TOTAL PROGRAMME 2017 - 2018					100 100 000 €	0,40 €	0,00 €	0,00 €	

VOIRIE DEPARTEMENTALE
TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2018-2019

ANNEXE 4

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
518001 GROA	1	Tarn Tescou Quercy-Vert	Ermiqual	Travaux d'entretien des fosses (graves de Brumoulet) au PR 2+100	85 000,00 €	-	-	-	85 323,00 €	Remise en état des ouvrages
518002 GRKV	3	Verdun-sur- Garonne	Auchamelle	Rapportement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+023 - Phase 2	170 000,00 €	-	-	-	192 148,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
518003 GROA	3	Verdun-sur- Garonne	Bouillac	Réparation de l'ouvrage d'art n° 1109 au PR 13+200	35 000,00 €	-	-	-	15 068,00 €	Remise en état des ouvrages
518004 GRKV	6	Tarn Tescou Quercy-Vert	Labastide-Saint- Père	Rapportement de chaussée entre les PR 0+110 et 0+300	115 000,00 €	-	-	-	101 185,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
518005 GROA	14	Beaumont-de- Lomagne	Labourgade	Réparation et élargissement de l'ouvrage d'art n° 1194 au PR 2+177	35 000,00 €	-	-	-	29 558,00 €	Remise en état des ouvrages
518006 GRKV	14	Beaumont-de- Lomagne	Saint-Piquier	Rapportement de chaussée entre les PR 12+920 et 14+500 y compris le giratoire avec la RD 813	370 000,00 €	-	-	-	360 938,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
518007 GRJU	21	Montauban III	Montauban	Rapportement de chaussée entre les PR 1+320 et 2+450	250 000,00 €	-	-	250 000,00 €	-	Remise en état des chaussées en agglomération
518008 GROA	21	Montauban III	Montauban	Réparation du Bowstring (Pont Neuf) au PR 0+624	95 000,00 €	-	-	95 000,00 €	-	Remise en état des ouvrages
518009 GROS	26	Garonne- Lomagne- Boulonais	Saint-Nicolas-de-la- Grave	Aménagement d'un tourne-à- gauche pour l'accès à la maison de santé au PR 36+600	150 000,00 €	-	OUI	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour tourne-à-gauche
518010 GRKV	50	Monesth	Montbouriez	Rapportement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+170	110 000,00 €	-	-	-	110 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
518011 GROA	51	Monesth	Montbeton	Réparation de l'ouvrage d'art n° 283 - Régime des rhympes au PR 0+570	25 000,00 €	-	-	-	10 272,00 €	Remise en état des ouvrages
518012 GROA	58	Pays de Serres - Sud Quercy	Montbaila	Réparation de l'ouvrage d'art n° 1679 - Régime des macadamisés au PR 6+219	25 000,00 €	-	-	-	21 793,00 €	Remise en état des ouvrages
518013 GRKV	66	Quercy-Aveyron	Albiat	Rapportement de chaussée entre les PR 12+483 et 16+590 - Phase 1	120 000,00 €	-	-	-	148 882,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
518014 GRJU	72	Monesth	Albedunille Lagarde	Rapportement de chaussée entre les PR 15+029 et 15+815	170 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
518015 GRJU	75	Aveyron-Lers	Couziade	Rapportement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+666	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération

VOIRIE DEPARTEMENTALE

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2018-2019

ANNEXE 4

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
518016 GRVY	77	Montech	Montouris	Reprofillement de chaussées entre les PR 25+128 et 25+540	80 000,00 €	-	-	-	70 584,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
518017 GRVY	79	Bazouges-de-Louage	Saint-Ferrier	Reprofillement de chaussées entre les PR 11+145 et 13+050	130 000,00 €	-	-	-	197 845,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
518018 GRVY	83	Quercy-Rouergue	Lacépède Livron, Lons, Saint-Projet	Reprofillement de chaussées entre les PR 5+548 et 10+753	185 000,00 €	OUI	-	-	-	Ramie en état des chaussées hors agglomération
518019 GROA	88	Garonne-Lomagne-Briatès	Marsac	Reparation du loutage d'art n° 1+45 - Reprise des maçonneries au PR 3+804	30 000,00 €	-	-	-	25 185,00 €	Ramie en état des ouvrages
518020 GRVY	94b	Verdun-sur-Garonne	Genolles	Reprofillement de chaussées entre les PR 2+311 et 3+071	330 000,00 €	-	OUI	-	-	Ramie en état des chaussées en agglomération
518021 GRVY	95	Aveyron-Las	Boule	Reprofillement de chaussées entre les PR 0+470 et 0+735	70 000,00 €	-	-	-	72 104,00 €	Ramie en état des chaussées en agglomération
518022 GRVY	112	Quercy-Aveyron	Villeneuve	Reprofillement de chaussées entre les PR 0+490 et 0+712	90 000,00 €	-	OUI	-	-	Ramie en état des chaussées en agglomération
518023 GRVY	115	Aveyron-Las	Nogret-Lava, Saint-Etienne-de-Tulmont	Reprofillement de chaussées entre les PR 26+740 et 39+370 - Phase 2	540 000,00 €	-	-	-	540 000,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
518024 GRVY	200	Moissac	Moissac	Reprofillement de chaussées entre les PR 42+790 et 49+632	200 000,00 €	-	-	-	197 405,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
518025 GROS	813	Valence d'Agou	Pommerville	Amenagement d'un carrefour giratoire au PR 49+500 avec la RD 116 et VC	650 000,00 €	-	OUI	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
518026 GRVY	813	Valence d'Agou	Lamapriere	Reprofillement de chaussées entre les PR 59+700 et 61+658	440 000,00 €	OUI	-	-	-	Ramie en état des chaussées hors agglomération
518027 GRVY	820	Quercy-Aveyron	Rastille	Reprofillement de chaussées entre les PR 19+770 et 23+035 - Phase 2	430 000,00 €	-	-	-	433 497,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
518028 GROS	820	Verdun-sur-Garonne	Dieuxvalle	Amenagement d'un carrefour giratoire au PR 55+000 avec la RD 6	520 000,00 €	-	OUI	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
518029 GRVY	926	Quercy-Rouergue	Saint-Antoine-Noble-Val, Caymus, Sérénès	Reprofillement de chaussées entre les PR 7+309 et 18+014 - Phase 2	940 000,00 €	-	-	-	950 640,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération
518030 GRVY	927	Quercy-Aveyron	Villeneuve	Reprofillement de chaussées entre les PR 8+251 et 10+650	480 000,00 €	-	-	-	576 765,00 €	Ramie en état des chaussées hors agglomération

VOIRIE DEPARTEMENTALE

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES PROGRAMME 2018-2019

ANNEXE 4

N° OPER.	N° ED	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
518031 CREV	938	Berrou-le-Louage	Berrou-le-Louage	Reprofilage de chaussée entre les PR 33-90 et 35-110	630 000,00 €	-	-	-	630 000,00 €	Ramie en état des chaussées lors agglomération
518032 CREV	930	Munich	Brenols	Reprofilage de chaussée entre les PR 2-20 et 3-33	290 000,00 €	OUI	-	-	-	Ramie en état des chaussées lors agglomération
518033 CREV	930	Tun Tescou Quarry Vert	Labastide-Saint-Pierre	Reprofilage de chaussée entre les PR 3-33 et 6-60	370 000,00 €	OUI	-	-	-	Ramie en état des chaussées lors agglomération
518034 CREV	933	Grumb-Louage-Boulles	Saint-Loup	Reprofilage de chaussée entre les PR 40-122 et 41-071	480 000,00 €	-	-	-	520 414,00 €	Ramie en état des chaussées lors agglomération
518035 CR0A	938	Quevy-Rouge	Varen	Reparations des finitions au PR 44-073	160 000,00 €	-	OUI	-	-	Ramie en état des ouvrages
518036 CR0S	938	Munich	Montbazon	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 57-051 avec la RD 91 et la chaussée de Marolx au PR 41 et la Chaussée de la Combles de la...	500 000,00 €	-	-	300 000,00 €	-	Assolombrion de la section Chaussée giratoire
518037 CREV	938	Catalanrain	La-Ville-Dieu-de-Tempis	Reprofilage de chaussée entre les PR 71-700 et 74-055	540 000,00 €	-	OUI	-	-	Ramie en état des chaussées lors agglomération
518038 CRUC	954	Aueyren-Les	Camande	Reprofilage de chaussée entre les PR 0-000 et 0-707	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Ramie en état des chaussées lors agglomération
518039 CREV	939	Tun Tescou Quarry Vert	Verbas Tescou Varennes, Saint-Maurhary	Reprofilage de chaussée entre les PR 6-000 et 9-015 - Phase 1	540 000,00 €	-	-	-	540 000,00 €	Ramie en état des chaussées lors agglomération
518040 CRUC	939	Tun Tescou Quarry Vert	Saint-Maurhary	Reprofilage de chaussée entre les PR 10-520 et 13-710	130 000,00 €	-	-	-	138 728,00 €	Ramie en état des chaussées lors agglomération
518041 CR0A	D27	Divon cantons	Diverses communes	Travaux prévus sur ouvrages d'art	150 000,00 €	-	-	150 000,00 €	-	Ramie en état des ouvrages
518042 CREV	D27	Divon cantons	Diverses communes	Travaux prévus sur routes départementales	450 000,00 €	-	-	450 000,00 €	-	Ramie en état des chaussées lors agglomération
TOTAL PROGRAMME 2018 - 2019					11 042 000,00 €	1 255 000,00 €	2 548 000,00 €	1 448 600,00 €	6 006 173,00 €	12 251 783,00 €

VOLRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 5

TRAVAUX REALISES PAR LE CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL
PROGRAMME 2018-2019

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
518043 P GROS	3	Beaumont-de-Lomagne	Espartac	Equipement écran moto du PR 30+400 au PR 30+455 côté gauche	3 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518044 P GROS	3	Beaumont-de-Lomagne	Larri-de-Lomagne	Equipement écran moto du PR 36+655 au PR 36+755 côté gauche	3 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518045 P GROS	8	Tarn Tescou Quercy-Vent	Monsieur-de-Quercy	Equipement écran moto du PR 10+890 au PR 11+100 et du PR 11+350 au PR 11+350 côté gauche	10 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518046 P GROS	11	Beaumont-de-Lomagne	Belbas en Lomagne	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 14+560 et 14+660 côté gauche	9 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518047 P GROS	66	Arveyres-Lava	Saint-Etienne-de-Tulmont	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 20+275 et 20+347 côté gauche	7 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518048 P GROS	113	Quercy Rouergue	Saint-Antoine-Noble-Val	Equipement de glissières de sécurité entre : - les PR 14+215 et 14+275 et entre les PR 14+360 et 14+380 côté gauche - les PR 14+190 et 14+275 et entre les PR 14+360 et 14+375 côté droit	10 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518049 P GROS	115	Arveyres-Lava	Renniquel	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 7+800 et 26+000 côté droit	17 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518050 P GROS	813	Valence d'Agon	Tarn-et-Garonne	Equipement écran moto du PR 61+400 et 61+615	5 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518051 P GROS	813	Valence d'Agon	Boudou	Equipement écran moto du PR 36+632 au PR 36+713, du PR 36+890 au PR 36+937, du PR 46+397 au PR 46+454, du PR 46+638 au PR 46+673 côté gauche	11 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité
TOTAL PROGRAMME 2018 - 2019					70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

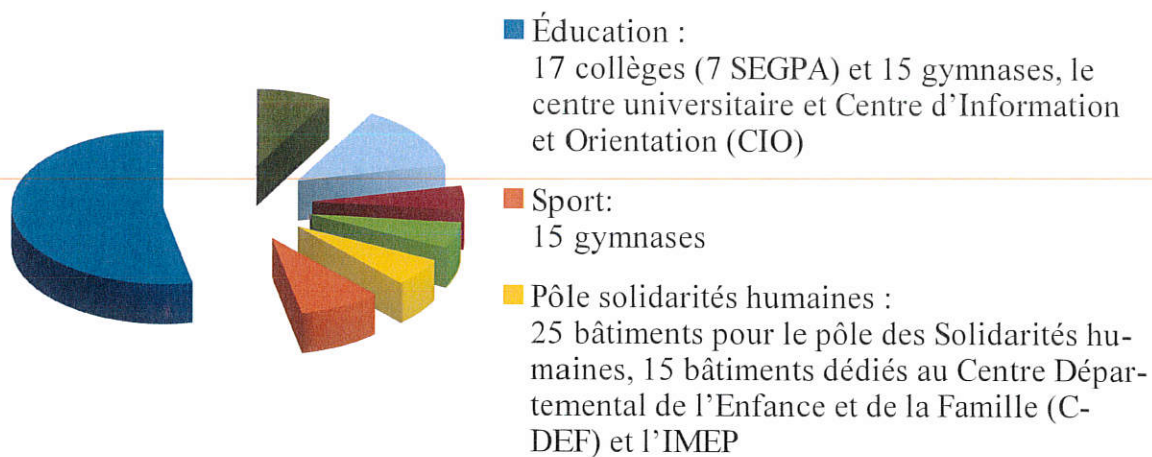
Afin d'avoir une lisibilité sur l'état de notre patrimoine immobilier et de répondre à une demande de plus en plus grandissante de nos services, nous avons décidé en Octobre 2016, de créer la Direction de l'immobilier, au sein du pôle coordination et ressources.

Initialement composée de 5 agents, elle s'est vue renforcée afin de :

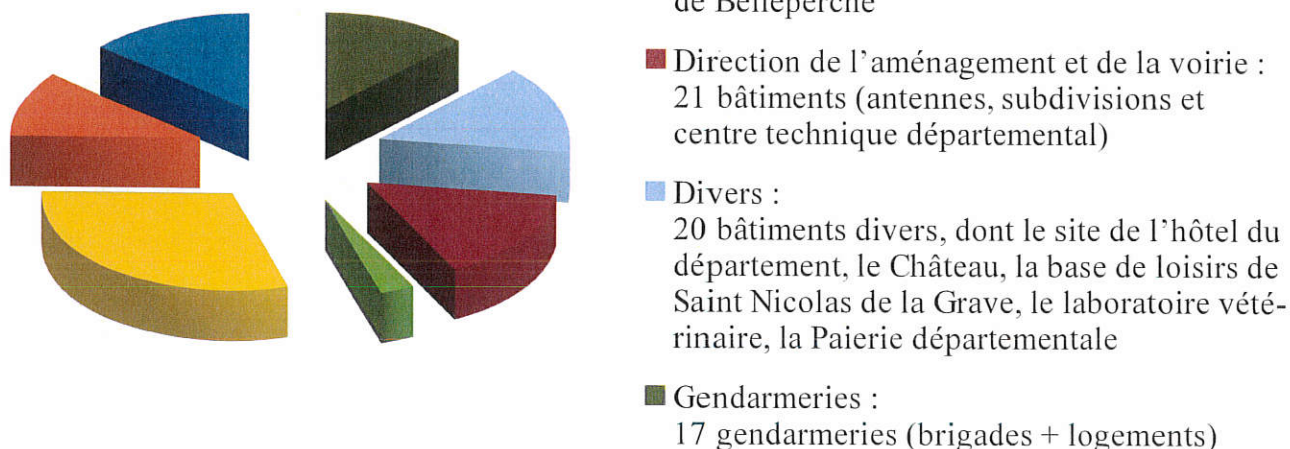
- Garantir la conformité des bâtiments aux dispositions légales et réglementaires :
 - bon fonctionnement et confort d'usage ;
 - pérennité des composants du bâti ;
 - valorisation du bâtiment et de son image ;
 - mises en conformité (sécurité incendie, accessibilité, mise aux normes électriques, ...).
- Préserver et faire évoluer les bâtiments pour leur permettre de remplir leurs fonctions ;
- Optimiser la gestion immobilière et apporter les éléments de décision pour la faisabilité de projets ;
- . Limiter l'empreinte écologique des bâtiments départementaux ;
- . Mener à bien les projets de construction ou de rénovation des bâtiments nécessaires à l'accomplissement des missions de la collectivité.

Actuellement, le patrimoine immobilier départemental se compose de 138 bâtiments (dont 33 sont en location) soit 265 407 m² de plancher répartis comme suit :

Répartition des bâtiments par m² bâti



Répartition par nombre de bâtiments



Le budget qui vous est proposé pour l'exercice 2019 est essentiellement axé sur les réponses aux besoins fondamentaux de nos services, aux contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine.

I – ENTRETIEN

Les crédits d'entretien ont été inscrits de façon à assurer une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement :

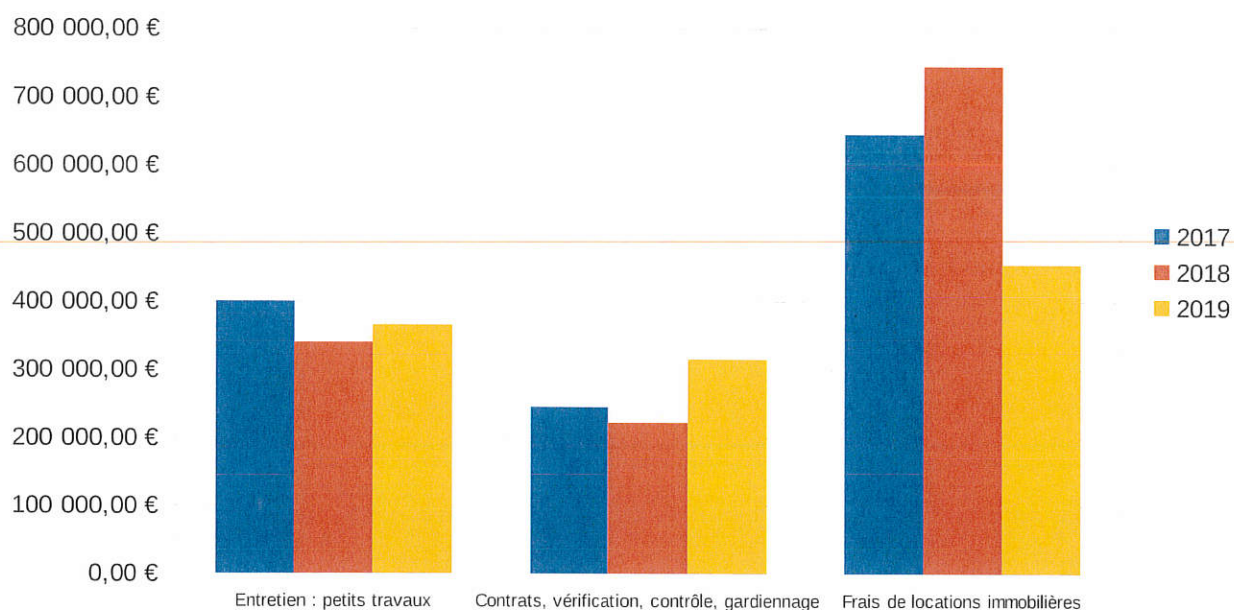
- en analysant les demandes de dépannage de plus en plus nombreuses : mise en place d'un logiciel informatique de suivi des demandes au cours de l'année 2019 ;
- en renouvelant les contrats d'entretien et en incluant un plus grand nombre de sites dont les collèges et les gymnases ;
- en étudiant les biens en fonction des besoins et des frais de location.

En 2018, l'ensemble du fonctionnement pour l'exploitation et la gestion des bâtiments départementaux représentait un montant total de 1 305 900 € TTC.

En 2019, celui-ci s'élève à 1 172 000 € TTC, soit une baisse d'environ 10 %, qui s'explique, en partie, par la suppression des charges locatives des bâtiments modulaires remplacés par l'achat (- 291 000 €) mais intègre une augmentation des crédits d'entretien (+37 000 €) ainsi que l'assurance dommage ouvrage du collège de Verdun.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties ainsi :

Evolution des dépenses de fonctionnement



II – TRAVAUX

A – Travaux annuels

Les travaux annuels correspondent essentiellement à des travaux liés à la sécurité et à la préservation du patrimoine, d'une part et d'autre part à des demandes d'aménagement des usagers des sites.

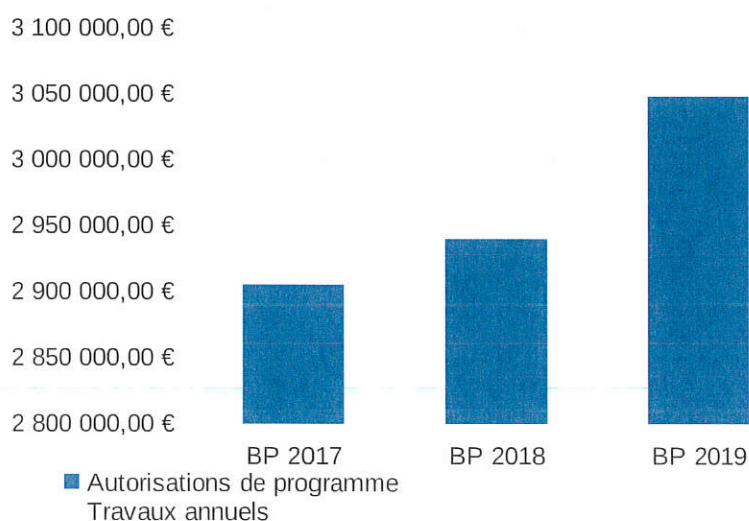
Les travaux prévus sur les autorisations de programme antérieures sont en cours de finalisation.

Vous trouverez en annexe la liste détaillée des demandes de travaux pour 2019.

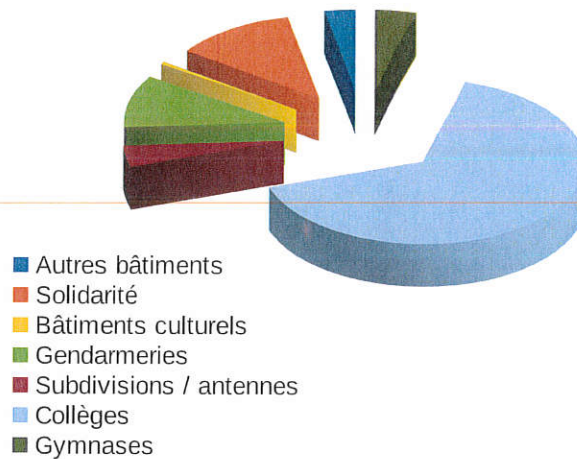
La réalisation des travaux se décomposent de la manière suivante :

	Autorisation de programme de travaux : 2017 / 2018	Autorisation de programme de travaux : 2018 / 2019	Autorisation de programme de travaux : 2019 / 2020
Collèges (travaux sur les bâtiments, dans les cours et les gros équipements de cuisine) + centre universitaire	1 463 000,00 €	1 873 000,00 €	2 009 600,00 €
Gymnases	322 000,00 €	317 000,00 €	126 500,00 €
Pôle Solidarité Humaine : bâtiment principal et Maisons des Solidarités	268 000,00 €	307 500,00 €	371 200,00 €
Bâtiments culturels	130 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €
Subdivisions et antennes	354 000,00 €	118 000,00 €	127 000,00 €
Divers	65 000,00 €	48 000,00 €	95 500,00 €
Gendarmeries	303 000,00 €	256 000,00 €	313 000,00 €
TOTAL BP	2 905 000,00 €	2 939 500,00 €	3 057 800,00 €
<i>Ajustement des autorisations de programmes suite à décision modificative</i>	<i>91 053,00 €</i>	<i>118 400,00 €</i>	
TOTAL BP + DM	2 996 053,00 €	3 057 900,00 €	3 057 800,00 €

Evolution du budget de travaux annuels



Répartition du budget de travaux annuels 2019 par type de bâtiments



Etude sur la qualité de l'air dans les collèges :

La réglementation prévoit que les établissements scolaires du second degré doivent faire l'objet d'une étude de la qualité de l'air avant fin 2019.

Nous nous sommes rapprochés du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour mettre au point un protocole de mesure et faire réaliser les analyses par cet établissement.

B – Travaux pluriannuels et grosses opérations dans les bâtiments

Gendarmeries :

L'état de vétusté des gendarmeries nécessite de mener, outre les opérations annuelles d'entretien et de réparation, un plan de rénovation, notamment sur les toitures, les façades, les menuiseries extérieures (portes et fenêtres), la sécurisation des sites, mais aussi à l'intérieur des locaux, afin de proposer un cadre de travail et d'habitation décent aux forces de Gendarmerie.

Le plan détaillé de rénovation, réparti sur trois ans, est en cours d'élaboration, pour une autorisation de programme de 2 500 000 €.

Une première tranche de crédits de paiement de 1 200 000 € est déjà prévue sur 2019.

Les crédits de paiement se décomposent ainsi :

- en 2020 : 1 000 000 € ;
- en 2021 : 300 000 €.

Travaux de rénovation du chauffage de l'Hôtel de département :

Afin de réparer de façon pérenne les installations de chauffage et climatisation des locaux de l'Hôtel du Département, nous avons décidé de lancer une étude de diagnostic et de maîtrise d'œuvre technique pour définir les travaux à effectuer et les faire réaliser.

A cet effet, une autorisation de programme provisoire de 800 000 € est proposée afin de financer ces travaux.

L'étude va être lancée au mois de juin et devrait déboucher sur un Dossier de consultation des entreprises au dernier trimestre de 2019, pour proposer la réalisation des travaux à partir du printemps 2020.

Signalétique :

Une étude d'état des lieux a été réalisée sur l'ensemble des bâtiments départementaux, hors gendarmeries. Il s'avère que la signalétique des bâtiments départementaux est trop hétérogène et trop peu visible. Il est prévu d'une part de renforcer l'identité visuelle des bâtiments et d'autre part de mettre à jour et uniformiser les signalétiques existantes.

Travaux de mise en Accessibilité des bâtiments département (Ad'AP) :

Afin de répondre à la réglementation handicapée, un Agenda d'Accessibilité Programmé a été déposé fin 2015 et validé en 2016, avec une enveloppe prévisionnelle de 4 387 741 €.

A ce jour, ces travaux ne font pas l'objet d'un programme spécifique mais tous les travaux de restructuration des bâtiments en cours et à venir prennent en compte la mise en accessibilité.

Toutes les autres opérations (sur les collèges, équipements sportifs, bâtiments culturels, solidarité humaine..) sont détaillées dans les commissions correspondantes (3ème, 5ème et 9ème).

TRAVAUX ANNUELS DANS LES COLLEGES TUBERCES

PROGRAMME PREVISIONNEL 2019

Collège Théodore Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne

- Travaux de sécurisation d'un escalier
- Réfection des façades
- Réfection des stores extérieurs bâtiment pédagogique
- Mise aux normes hygiène de la cuisine
- Mise en place d'une alarme intrusion

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

- Réfection du faux-plafond dans une circulation
- Mise en place de portes
- Réfection des menuiseries
- Mise en place de clôtures

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

- Réfection du système de sécurité incendie -bâtiment B
- Mise en place d'un système de sécurité incendie -bâtiment ALTI
- Mise aux normes des plans d'interventions et d'évacuation dans les bâtiments
- Mise en place de blocs autonomes d'éclairage de sécurité -bâtiment administration
- Mise en place d'une baie de brassage pour prises RJ45 "atelier"
- Mise en place d'une caméra de vidéo-surveillance

Collège Pierre Darasse à Caussade

- Création d'une canalisation eau pluvial
- Travaux de sécurité « espace sciences »
- Mise en place d'un éclairage bâtiment logement et salle des professeurs
- Mise en place de volets roulants CDI et vie scolaire
- Mise en place de portes
- Réfection des salles d'études
- Réfection des sanitaires
- Réfection de l'entrée du collège
- Réaménagement du self-service

Collège Jean Lacaze à Grisolles

- Réfection des logements de fonction
- Rénovation de portes « sanitaires et réfectoire »
- Réfection des canalisations en vide sanitaire cuisine
- Mise en place de volets roulants (bâtiment A et B côté jardin)
- Réfection de deux salles de classe
- Réfection de la salle de technologie

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

- Réfection des toits terrasses sur les bâtiments
- Renforcement de la ligne d'alimentation électrique en cuisine
- Réfection des menuiseries
- Mise en place de brise-soleils
- Rénovation du portail

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

- Mise en place d'une vidéo-surveillance
- Mise en place d'une alarme anti-intrusion
- Rénovation des boiseries du collège
- Réfection de deux salles de classe
- Rénovation des rideaux du self-service
- Création d'un accès à la cuve gaz
- Rénovation des talus extérieur
- Mise en place d'un éclairage escalier cour/parking

Collège François Mitterrand à Moissac

- Mise à jour de l'organigramme de clés
- Création d'une salle des professeurs
- Création d'une 2ème salle d'arts plastiques
- Réfection de trois salles de classe
- Réfection du préau

Collège Manuel Azaña à Montauban

- Réfection de l'isolation du bâtiment segpa
- Création d'une banque accueil
- Réaménagement de la loge
- Mise en place d'une caméra de surveillance bâtiment segpa
- Création d'un pôle numérique

Collège Ingres à Montauban

- Mise aux normes thermiques du bâtiment sciences (isolation thermique par l'extérieur)
- Création d'une canalisation eau pluvial
- Mise en sécurité de la façade bâtiment sciences
- Réfection des portes coupe-feu
- Rénovation du CDI
- Mise en place d'une isolation dans une salle de classe
- Création d'un local d'entretien pour stockage matériel
- Réfection des caniveaux eaux pluviales
- Rénovation de la salle de reprographie

- Réfection de l'infirmierie
- Réfection du mur d'enceinte
- Remplacement du piano en cuisine

Collège Jean Jaurès à Montauban

- Réfection des circulations bâtiment A
- Mise en sécurité de l'armoire électrique
- Rénovation des avants-toits
- Réfection des menuiseries (loge et bâtiment A)

Collège Olympe de Gouges à Montauban

- Renforcement de la ligne d'alimentation électrique de la cuisine
- Réfection des sanitaires
- Rénovation de la cour et réseaux enterrés
- Mise en place de rehausse sur clôture et portail
- Remplacement d'équipements de cuisine avec mise aux normes électriques

Collège Vercingétorix à Montech

- Consolidation de l'escalier intérieur
- Réfection de deux portes d'accès
- Mise en place d'une menuiserie coulissante à la loge

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

- Réfection de la zone infirmerie
- Mise en place de volets roulants et brise-soleils
- Mise en place d'une grille sur la fenêtre de la loge
- Réfection du mur de soutènement
- Rénovation de l'étanchéité de la passerelle
- Réfection du préau
- Travaux de sécurisation à l'entrée

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

- Réfection des stores
- Réfection des logements de fonction
- Aménagement des espaces verts cour de récréation

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

- Insonorisation du self-service
- Réfection de l'étanchéité du toit salle commensaux
- Réfection du réseau de chauffage avec mise en sécurité du vide sanitaire
- Rénovation d'un logement de fonction
- Rénovation du laboratoire des salles de sciences
- Rénovation du hall d'entrée

TRAVAUX ANNUELS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES

PROGRAMME PREVISIONNEL 2019

Collège Flamens à Castelsarrasin

- Réfection des faux-plafonds du gymnase

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

- Mise en conformité du coffret électrique

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

- Réfection de l'éclairage du gymnase

Collège Ingres à Montauban

- Réfection du mur salle ping-pong

Collège Jean Jaurès à Montauban

- Mise en place de deux portes -issue de secours

Collège Manuel Azaña à Montauban

- Mise en place d'une caméra de surveillance (halle sportive)

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

- Mise en place d'une clôture et portail

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

- Modification d'une ouverture -salle DOJO-

TRAVAUX ANNUELS SUR LES BATIMENTS AFFECTES A LA SOLIDARITE DEPARTMENTALE

PROGRAMME PREVISIONNEL 2019

MAISONS DES SOLIDARITES

Maison des Solidarités de Beaumont-de-Lomagne/Valence d'Agen

Site de proximité de Valence d'Agen

- Mise en place de prises informatiques
- Réfection de la toiture

Site de proximité de Beaumont-de-Lomagne

- Mise en place de prises informatiques

Site de proximité de Montaignu-de-Quercy

- Réfection du bureau de consultation

Maison des Solidarités de Castelsarrasin/Moissac

Site de proximité de Moissac

- Mise en place de prises informatiques
- Rénovation des espaces PMI

Site de proximité de Lafrançaise

- Réfection de deux bureaux

Maison des Solidarités de Caussade/Nègrepelisse

Site de proximité de Nègrepelisse

- Mise en place de prises informatiques

Site de proximité de Caussade

- Mise aux normes du câblage informatique
- Mise en place d'une clôture

Site de proximité de de Saint-Antonin-Noble-Val

- Installation d'une main courante à la crèche des « Capucines »

Maison des Solidarités de Montauban

Site de proximité de Montauban Labat

- Mise en place d'une isolation thermique extérieure
- Mise en place d'une clôture

Site de proximité de Montauban Unal

- Etude sur les réseaux

Maison des Solidarités de Montech/Verdun-sur-Garonne

Site de proximité de Montech

- Mise en place de prises informatiques

Site de proximité de Grisolles

- Mise en place de prises informatiques

POLE DES SOLIDARITES HUMAINES

- Mise en place de prises informatiques
- Remplacement de deux chaudières
- Mise aux normes des climatisations

TRAVAUX ANNUELS DANS LES CASERNES DE GENDARMERIE

PROGRAMME PREVISIONNEL 2019

Auvillar

- Mise en place d'une motorisation portail -côté logement- avec travaux d'aménagement
- Mise en place d'un éclairage extérieur brigade

Beaumont-de-Lomagne

- Mise en place d'une clôture
- Mise en place d'un éclairage parking et accès
- Réfection de logements de fonction

Caussade

- Démolition avec réadaptation local EDF et abri vélos
- Pose d'un digicode sur la porte accès des logements
- Réfection de l'éclairage extérieur
- Installation d'une climatisation (accueil + salle d'attente)
- Mise en place de protections anti-pigeons
- Réfection de la cuisine

Grisolles

- Mise en place d'une isolation dans les combles (logements)
- Réfection des portes donnant sur l'extérieur (brigade et logements)

Lafrançaise

- Réfection de la clôture (côté façade brigade)

Lauzerte

- Réfection de la brigade

Lavit-de-Lomagne

- Réfection des installations électriques (brigade et logements)
- Installation d'une grille à la porte d'entrée
- Mise en place de boîtes aux lettres individuelles

Molières

- Réfection d'un logement
- Mise en place d'un éclairage automatique extérieur cour

TRAVAUX ANNUELS A L'HOTEL DU DEPARTEMENT

PROGRAMME PREVISIONNEL 2019

HOTEL DU DEPARTEMENT

- Mise en place de rideaux salle de la Commission Permanente
- Modification de la commande de l'éclairage du hall d'entrée
- Création de réseaux suite à l'installation de bâtiments modulaires

CHATEAU MONTAURIOL

- Mise en place d'un portier vidéo
- Diagnostic sur la cheminée sur la toiture
- Remplacement de l'adoucisseur d'eau

TRAVAUX ANNUELS SUR LES BATIMENTS AFFECTES AUX SUBDIVISIONS DEPARTEMENTALES ET A LEURS ANTENNES

PROGRAMME PREVISIONNEL 2019

Subdivision de Castelsarrasin

Beaumont-de-Lomagne

- Mise en place d'une porte coupe-feu (local chaudière)

Subdivision de Montauban

Centre Technique Départemental

- Rénovation du mur d'enceinte

Montech

- Mise en place d'une motorisation du portail d'entrée avec travaux d'aménagement
- Mise en place d'une porte de service

Subdivision de St-Antonin-Noble-Val

Nègrepelisse

- Création d'une séparation pour la réalisation de deux bureaux

St-Antonin-Noble-Val

- Réfection des bureaux
- Sécurisation de l'escalier accès (local archives)

Subdivision de Valence d'Agen

Moissac

- Réfection de la toiture atelier
- Réfection des sanitaires

Valence d'Agen

- Mise en place de prises informatiques
- Réfection de l'isolation des combles

Antenne de Montauban- Rue des Arts

- Réfection de la toiture

5ÈME COMMISSION : ÉDUCATION – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SPORT

ÉDUCATION

La compétence du Conseil départemental s'exerce en matière de fonctionnement, d'équipement et d'investissement des 17 collèges publics implantés à ce jour sur son territoire. A la rentrée de septembre 2018, un total de **10 955 élèves** y a été recensé, soit **354 élèves de plus** qu'à la rentrée 2017 (+ 3,34 %).

Notre collectivité intervient également sur le fonctionnement des 7 collèges privés. L'effectif global totalisé à la rentrée 2018 était de **2 678 élèves**, soit **12 de plus** qu'à la rentrée précédente (+ 0,45 %).

Des politiques facultatives sont également menées en direction des collèges publics/privés et des écoles du département.

Le budget prévisionnel 2019 en matière d'Éducation s'élève à 5 739 326 euros.

I – FONCTIONNEMENT

4 966 456 €

A - Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics :

2 520 602 €

Lors de sa séance du 27 juin 2018, l'Assemblée départementale a entériné cette enveloppe globale et le montant attribué à chaque collège.

Le mandatement des sommes dues est effectué en deux fois (60 % versés en mars et le solde en juin).

B - Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés :

1 454 154 €

Conformément aux lois de décentralisation, le Département participe chaque année aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat

d'association avec l'Etat. Cette dotation, fondée sur la parité avec celle attribuée aux collèges publics, comporte deux volets :

- la part « forfait matériel » basée sur le coût moyen d'un élève de collège public ;
- et la part « forfait ATTEE » (Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement), adossée à la rémunération des personnels non enseignants des collèges publics assurée par le Département.

Pour 2019, le montant des ces dotations s'élève à :

- part « matériel » : **723 060 € avec un taux à l'élève de 270 €**
- forfait « part personnel » : **731 094 € avec un taux à l'élève de 273 €**

C - Dotations complémentaires

271 000 € ainsi répartis :

- **20 000 €** pour le transport des élèves du collège Azaña de Montauban vers les installations sportives couvertes dans le cadre des cours d'EPS : cette enveloppe prend en compte la période de janvier à juin 2019 inclus, la livraison de la halle sportive étant prévue pour la fin de cette année scolaire ;

- **20 000 €** au collège Jean de Prades à Castelsarrasin, dont la demi-pension relève de la Région, pour la confection des repas bio ;

- **16 000 €** au collège Vercingétorix à Montech dont la demi-pension relève de la Région, pour compenser la différence des tarifs de repas collégiens/lycéens ;

- **30 000 €** au collège Pays de Serres à Lauzerte pour compenser l'augmentation du prix des repas livrés par le prestataire par rapport au forfait versé par les familles pendant les travaux de la demi-pension ;

- **40 000 €** dans le cadre de l'opération « Bien manger en Tarn-et-Garonne » ;

- **10 000 €** pour l'accompagnement d'un agent handicapé au collège Olympe de Gouges ;

- **100 000 €** représentant la contribution du Conseil départemental due à la Région Occitanie au titre de la quote-part collège de la rémunération des personnels techniques territoriaux régionaux de l'ensemble de la cité scolaire F. Mitterrand ;

- **15 000 €** pour la participation du Conseil départemental aux frais d'assurance de la cité scolaire F. Mitterrand au prorata de l'effectif du collège, la globalité de ces frais étant assumés par la Région Occitanie ;

- **4 000 €** pour la participation du Conseil départemental à l'achat de plateaux par la Région Occitanie pour la demi-pension de la cité scolaire F. Mitterrand ;

- **16 000 €** pour diverses participations liées à la scolarisation d'élèves nécessitant une prise en charge particulière.

D - Entretien dans les collèges

49 700 € ainsi répartis :

- **45 000 €** pour l'intervention du Laboratoire Vétérinaire Départemental sur la sécurité sanitaire dans les collèges ;

- **4 700 €** pour l'achat de produits d'entretien et les réparations de machines de l'EMOES (Équipe Mobile d'Ouvriers d'Entretien des Surfaces).

E - Informatique et numérique dans les collèges

- Espace Numérique de Travail dans les collèges publics

L'Assemblée Départementale s'est engagée depuis 2008 pour la généralisation et l'évolution de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les établissements scolaires du 2nd degré.

Depuis décembre 2011, tous les collèges bénéficient de l'ENT et, après trois phases d'évolution (de 2008 à 2011, de 2012 à 2015 et de 2015 à 2019), une nouvelle phase doit désormais être lancée pour la période 2019-2023. Avec la création de la région Occitanie, un ENT unique va être mis en oeuvre dans les établissements du 2nd degré des académies de Montpellier et Toulouse.

Le groupement de commande publique, dont la mission consiste à passer un accord-cadre pour ses membres, a donc été élargi à l'ensemble des collectivités partenaires relevant du ressort de la Région Occitanie. Le coordonnateur en est la Région Occitanie.

Le marché est en cours de notification.

A noter que ce dossier a été éligible à financement participatif de l'Europe (FEDER) pour les 3 tranches et de l'Etat (FNADT) pour les 2 premières tranches. A ce jour, le Conseil départemental a engagé in fine une dépense globale de 386 137 €.

- Programme Pluriannuel de Modernisation Informatique des Collèges (PPMIC)

Lors du budget primitif de 2016, l'Assemblée départementale a approuvé la 3^{ème} phase du programme précité qui permet le renouvellement des infrastructures serveurs, des éléments actifs de réseaux et des équipements micro-informatiques fixes à usage pédagogique dans les collèges en respectant l'objectif d'un micro-ordinateur pour 6 élèves.

Dans ce cadre, les opérations suivantes ont été réalisées :

Le renouvellement des infrastructures réseau : achevé en 2017 pour tous les collèges ;

Le renouvellement des serveurs : achevé en 2017 pour tous les collèges. Le déploiement a été confié à l'entreprise QUADRIA.

Le renouvellement et l'extension du parc pédagogique : 1 791 micro-ordinateurs ont été installés.

- Plan Numérique pour l'Education :

2015 : « collège préfigurateur »

A ce titre, je vous rappelle que 219 tablettes numériques ont été distribuées en septembre 2016 aux élèves et professeurs du niveau 5^{ème} du collège Jean Rostand de Valence-d'Agen. Les enfants conservent ces équipements jusqu'à la fin de leur scolarité dans cet établissement.

Le coût de ce programme s'est élevé à **221 333 €**. L'Etat a versé une subvention de 41 800 €.

2016 et 2017 : « appel à projet CNIP » (Collèges Numériques et Innovations Pédagogiques) :

A ce jour, l'ensemble des établissements a été équipé de deux classes mobiles (32 tablettes numériques) et de 6 tablettes pour les professeurs.

Le coût de ce programme CNIP 2016 s'est élevé à 203 472 € sur lequel l'Etat nous a attribué une subvention de 66 820 €.

Les crédits de paiement inscrits à la Direction de l'Informatique au titre de la phase CNIP 2017 s'élèvent à **583 500 €**. La subvention de l'Etat pourrait s'élever à 174 760 €.

Un bilan de ces deux appels à projets sera réalisé avec l'ensemble des utilisateurs avant de s'engager, le cas échéant, sur de nouveaux déploiements de classes mobiles.

2017 : Expérimentation Collèges numériques et Ruralité :

Par ailleurs, dans le cadre de CNIP 2017, l'Etat a lancé une expérimentation « collèges numériques et ruralité » qui proposait une aide complémentaire pour les départements ruraux qui effectueraient des travaux de mise à niveau des infrastructures internes des collèges ayant été sélectionnés dans les appels à projets CNIP 2016 et 2017.

Les dépenses effectuées dans le cadre de la mise en réseau des établissements sont éligibles à cette aide. Nous nous sommes donc positionnés pour l'ensemble des collèges publics (au nombre de 16 puisque le collège de Valence d'Agen avait déjà été équipé au titre du programme préfigurateur).

Une subvention globale maximale de 400 000 € pour cette expérimentation qui fait l'objet d'une convention signée en février 2018 pourrait être attribuée par la Caisse des dépôts et consignations. Cette aide, plafonnée à 25 000 € par établissement, représente 50% de l'investissement global.

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du 24 mars 2017, l'étude pour la couverture wi-fi de tous les collèges a été menée en 2018 et cette couverture se déploie progressivement, 2 collèges étant déjà équipés.

- Maintenance informatique des collèges :

Le Département met à la disposition des personnels enseignants et non enseignants des collèges un prestataire de service pour la maintenance des matériels informatiques et des logiciels installés lors de leur mise en service.

Pour les deux années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, les prestations de maintenance ont été confiées à la société SPIE.

F - Politiques qualitatives en faveur des élèves

656 000 € ainsi répartis

- Actions partenariales des projets d'établissement des collèges publics : 150 000 €

Depuis les premières lois de décentralisation en matière d'éducation, notre collectivité a la possibilité de mener des actions en faveur des collégiens, dans les domaines éducatif, sportif et culturel au sein des établissements.

Les projets doivent être accessibles au plus grand nombre d'élèves et se dérouler pendant le temps scolaire.

Ces activités sont portées par les équipes pédagogiques des collèges et figurent à ce titre au cœur de leur projet d'établissement.

- Aide départementale aux collégiens et aide aux élèves internes : 200 000 €

Dans ce cadre, nous intervenons en direction des publics relevant de notre responsabilité et des familles qui en éprouvent le plus grand besoin.

Ainsi, les collégiens boursiers d'État aux échelons 2 et 3 bénéficient d'une aide forfaitaire respective de 75 € et 150 €.

Par ailleurs, une aide aux élèves internes des collèges tarn-et-garonnais est allouée. Elle est d'un montant annuel de 100 € et de 150 € pour un élève boursier échelon 3. Ce dispositif n'est pas cumulable avec l'aide départementale aux collégiens susvisée.

- Classes de découverte : 306 000 €

Cette politique facultative, qui a été modifiée en faveur des familles à la session d'octobre dernier à faciliter l'organisation, par les écoles et collèges (publics et privés), de classes de découverte et de séjours éducatifs et linguistiques, ainsi que, de manière plus ciblée, à donner la possibilité aux familles les plus en difficulté de faire participer leurs enfants à de tels séjours.

La reconduction de toutes ces politiques facultatives pour l'année scolaire 2019-2020 est inscrite au budget 2019.

G – Subventions aux associations

15 000 €

II – INVESTISSEMENT

772 870 €

A - Participation du Département aux travaux de la Cité Scolaire François Mitterrand à Moissac

271 760 €

En application de la convention de gestion n° 2009-393 entre la Région et le Département, le Conseil départemental participe financièrement aux travaux de cet établissement géré par la Région Occitanie : extension-restructuration du service de restauration et sécurisation de la cité scolaire.

Une AP 2019 de 71 760 € est proposée, avec les CP correspondants, auxquels se rajoutent les crédits relatifs au solde des AP antérieures (200 000 €).

B - Équipement des Collèges

234 098 €

Chaque année, le Conseil départemental intervient aux besoins d'équipements des collèges publics.

Dans ce cadre, les politiques de 1^{er} équipement scolaire, de complément et renouvellement de l'équipement, de matériel et outillage technique ou du fonds commun des services d'hébergement, permettent d'acquérir ou de renouveler les équipements mobiliers, techniques, spécifiques ou innovants de certains établissements.

Ainsi sont proposés en crédits de paiement 220 000 €, auquel vient s'ajouter le Fonds Commune d'hébergement pour 14 098 €.

En termes d'autorisation de programme 2019, il est proposé :

- 70 000 € pour divers équipement / matériel,
- 650 000 € pour le renouvellement de 1^{er} équipement, dont 500 000 € pour le collège de Verdun.

C – Politique d'aides aux communes

220 829 €

Le secteur de l'Éducation est l'un des domaines prioritaires de notre Assemblée en raison d'une part, des compétences obligatoires qui nous incombent en la matière en direction des collèges et, d'autre part, **des actions qualitatives** que nous menons aux côtés des communes pour les grosses opérations d'investissement dans les écoles.

Dans ce cadre, nous subventionnons les travaux suivants :

- Aménagement pédagogiques de locaux scolaires existants - Liste A,
- Grosses réparations des bâtiments scolaires - Liste B,
- Constructions ou extensions de bâtiments scolaires - Liste C,
- Réhabilitation énergétique de bâtiments scolaires - Liste D.

Vous trouverez ci-après la liste des dossiers subventionnables par thème qui seront présentés en commission permanente :

LISTE A

Communes	Opérations	Montant
Castelsarrasin	Réaménagement de la cantine scolaire de l'école Sabine Sicaud	84 782 €
Lauzerte	Aménagement d'une nouvelle cantine scolaire	54 000 €
Moissac	Aménagement d'une salle de classe	10 248 €
TOTAL		149 030 €

LISTE B

Communes	Opérations	Montant
Bouillac	<u>Contrat d'équipement</u> Création d'une issue de secours et réfection du chauffage	7 989 €
Bressols	Isolation phonique des deux réfectoires	8 706 €
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry – 2ème tranche	3 928 €
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine de l'école élémentaire Louis Sicre – 2ème tranche	7 140 €

Communes	Opérations	Montant
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école maternelle Louis Sicre – 2ème tranche	436 €
Castelsarrasin	Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école Marie Curie – 2ème tranche	8 750 €
Castelsarrasin	Mise en accessibilité de l'école maternelle Cassenel – 2ème tranche	8 750 €
Caussade	Remplacement des menuiseries au groupe scolaire Marcel Pagnol	6 412 €
Caussade	Travaux de climatisation et réfection des murs du restaurant du groupe scolaire Marcel Pagnol – 1ère tranche	8 750 €
Caussade	Travaux de climatisation sur la salle de repos à l'école maternelle Marie Curie	1 262 €
Cazes-Mondenard	Pose de stores occultants électriques à l'école publique	6 844 €
Cazes-Mondenard	Réfection de la toiture du bâtiment cuisine, BCD et salle informatique	5 000 €
CC des Deux Rives	Grosses réparations au groupe scolaire de Donzac – 2ème tranche	8 750 €
Corbarieu	Travaux d'accessibilité à l'école maternelle – 2ème tranche	8 750 €
Corbarieu	Réfection des sols à l'école maternelle – 2ème tranche	3 601 €
Donzac	Travaux de climatisation sur 2 classes de maternelle, 2 classes d'élémentaire et sur la salle de motricité – 1ère tranche	8 750 €
Escatalens	Installation d'un nouveau système de chauffage et d'un nouvel éclairage des classes du primaire – 2ème tranche	980 €
Labarthe	Mise aux normes des sanitaires de l'école	6 401 €
Lafrançaise	Isolation thermique et phonique du réfectoire de l'école Jean Baylet	7 020 €
Lamothe-Capdeville	Mise en accessibilité de l'école (remplacement de 4 portes)	7 931 €
Moissac	Travaux de cloisonnement des classes préparatoires aux écoles Chabrié, Montebello et Sarlac – 1ère tranche	8 750 €
Montauban	Travaux de mise en accessibilité à l'école Ferdinand Buisson – 2ème tranche	2 475 €
Montauban	Travaux de réfection des faux-plafonds à l'école Ferdinand Buisson – 2ème tranche	8 750 €
Montauban	Réfection des sanitaires à l'école Jacques Brel – 2ème tranche	8 750 €
Montauban	Réfection des sanitaires à l'école de Fonneuve – 2ème tranche	8 069 €

Communes	Opérations	Montant
Montauban	Travaux de mise en accessibilité à l'école du centre – 2ème tranche	8 750 €
Saint-Antonin Noble Val	Réfection de la toiture de l'école maternelle – 1ère tranche	8 750 €
Sérignac	Mise en place d'une climatisation réversible à la cantine de l'école	1 142 €
Septfonds	Mise en accessibilité des marches intérieures de l'école élémentaire	2 083 €
Vaillilles	Changement des menuiseries à l'école Etienne Brunet	7 236 €
Villebrumier	Réfection des faux-plafonds et des murs de l'école	2 602 €
TOTAL		193 507 €

LISTE C

Communes	Opérations	Montant
Bressols	Construction d'un préau	5 141 €
Castelmayran	Extension du préau et construction de sanitaires extérieurs	21 200 €
L'Honor de Cos	Construction d'une salle de classe et d'un préau	58 400 €
Moissac	Construction d'un préau	10 320 €
Montbeton	<u>Contrat d'équipement</u> Création de deux salles de classe	30 240 €
TOTAL		125 301 €

LISTE D

Communes	Opérations	Montant
Canals	Rénovation énergétique de l'école	10 436 €
TOTAL		10 436 €

TRAVAUX PLURIANNUELS ET GROSSES REPARATIONS :

Collège Pierre Darasse à Caussade

L'opération de restructuration du collège Pierre Darasse, votée en 2016 pour un montant de travaux total de 2 000 000 € porte sur trois opérations :

- atelier Segpa pour une enveloppe de 350 000 € TTC: ces travaux sont avancés à 70 % et devraient être terminés pour le mois de mai ;
- construction d'un préau pour un montant de 200 000,00 € TTC : les travaux devraient se faire en 2019/2020 et
- rénovation du bâtiment internat, en suivant, pour un montant de 1 450 000,00 € TTC.

Segpa du collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Les travaux de restructuration de la Segpa du collège Jean de Prades : Atelier et ALTI (Atelier de Laboratoire de Technologie Industrielle) sont terminés.

L'opération avait été votée en 2016 pour un montant de 600 000 €.

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

La priorité est donnée à la réhabilitation de la partie demi-pension. En effet, des travaux de remise aux normes hygiènes sont nécessaires et urgents, qui correspondront à une première tranche de travaux estimée à 1 500 000 € TTC.

L'appel d'offre entreprises est en cours et les travaux devraient démarrer au début de l'été.

Collège Flamens à Castelsarrasin

Le collège de Flamens connaît depuis quelques années une augmentation de ses effectifs. Aujourd'hui, la cuisine de la demi-pension a besoin de se doter de nouveaux équipements, notamment au niveau de la plonge. Il est donc nécessaire de réaliser des travaux de réaménagement et d'extension.

A cet effet, il est proposé de créer une autorisation de programme de 130 000 € TTC avec les inscriptions des crédits correspondants. Les études pourraient donc commencer en 2019 et les travaux se réaliseraient en 2020.

Collège de Verdun

Depuis 2012, l'Assemblée Départementale a validé la construction du 18ème collège sur la commune de Verdun-sur-Garonne, dont la capacité d'accueil est prévue pour 600 élèves, extensibles à 800.

L'autorisation de programme de cette opération de 12 M d'euros s'articule autour d'une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux estimée à 6 850 000,00 € HT et 700 000,00 € HT pour l'option parking / voie d'accès (soit un total de 7 550 000,00 € HT / 9 060 000,00 € TTC).

Il est à noter que le plan de financement intègre une participation de la communauté de communes de 2 500 000 €.

En 2018, un groupement de maîtrise d'œuvre mené par le cabinet d'architecture Hirsch et Zavagno a été retenu pour réaliser le projet.

Suite à l'appel d'offre qui a eu lieu fin 2018, le montant des marchés de travaux notifiés aux entreprises est de travaux est de 8 098 359,17 € HT.

Le bilan financier provisoire de l'opération en € TTC se décompose ainsi :

Travaux :	9 718 031,00 €
Honoraires :	1 148 477,52 €
Frais d'études (frais de concours, bureau de contrôle, SPS, études de sols, ...) :	330 000,00 €
	11 196 508,52 €

Les travaux ont démarré en Février 2019, la réception des travaux est prévue pour Mai 2020.

CENTRE UNIVERSITAIRE

Depuis 1994, notre collectivité s'est engagée de manière très volontaire dans le développement de l'enseignement supérieur sur notre territoire.

Aujourd'hui, plus de 700 étudiants fréquentent notre campus. Compte tenu du développement de nos filières actuelles, de l'évolution très favorable des arts appliqués qui sont aujourd'hui structurés en un Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID) et de l'arrivée de la formation hospitalière, 1300 étudiants sont attendus sur ce site à terme.

Au-delà d'une gestion administrative, le Conseil départemental poursuit son ambition d'un site de qualité et de proximité. Dans un esprit de mutualisation des ressources, le Centre Universitaire offre aux étudiants des espaces de travail et de recherche au coeur d'une Médiathèque universitaire portée par des partenariats novateurs et dynamiques. Par le biais d'une équipe dédiée, le Centre Universitaire poursuit, en qualité de chef de file, l'ensemble des actions d'animation, de communication et d'intégration souhaitées par la Région et l'Université Fédérale de Toulouse, dans le cadre du SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Le budget prévisionnel 2019 du Centre Universitaire s'élève à 186 400 € :

I – FONCTIONNEMENT

153 400 €

Ces crédits couvrent les frais de gestion courante, les dépenses liées à la promotion de la vie étudiante et les coûts pédagogiques :

- Gestion courante et vie étudiante : 33 400 € (Fournitures et petit équipement, nettoyage, communication, documentation et abonnements, Pass cinéma, Pass piscine, voyages d'étude, aide sociale...) ;
- Dépenses pédagogiques : 120 000 € (déplacements et heures de cours).

II – INVESTISSEMENT

33 000 €

Ce budget correspond à l'acquisition d'équipements techniques, de petits mobiliers et d'une première tranche de premiers équipements dans le cadre de la restructuration du campus (mobilier de l'amphithéâtre Accueil, rez-de-chaussée Pavillon des Savoirs).

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Concernant le Restaurant Universitaire, budget annexe du Département, le prévisionnel 2019 s'élève à 481 096 €, avec une subvention d'équilibre départementale évaluée à 250 000 €.

La fréquentation globale de 2018 est de 43 034 repas servis (dont 20 935 aux étudiants, 17 774 aux agents du Conseil Départemental ou services satellites, 1 381 aux universitaires et 2 944 aux extérieurs et post paiements) avec une baisse enregistrée concernant les repas étudiants (près de 3000).

Ce constat nous amène à travailler avec les responsables administratifs des formations et les associations étudiantes : en effet, ni l'équilibre alimentaire, ni la composition des plateaux ne peuvent être mis en cause notamment par rapport à notre politique du « Bien Manger en Tarn-et-Garonne » et aux actions de diététique menées par le service de la Vie Etudiante. Une enquête sous forme de questionnaire est en cours d'élaboration pour cibler les freins éventuels en relation avec nos prestations. Certains constats liés à l'organisation de la scolarité semblent néanmoins expliquer en partie le phénomène (moins de jours de présence des étudiants sur le campus ; emplois du temps reconfigurés avec parfois seulement 30 minutes de pause méridienne ...).

En tout état de cause, les résultats seront exposés , en fin d'année universitaire, au Conseil de Gestion.

TRAVAUX PLURIANNUELS ET GROSSES REPARATIONS :

Centre Universitaire

L'opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de mandat de délégation de Maître d'ouvrage passé avec la COGEMIP en juillet 2016.

Cette opération complexe a nécessité une longue phase de mise au point des co-financements, entre la Région, l'État et les fonds européens.

Les travaux vont se réaliser en deux tranches :

- désamiantage et démolition de l'ancienne cuisine de l'ESPE, dont les travaux ont démarré au mois de mars pour un montant de 40 000,00 € HT ;

- construction et réhabilitation de l'ensemble des bâtiments du site : suite à l'appel d'offres, l'analyse des offres est en cours et le montant des travaux est estimée à 8 100 000,00 € HT. Les travaux vont démarrer en juillet 2019 et se poursuivre jusqu'à fin 2021.

SPORTS ET LOISIRS : ANIMATION SPORTIVE ET JEUNESSE

Le **budget global 2019** dévolu à cette politique s'élève à **2 676 363 €** :

I – FONCTIONNEMENT

1 834 398 €

La politique départementale en matière de fonctionnement est orientée autour de 4 grands axes sur la base d'un budget global prévisionnel 2019 de **1 834 398 €** réparti comme suit :

A- Le sport pour tous et sport jeunesse

383 290 €

- soutien aux associations et comités, garants des valeurs du sport, pour leur fonctionnement, l'achat d'équipements sportifs, l'organisation par les clubs de stages sportifs pendant l'été dits « loisirs des jeunes », permettant l'accès à la pratique sportive, notamment pour les jeunes les plus défavorisés.

B - Le sport scolaire

360 200 €

Cette politique favorise le sport dans sa dimension éducative à tous les moments du temps scolaire et périscolaire. Elle permet aux collégiens de pratiquer l'Education Physique et Sportive dans des infrastructures sportives adaptées attenantes aux collèges.

- **43 000 €** pour le soutien au fonctionnement des associations et comités qui en relèvent (manifestations sportives scolaires, l'UNSS, l'USEP) ;

- **317 200 €** pour le soutien au fonctionnement de la pratique sportive dans les collèges :

- 65 000 € pour « *le savoir-nager* », politique à destination des élèves de 6^{ème} pour l'ensemble des collèges publics et privés (transport et entrées aux structures aquatiques) ;

- 106 200 € pour le fonctionnement des sections sportives et projets sportifs des collèges de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Cette année, vont être organisées des journées sportives d'intégration pour les élèves de 6^{ème} qui se dérouleront dès la rentrée scolaire à la base de loisirs de St Nicolas de la Grave ;

- 9 000 € pour les contrôles réglementaires et la maintenance des équipements sportifs dans les gymnases et sur les plateaux sportifs départementaux ;

- 137 000 € pour l'accès des collégiens aux installations sportives municipales (gymnases, stades, plateaux sportifs). Réciproquement, les recettes attendues pour l'utilisation, par les associations ou les écoles, des structures sportives du département, sont évaluées à 33 000 €.

C - Le sport événement

362 060 €

- 112 900 € pour les événements sportifs organisés par les associations ;

Cette action permet de subventionner les associations qui organisent des événements sportifs ayant un intérêt pour leur territoire : mobilisation des acteurs sportifs locaux, retombées économiques, attractivité du territoire.

- 140 000 € pour l'achat, à destination des équipes de sports collectifs et des associations, de tenues sportives floquées du logo du Département et de celui du club, ainsi que pour la publicité réalisée autour du Département lors des rencontres sportives ;

- 95 460 € pour l'achat de places de manifestations sportives ;

- 13 700 € pour l'organisation de la fête départementale des sports.

La fête départementale des sports permet la promotion des résultats du monde sportif en Tarn-et-Garonne : comités, clubs, scolaires, sports collectifs et individuels. Elle affiche le Conseil départemental comme soutien majeur du mouvement sportif tarn-et-garonnais.

D - Le sport performance

710 348 €

Soutien aux équipes des clubs évoluant au plus haut niveau et sponsoring pour les sportifs individuels ou en équipes participant à des championnats de haut niveau. Cette politique permet de soutenir l'élite tarn-et-garonnaise pour porter haut les couleurs du Tarn-et-Garonne.

E - Prestations diverses

18 500 €

Afin de permettre le fonctionnement jusqu'à la cession effective de la parcelle de Mimizan concernant l'entretien des bâtiments et du parc, un budget de 18 500 € est prévu.

II – INVESTISSEMENT

841 965 €

A - Soutenir le développement de la pratique sportive

781 985 €

La politique départementale vise, dans ce cadre, à promouvoir l'aménagement du territoire en équipements sportifs de proximité pour les communes, les intercommunalités et les associations.

L'objectif est d'apporter un soutien financier aux communes et intercommunalités qui construisent et/ou améliorent des équipements sportifs structurant pour le territoire.

Cette politique favorise un accès tout public, associatif, scolaire et de compétition.

Ces projets peuvent être intégrés dans le cadre des contrats de territoire participant à l'aménagement du territoire.

A ce titre, une autorisation de programme de 620 000 € est inscrite, avec 120 000€ de crédits, le solde des crédits portants sur des AP antérieures.

Ainsi, les communes et des associations du département pourront acquérir : éclairage de terrain de sport collectif, création de terrains multi sports, création et rénovation de tribunes, de club-house, de skate park, aménagement et sécurisation de sites sportifs...

B - Doter les collèges en équipements sportifs

60 000 €

A ce titre, il est veillé à la sécurité de la pratique de l'EPS en remplaçant les équipements obsolètes et adapter les acquisitions aux activités nouvelles : agrès et praticables de gymnastique, buts de handball, basket, tables de ping pong...

Une autorisation de programme de 50 000 € est prévue en 2019, avec les crédits correspondants. 10 000 € sont également inscrits pour couvrir les AP antérieures.

TRAVAUX PLURIANNUELS ET GROSSES REPARATIONS :

Plateau sportif du collège de Verdun

Une autorisation de programme de 400 000,00 € TTC est proposée pour l'aménagement du plateau sportif, les crédits correspondants inscrits au BP..

Les travaux se réaliseront en parallèle à compter de Mars 2020. La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne.

Halle sportive du collège Azaña

A l'occasion de la Décision Modificative n° 1 de 2011, l'assemblée départementale a validé la construction d'une salle sportive au collège Manuel Azaña à Montauban.

La mise au point du programme s'est dirigée vers la construction d'une « halle sportive » en couverture souple, afin de permettre la création d'une surface d'évolution fermée de grande dimensions (48,20 x 26,30 m) avec un coût de construction raisonnable. Les locaux annexes (vestiaires, bureau des professeurs, local infirmerie, locaux de rangement...) sont aussi intégrés dans le projet.

Les travaux ont commencé en juillet 2018 et vont se terminer en mai 2019.

Le bilan de l'opération en € TTC se décompose ainsi :

Travaux suite à l'appel d'offre :	1 882 189,31 €
Avenants provisoires pour travaux supplémentaires :	20 055,36 €
Estimation des révisions travaux :	46 920,99 €
Aménagement d'un parking le long de la route d'Ardus :	50 000,00 €
Honoraires maîtrise d'oeuvre :	154 285,20 €
Frais d'études (frais de concours, bureau de contrôle, SPS, études de sols, ...) :	46 549,14 €
	2 200 000,00 €

Au vu du bilan provisoire de l'opération, l'autorisation de programme de 2 000 000,00 € doit donc être augmentée de 200 000,00 € pour être amenée à 2 200 000,00 €.

Ce bâtiment sera doté d'équipements sportifs collectifs (basket, volley, handball, badminton) et d'équipements pour d'autres disciplines (escalade, gymnastique).

BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE

Concernant la Base de Loisirs de St-Nicolas-de-la-Grave, budget annexe du Département, le prévisionnel 2019 s'élève à 2 264 891 €, avec une subvention d'équilibre départementale évaluée à 1 288 300 €.

Cette structure accueille 3 types de groupes :

- des écoles, collèges et lycées,
- des centres de loisirs et groupes divers,
- des groupes à caractère social et éducatif

En 2019, la base de loisirs proposera :

I - STRUCTURER LES OFFRES D'ANIMATION EN THÉMATIQUES D'ACTIVITÉS «CLÉ EN MAIN » :

→ le séjour « Culture, loisirs et patrimoine » permettra aux élèves de découvrir la richesse du patrimoine environnemental de la base de loisirs et architectural des différents sites culturels limitrophes ;

→ le séjour « Roule et glisse » s'adressera aux enfants de moins de 6 ans. Il s'articulera sur deux activités dominantes permettant l'apprentissage du vélo et du déplacement pédestre. A cet effet, un circuit vélo d'une distance de 160 mètres et de 1,50 m de large sera aménagé à l'entrée de l'espace animation.

Il est à noter que ce circuit entre dans le projet pédagogique « roule et glisse » mais sera également accessible librement au tout public.

→ la journée découverte sport et environnement sera adaptée par tranche d'âges ou cycles scolaires. Elle touchera tous types de groupes souhaitant découvrir de nouvelles activités, organiser une journée de fin d'année, de cohésion, d'intégration...

→ les journées d'intégration pour les élèves de 6ème : ce nouveau projet transversal relie notre compétence obligatoire en matière de collèges publics et s'attache à la mise en valeur de la Base de Loisirs de St-Nicolas-de-la-Grave, ERP propriété du département.

Cette journée a vocation à être proposée à l'ensemble des classes de 6ème de tous les collèges publics du département. Cela représente théoriquement près de 110 classes pour 3 000 collégiens. La capacité d'accueil concomitante de la Base étant de 100 enfants (3 classes) à la journée, cette opération pourrait se décliner de la rentrée de septembre à fin octobre.

L'objectif est de se connaître, d'instaurer le bien vivre ensemble, en encourageant l'entraide, le développement de la cohésion et l'esprit d'équipe.

Plusieurs activités ludiques et sportives seront proposées sous la forme d'Olympiades.

Le Conseil départemental prendra en charge le transport aller-retour des collégiens participants ainsi que le financement des animations (sur la base de 11 € par élève). Un budget total de 43 000 € est provisionné pour ce faire.

→ les journées du goût : les journées du goût sont intégrées à la politique du « *Bien manger en Tarn-et-Garonne* ».

Faire découvrir les produits alimentaires frais, issus de nos territoires, les valoriser auprès des jeunes. Un partenariat avec Interfel et le laboratoire vétérinaire départemental est reconduit pour la réalisation de cette action qui s'adresse et s'adapte à tous les niveaux de l'école maternelle, de la toute petite section à la grande section/CP.

→ les journées sportives avec l'ASE : il est à noter que la base de loisirs, pour ses propositions d'activités auprès des jeunes et notamment auprès des jeunes en difficulté, est intégrée dans le « *Schéma départemental de la solidarité sur le volet Jeunesse* » voté au Débat d'Orientation Budgétaire du 13 mars 2018. A cet effet, l'organisation de courts séjours sportifs destinés aux enfants de l'ASE est à l'étude.

II - METTRE À DISPOSITION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Ainsi, un parcours santé va notamment être aménagé sur 800 mètres autour du terrain de sport avec agrées (Barre de flexion, banc d'abdos, espalier, module commando...). Ces installations seront à la disposition du tout public.

III - RECONDUIRE LES OFFRES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DIVERS

→ Les campings :

Le camping individuel offre une capacité de 42 emplacements et est ouvert du 1er mai jusqu'au 15 septembre. L'aire de camping-car, ouverte toute l'année, est référencée sur le réseau des camping-caristes.

→ La piscine :

Du fait du réchauffement de l'eau par installation d'une pompe à chaleur l'amplitude d'ouverture de la piscine va pouvoir être étendue du 1^{er} mai au 30 septembre.

→ La location de matériel nautique :

L'amplitude d'ouverture du point location sera ~~encore aussi étendue~~.
fonctionnement tous les week end à partir du **25 mai jusqu'au 30 septembre, et tous les jours en juillet et août.**

→ **La restauration environnementale de la parcelle dite « du pont de Bioule » :**

Le Conseil départemental est propriétaire d'une parcelle de 8 hectares en rive droite du plan d'eau du Tarn et de la Garonne. Cette parcelle est rattachée au fonctionnement de la base de loisirs. Aujourd'hui, celle-ci est à l'abandon, favorisant les dépôts de déchets de toute nature. Le Conseil départemental souhaite y mener, au titre de **sa politique des Espaces Naturels Sensibles**, une gestion environnementale.

Cette gestion s'oriente prioritairement en direction de l'avifaune. A noter que ce site est intégré au réseau Natura 2000 au titre de la Directive « oiseaux ».

→ **Les Manifestations prévues pour la saison 2019**

- **19 mai 2019** : fête du nautisme et de la nature ;
- **du 1^{er} juillet au 31 août 2019** : reconduction de « Plage 82 » ;
- **17 juillet 2019** : feu d'artifice tiré sur le confluent

TRAVAUX PLURIANNUELS ET GROSSES REPARATIONS :

Opération 1 - bâtiments accueil/animation et technique :

Crédits votés : **437 700 €**

Travaux réalisés : rénovation des **bureaux**, création d'un **local de stockage** des engins techniques, aménagement d'un **espace sécurisé** réservé à **l'animation**, réorganisation du **parc à bateaux**.

Travaux restant à réaliser : **local technique** (alarme de télésurveillance, pose d'étagères et aménagement de vestiaires, doublage du bardage de tôles, création d'un local de stockage de combustible) ; **espace animation** (rénovation de la main courante accès coursive côté bureaux et achèvement de la pose de claustras) ; **parc à bateaux** (achèvement clôture et pose d'un portail, construction abri pour matériel nautique). Par ailleurs, il conviendra de prévoir la rénovation de la structure du bâtiment du point location de matériel nautique.

Crédits provisionnés (DM 2018) : **100 000 €**

Opération 2 - Piscine et bâtiment vestiaires/douches :

Crédits votés : **800 000 €**

Travaux réalisés : vélo voie verte (50 000 €) + 3 phases de travaux sur l'espace aquatique et le bâtiment vestiaires/douches + installation d'une pompe à chaleur et d'un toboggan.

Travaux restant à réaliser : amélioration de la sécurité des usagers ; accueil vestiaires, et environnement paysager.

Crédits provisionnés (DM 2018) : **150 000 €**

TRANSPORTS

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les transports scolaires ont été transférés à la Région, seul le transport adapté des enfants en situation de handicap est resté compétence des départements.

Dans ce contexte, le budget prévisionnel 2019 concernant les transports s'établit comme suit :

- 1 091 000 € en fonctionnement :

- * Transport adapté : 1 050 000 €
- * Remboursement aux familles : 41 000 €

Pour la rentrée scolaire 2018-2019 :

- 225 élèves bénéficient du transport adapté (205 en 2017-2018),
- 23 familles bénéficient du remboursement (23 également sur la période 2017-2018).

6 ÈME COMMISSION : AGRICULTURE ET RURALITÉ

Le cadre d'intervention des Départements en matière agricole a largement évolué avec la loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe). Notamment les aides aux dépenses de fonctionnement ne sont plus éligibles sauf si elles relèvent d'opérations en lien avec l'environnement ou le tourisme.

Ce cadre est aussi contraint par le respect des orientations du Plan de Développement Rural Occitanie (PDRR) qui détaille les actions portées par la Région et que le Département peut appuyer par des cofinancements.

Le Département peut à ce jour poursuivre ses politiques en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire, en application de la loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005 ;

- de sécurité sanitaire (article 95 de la loi NOTRe - L 2215-8 et L 3321-1 du code général des collectivités territoriales) par le biais de notre Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), tant pour la prévention des risques que pour la gestion des crises sanitaires ;

- de solidarité humaine ;

- de solidarité territoriale ;

- de cofinancements, par convention avec la Région et en complément conformément à l'article 94-4 de la loi NOTRe - L 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales.

Suite à la déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), nous avons adopté le 28 juin 2017 une convention avec le Conseil Régional en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle est renouvelée par tacite reconduction dans le limite de la durée du SRDEII, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette convention permet d'accorder des aides dont les bénéficiaires sont :

« [...] les exploitants agricoles, [les entreprises de pêche et d'aquaculture], les entreprises de transformation, les candidats à la création d'activité, à l'installation sur le territoire régional, les associations professionnelles et syndicats agricoles, les Chambres d'Agriculture, les organisations de producteurs, les organismes de recherche et de formation et tous les acteurs des filières concernées, y compris les filières agritourisme et oenotourisme. Peuvent également être bénéficiaires les porteurs de projets publics en faveur de l'agriculture et de la forêt (collectivités territoriales, EPCI, pays, pôles de compétitivité,...). ».

Elle nous autorise aussi à soutenir les mesures en faveur de l'environnement mises en place par les organismes agricoles en direction des agriculteurs, et qui favorisent le développement de l'agroécologie.

Les politiques d'intervention définies par le Conseil Départemental lui permettent ainsi de continuer à jouer un rôle de proximité et de soutien auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires.

Le budget en Crédits de Paiement proposé pour les actions en lien avec l'agriculture est de 749 193 €, dont 527 092 € en fonctionnement et 222 101 € en investissement. Les principaux dossiers ou démarches significatives envisagés pour 2019 sont :

AMÉNAGEMENT FONCIER

I - L'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

AE 2 000 €

L'effort du Département portera principalement en 2019 sur le renouvellement de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF), et sur une veille réglementaire dans le cadre de l'évolution du projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

II - ÉCHANGES AMIABLES D'IMMEUBLES RURAUX

AP 20 000 €

Les échanges amiables d'immeubles ruraux, que le code rural intègre dans les procédures d'aménagement foncier, permettent de structurer le parcellaire des exploitations sur la base du volontariat.

Notre politique d'aide aux échanges amiables porte sur la prise en charge de 80 % des frais de notaires et de géomètres.

Afin de rappeler l'existence de ce dispositif, un courrier a été adressé, fin 2018, aux notaires ainsi qu'à la Chambre d'agriculture et à la SAFER Occitanie, qui constituent des organismes relais susceptibles de conseiller les propriétaires co-échangistes.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

La solidarité territoriale regroupe l'ensemble des opérations menées pour l'entretien des fossés, les travaux connexes suite à une opération d'aménagement foncier, la création de réseaux d'irrigation ou d'antennes nouvelles.

Ce sont autant de projets portés soit par les communes, soit par les associations syndicales autorisées (association foncière, ASA d'irrigation), qui participent à l'aménagement et à l'entretien du territoire.

I - ASSAINISSEMENT DES TERRES

AP 32 000 €

Il s'agit de travaux d'hydraulique agricole d'intérêt local, consistant principalement au recalibrage, au curage et au débroussaillage de fossés ruraux et agricoles, afin de garantir leur aptitude de collecte et d'évacuation des eaux drainées ou de ruissellement.

II - RÉSEAUX D'IRRIGATION ET TRAVAUX CONNEXES

Aucun projet relatif à des réseaux d'irrigation ou de travaux connexes ne nous est parvenu pour 2019.

AIDE AUX INVESTISSEMENTS DU SECTEUR AGRICOLE

I - AIDE AUX CUMA

AP 162 500 €

Les CUMA jouent un rôle important en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant tout en leur évitant un surendettement trop important. Les dossiers d'investissements portés par les CUMA locales sont transmis au Conseil départemental par la Fédération départementale qui en garantit l'éligibilité.

Le matériel subventionnable comprend, entre autres, le matériel de traction, de travail du sol et de récolte (automoteurs inclus), à l'exclusion des matériels fixes, de stockage, de transformation, de séchage et d'irrigation.

II - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES AGRICOLES

AP 100 000 €

La convention signée avec la Région autorise le Département à soutenir des projets d'investissement, en cofinancement avec le Conseil Régional dans le cadre d'appels à projets inscrits dans le PDRR (Programme de développement rural régional). Elle autorise aussi le Département à intervenir seul dans le cadre de dispositifs hors PDRR.

Sur ce point, il convient de souligner la création de deux **nouvelles politiques d'aide**

- l'une relative à la création, modernisation, mise aux normes de stands de vente directe,
- l'autre à la création de plaquettes promotionnelles est proposée et fait l'objet d'un rapport particulier à l'occasion de ce présent budget.

III - AIDE À LA CRÉATION DE RETENUES COLLINAIRES INDIVIDUELLES

Les retenues collinaires individuelles sont des outils de production nécessaires dans les secteurs non desservis par les réseaux d'irrigation, ou quand ces derniers ne sont pas en capacité de répondre à une nouvelle demande d'irrigation.

Aucun projet relatif à la création de retenues collinaires individuelles ne nous est parvenu pour 2019.

AIDES AUX MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

AE 475 000 €

Le Conseil départemental peut soutenir les mesures en faveur de l'environnement mises en place par les exploitants, les groupements de producteurs ou les organisations professionnelles agricoles qui proposent des programmes d'expérimentation, de diffusion et d'appui technique auprès des agriculteurs, favorisant ainsi le développement de l'agroécologie.

Ces mesures rejoignent les actions du Département en matière environnementale dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la préservation des milieux aquatiques.

Ce dispositif répond d'une part à une attente sociétale forte et, d'autre part, aux orientations données par l'État depuis plusieurs années.

SÉCURITÉ SANITAIRE ET TRAÇABILITÉ :

Le Département mène d'autres actions suivies par la 6^{ème} Commission :

Il s'agit notamment de la sécurité sanitaire (AP 2019 : 348 800€), dont la compétence du Département s'exprime par le biais du Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), notamment à travers notre politique de santé animale, élargie au plan national BVD (Diarrhée virale bovine) et à la biosécurité vis à vis des risques Influenza aviaire.

La convention d'objectif sur la traçabilité environnementale et sanitaire du cheptel entre le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) et l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA), adoptée en 2017 et reconduite en 2018, est présentée dans un rapport particulier. A noter un renforcement de la prise en charge du plan BVD par le financement de kits introduction, permettant un dépistage optimal des bovins infectés.

Par ailleurs, les événements et programmes agrotouristiques, qui participent à la promotion du Tarn-et-Garonne et à son attractivité touristique bénéficient de financements spécifiques.

Enfin, pour mémoire, les dossiers liés à des missions sociales ou d'insertion réalisés par des organisations professionnelles agricoles (Association Départementale des Retraités Agricoles, Service de Remplacement en Agriculture, Association Départementale de Promotion Sociale et de Perfectionnement Agricole, SOS Agriculteurs en difficulté) sont désormais suivis, au titre de la solidarité humaine, par la Commission Solidarité, Santé, Action sociale, Handicap et Logement.

7ÈME COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TOURISME ET PATRIMOINE

La loi NOTRe du 7 Août 2015 a modifié le cadre d'intervention des Collectivités Territoriales et supprimé la clause de compétence générale. Toutefois, le département de Tarn-et-Garonne reste présent aux côtés des communes et leur apporte son soutien par des actions au titre de la solidarité territoriale.

Dans ce contexte, l'Assemblée a renouvelé lors du vote du 16 octobre 2017, la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) signée avec la Région permettant de maintenir des cofinancements jusqu'en 2021.

Pour 2019, je vous propose un projet de budget basé sur les aides qui peuvent être mobilisées en direction des communes et intercommunalités au titre de la solidarité territoriale.

SOLIDARITE TERRITORIALE

En 2019, les interventions départementales au titre de la solidarité territoriale voient un niveau d'investissement maintenu avec un total de 17 576 761 € en capital et 4 170 000 € en annuités, soit un total de près de 2 M€ de plus qu'en 2018.

Ces financements sont déployés dans les domaines suivants :

I - DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Département apporte depuis 2017, un soutien financier par le biais de la Régie Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités qui accompagne et conseille, au travers d'une ingénierie gratuite, les communes et EPCI éligibles (communes de moins de 5 000 habitants et EPCI de moins de 15 000 habitants).

Il intervient aussi au titre d'un fonds de concours destiné à soutenir l'ingénierie dédiée aux stratégies d'aménagement du territoire, pour lequel en 2019, il vous est proposé d'inscrire une **autorisation de programme de 250 000 €**, ainsi que

101 586 € de crédits de paiements à ratifier sur la ligne budgétaire 204142 sous-fonction 74, qui se cumulent aux 650 338€ de reports, soit 751 924 €.

II - POLITIQUES TERRITORIALES

Le socle des politiques départementales d'aides aux collectivités territoriales au titre de leurs projets d'investissement se décline sur les domaines suivants :

- **aides en matière d'habitat et cadre de vie** : aménagements urbains et mise en valeur patrimoniale des bourgs,

- **aides en matière de voirie** : réfection de ponts sur voirie communale, aires de covoiturage, abords de routes départementales, dotation annuelle sur des travaux d'investissement sur voirie communale qui représente à elle seule une dotation annuelle de **2 887 518 €**,

- **aides en matière de bâtiments communaux** : (hors bâtiments scolaires et sportifs) au titre des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments publics (mairies, églises, salles polyvalentes ou culturelles, maisons des associations....),

- **aides au maintien de locaux commerciaux publics en zone rurale** (communes moins de 2 000 habitants),

Ces aides peuvent être déclinées dans des **contrats d'équipements sur 3 à 5 ans**, qui permettent de mutualiser l'instruction et le financement de plusieurs projets de travaux programmés sur 3 à 5 exercices par une commune.

En 2019, pour ces politiques il est proposé d'inscrire **6 996 518 € d'autorisations de programme** et de ratifier 5 485 895€ de crédits de paiements sur la ligne budgétaire 204142 qui se cumulent aux 1 210 537€ de reports, soit 6 696 432 €.

L'ensemble de ces aides est accordé conformément aux règles adoptées le 16 mars 2016 dans le cadre des enveloppes plafonds de dotation déterminées par collectivités.

A ce jour, nous avons accordé un volume d'aides, toutes politiques confondues représentant :

- 42 % du montant initial des enveloppes communales arrêtées à 51 081 000 €,

- 38,9 % du montant initial des enveloppes inter-communales arrêtées à 4 438 237 €.

La commission permanente a compétence pour attribuer l'ensemble de ces subventions dans la limite des autorisations de programmes votées par l'assemblée Départementale.

III - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Conseil départemental apporte son soutien aux associations qui oeuvrent aux côtés des communes pour améliorer la solidarité envers les territoires, à ce titre il est proposé de ratifier **104 800 €** en crédits de paiements sur la ligne budgétaire 6574 sous fonction 74.

La commission permanente a compétence pour attribuer l'ensemble de ces subventions dans la limite des autorisations d'engagement votées par l'assemblée Départementale.

IV - ELECTRIFICATION RURALE :

Ces aides sont accordées au prorata des travaux menés par le syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne sur des programmes d'amélioration (renforcement et enfouissement) des réseaux électriques. Elles représentent un effort financier important en direction de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des communes.

Ainsi pour 2019, une autorisation de programme de **686 021 €** est inscrite, avec 101 586€ de crédits de paiement pour compléter les reports de 650 338€.

V – SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

En 2018, nous avons adopté lors du vote du CA, le « schéma d'accessibilité et d'amélioration des services au public » et son plan d'action sur 6 ans, entériné par le Préfet de Tarn-et-Garonne par arrêté du 19 juillet 2018.

Le plan d'action repose sur les 3 axes prioritaires suivants :

- axe 1 : développer les service à la population (réseau des MSAP),
- axe 2 : faciliter l'installation des professionnels de santé en vue d'améliorer la couverture d'accès aux soins,
- axe 3 : favoriser le développement et les usages du numérique.

Dans ce cadre, au titre de l'année 2019, il va être procédé au lancement des actions suivantes :

Au titre de l'axe 1 :

- Mise en valeur de l'action des MSAP par la création d'un livret d'information,
- renfort de la lisibilité des MSAP par une signalétique directionnelle homogène,
- mise en réseau des MSAP à travers la poursuite de l'animation de l'intranet départemental et l'organisation de réunions de réseau.

Au titre de l'axe 2 :

- Développement d'une politique d'accueil des internes en médecine générale par la mise en place d'un service d'informations/renseignements, le déploiement d'actions de communication et de promotion de notre département, la création d'une identité visuelle dédiée à la politique Accueil, l'élaboration d'un programme d'animations et de rencontres à destination des internes,
- élaboration d'un nouveau dispositif d'aides aux communes et à leurs groupements visant la création de d'hébergements territoriaux pour les étudiants en santé sur le territoire départemental (**voir rapport particulier**).
- voyage d'étude à la découverte de la politique santé du département de l'Aveyron .

Au titre de l'axe 3 :

- Réflexion sur les formations au numériques à destination des publics fragiles,
- diagnostic du réseau haut débit des infrastructures de santé en vue du déploiement de nouveaux services de télémédecine,
- mutualisation d'outils de communication au sein du Syndicat Départemental Numérique dans le cadre des obligations en matière de mise à disposition des données publiques (open data).

Au titre des actions de promotion et de communication à réaliser en 2019, destinées plus particulièrement aux internes en médecine qui représentent les futurs médecins susceptibles d'exercer dans notre département, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 900 € avec les crédits de paiements correspondants à ratifier, de la manière suivante :

- 500 € sur la ligne 2051 SF 95,
- 400 € sur la ligne budgétaire 2188 SF 95,

VI – SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Depuis la création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique le 1^{er} février 2016, le Département finance aux côtés des collectivités membres, le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du Département (hors Agglomération de Montauban concernée par une opération privée).

Ainsi, selon la clef de répartition votée par les membres du Syndicat pour le Conseil départemental, les participations au titre de 2019 s'élèvent à :

- 213 555 € au titre du budget de fonctionnement du budget principal du Syndicat TGN,
- 822 952 € au titre de l'investissement du budget annexe de TGN.

Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.

VII – LE CONSEIL D'ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le Conseil départemental confie au CAUE, via une convention d'objectif, les actions et les modalités de partenariat à mener dans les quatre domaines des politiques territoriales suivantes :

- assistance aux services du conseil départemental,
- politiques territoriales d'Aménagement et cadre de vie,
- politiques territoriales touristiques,
- politiques territoriales en matière de patrimoine.

En contrepartie des objectifs identifiés dans les volets précités, le Département s'engage à soutenir financièrement le CAUE à hauteur de **120 000 €** au titre de l'exercice de 2019.

TOURISME

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

I - INVESTISSEMENT

Dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs adopté le 28 juin 2017 pour la période 2017-2021, les **politiques d'investissement** en matière de Tourisme se déclinent sur les axes suivants :

Aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques :

Ces politiques visent à conforter les programmes de travaux en lien avec l'aménagement touristique du Canal des 2 mers, les bases de loisirs et les équipements de loisirs et de pleine nature sous maîtrise d'ouvrage publique.

Aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques :

Le département apporte son aide aux collectivités qui procèdent à des études ou des investissements visant la modernisation ou la création sites de visites.

Aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique :

Il s'agit de politiques de soutien en direction des campings, meublés touristiques, gîtes d'étapes et leurs plus produits, villages de vacances pavillonnaires propriétés de communes faisant l'objet de travaux d'amélioration.

Aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme :

Les Offices de Tourisme, concernés par des fusions suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, sont accompagnées financièrement par le Département dans le cadre de la création et du développement de site internet et autres outils numériques liés à leurs transformations.

La commission permanente a délégation pour accorder l'ensemble des ces aides d'investissement dans le cadre des autorisations d'engagement votées par l'Assemblée.

Pour 2019, au titre des politiques de subvention d'investissement en matière de tourisme, il est proposé d'inscrire **182 000 €** d'autorisation de programme et de ratifier 55 763€ de crédits de paiements sur les lignes budgétaires 204, en sus des 180 585€ de reports, soit **236 348 €**.

II - FONCTIONNEMENT

Les politiques d'aides en matière de fonctionnement, du Conseil Départemental concernent :

L'Agence de Développement Touristique (ADT 82) :

Nous soutenons notre organisme départemental l'ADT 82 auquel nous confions la mise en œuvre de nos politiques touristiques.

Cet organisme fait l'objet d'un **rapport particulier**.

La promotion touristique :

Il s'agit d'une politique de soutien aux structures associatives qui œuvrent à la promotion touristique du Département, en particulier avec la mise en valeur de savoir faire locaux et des manifestations à caractère artisanal, mettant les produits du terroir à l'honneur.

A ce titre, pour 2019, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de **362 000 €** et de ratifier **374 952 €** (au titre de 2019 et reste à verser 2018) de crédits de paiements sur les lignes budgétaires 657.

La structuration et le renforcement des offres autour de l'itinérance :

Il s'agit d'aides aux collectivités au titre de :

- * l'entretien et la création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, vélo mais aussi canoë,
- * la signalisation des itinéraires.

La commission permanente a délégation pour accorder l'ensemble des ces aides de fonctionnement dans la limite des autorisations d'engagement votées par l'Assemblée Départementale.

En 2019, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de **15 000 €** et de ratifier **16 080 €** (au titre de 2019 et reste à verser 2018) de crédits de paiements sur les lignes budgétaires 65734 SF 94.

OPÉRATIONS STRUCTURANTES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE

I - LA VÉLO-ROUTE DE LA VALLÉE ET DES GORGES DE L'AVEYRON

Lors du Budget Primitif 2017, l'Assemblée départementale a adopté le programme de développement d'un itinéraire cyclable composé de 12 boucles rattachées à l'axe départemental de la "Véloroute de la Vallée et des Gorges de l'Aveyron" initiée par le Conseil Départemental. Son plan de financement a été approuvé le 13 mars 2018 lors du vote des Orientations Budgétaires.

Les actions de communications de ces itinéraires secondaires sont confiées à l'ADT en partenariat avec le PETR du Pays Midi-Quercy.

Cette opération sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élève à **168 135 € TTC** (études et signalisation).

Les travaux de signalisation ont été réalisés le long de l'axe départemental dernier trimestre 2018.

En 2019, il doit être procédé à l'équipement des 11 boucles communales situées sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

Ce dossier fait l'objet d'un **rapport particulier**.

II - LA PENTE D'EAU DE MONTECH

Vous avez validé, lors du vote des Orientations Budgétaires 2018, le programme de valorisation touristique ainsi que la sécurisation de la machine de la Pente d'Eau de Montech qui va être mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage conjointe par le Conseil Départemental et VNF dans le cadre de l'autorisation de programme votée de **1 800 000 € TTC**.

A ce stade, il convient :

- de valider l'avant projet de l'opération ainsi que le coût prévisionnel des travaux,
- arrêter le forfait des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

afin de lancer rapidement la consultation d'entreprises, préalable au démarrage des travaux dès l'été 2019.

Ce dossier fait l'objet d'un **rapport particulier**.

III - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

Après l'opération d'aménagement d'aires de pique-nique le long de cet itinéraire, nos services ont engagé une opération comprenant des acquisitions de parcelles ou l'élaboration de conventions d'autorisation de passage, et ce afin de nous permettre d'aménager 4 aires de repos et de pouvoir procéder à la mise en sécurité de 3 sections du chemin de St Jacques de Compostelle situées le long de routes départementales à Saint-Amans de Pellagal (RD57), Auvillar (RD11) et Bardigues (RD11).

Au titre de 2019, le cahier des charges du schéma d'interprétation est en cours de validation et servira de support aux travaux de mise en place d'une signalétique patrimoniale le long de l'itinéraire de St Jacques de Compostelle .

Ces travaux seront exécutés dans le cadre de l'autorisation de programme globale de **121 000 € T TTC**, laquelle se répartit comme suit :

- **10 230 €** pour les aires de pique-nique (réalisés),
- **30 770 €** pour les 4 aires de repos à réaliser dès que les acquisitions de terrains seront finalisées inscrits sur la ligne budgétaire 2152 SF 94,
- **80 000 €** pour la signalisation d'interprétation de l'itinéraire inscrits sur la ligne 4541134 SF 01.

IV - MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION D'ANIMATION TOURISTIQUE

Le Conseil Départemental souhaite procéder au déploiement de la signalisation des sites touristiques départementaux structurants .

Cette opération est estimée à 250 000 € et se déroulera sur 3 ans.

Au titre de la 1ère année, ce sont les 6 sites d'Auvillar, Bruniquel, Abbaye de Beaulieu, Lauzerte, Moissac et Montech (pour la pente d'eau) qui seront équipés pour un total de 15 panneaux.

Dans ce cadre, sur l'exercice 2019, il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de **250 000 €** sur la ligne budgétaire 2152 SF 94, et de ratifier **50 000 €** de crédits de paiements destinés à réaliser une 1ère phase de travaux .

Valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel :

Lors de sa session du 18 octobre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé le principe de maîtrise d'ouvrage départementale portant sur les études préalables pour la valorisation de la grotte de Bruniquel.

Le classement au titre des monuments historiques de la grotte de Bruniquel est maintenant effectif et fait l'objet d'un arrêté Préfectoral en date du 4 mars 2019 établi par la direction régionale des affaires culturelles .

Le 22 février 2019, le bureau d'étude MEDIEVAL a présenté en comité de pilotage, les premières phases de l'étude déclinés ci-après :

- le diagnostic du territoire qui a permis de positionner la thématique autour de Néandertal avec le dépôt de la marque « Le mystère Néandertal »,
- deux scénarios basés sur la création d'un centre d'interprétation intégrant les châteaux de Bruniquel et dont les coûts d'investissement (y compris honoraires) sont estimés de 16 M€ (scénario n°1) à 42 M€ (scénario n°2).

Les coûts de fonctionnement font également l'objet d'une étude, tout comme les différents types de structures juridiques de maîtrise d'ouvrage susceptibles d'assurer la construction et la gestion du futur équipement.

En 2019, il appartiendra aux différents partenaires d'arrêter prioritairement le choix de la structure juridique de maîtrise d'ouvrage au travers de laquelle ils souhaitent porter et créer le futur équipement.

Parallèlement, une communication est mise en place sur la grotte à partir du « mystère Néandertal » ; identité visuelle et logo, expositions, film documentaire.....

L'ensemble des ces actions participent à faire connaître du plus grand nombre cette découverte de portée internationale.

Le plan de financement global s'élève à 180 987 € TTC, dont 57 000 € vous sont proposé en inscription au titre de l'exercice 2019 répartis comme suit :

x **Investissement : 15 000 €** d'autorisation de programme avec les crédits de paiements correspondants (création site internet) sur la ligne budgétaire 4541135 SF 01.

x **Fonctionnement :**

- **27 000 €** d'autorisation d'engagement avec les crédits de paiements correspondant (étude pour déterminer la structure juridique de maîtrise d'ouvrage) sur la ligne budgétaire 617 SF 94,

- **15 000 €** d'autorisation d'engagement (frais de communication) avec crédits correspondants sur la ligne budgétaire 6238 SF 01.

8ÈME COMMISSION : ENVIRONNEMENT

Le budget en crédits de paiement proposé au titre de l'Environnement est de 1 017 882 € en fonctionnement et de 1 698 096 € en investissement. A cela se rajoutent 1 500 000 € de subventions en annuités.

Les recettes attendues sont de 168 360 € en fonctionnement et 4 299 € en investissement.

Les principaux dossiers ou démarches significatives envisagés pour 2019 sont les suivants :

LA RESSOURCE EN EAU

I - LES SOUTIENS D'ÉTIAGE

Il est proposé la poursuite de la participation financière aux soutiens d'étiage sur l'Aveyron, le Tarn, la Garonne à partir des réserves EDF pour un montant annuel minimum de **109 800 €** (susceptible d'augmenter jusqu'à 244 235 € en année sèche).

Afin de résorber le déficit en eau constaté sur ces grands cours d'eau à l'étiage, le Préfet de Région porte actuellement une double démarche auprès d'EDF à laquelle nous sommes associés :

- améliorer la mobilisation des volumes actuellement contractualisés avec EDF. Il s'agit principalement d'étudier les possibilités de réaffecter à la Garonne, selon les années, des volumes non utilisés sur le Tarn, l'Aveyron et le Lot, sans pour autant augmenter le déséquilibre de ces bassins,

- négocier auprès d'EDF des volumes supplémentaires sur certaines réserves en limitant la désoptimisation des ouvrages dont l'objectif premier est la production d'énergie hydro-électrique. Cette deuxième démarche pourrait générer des coûts supplémentaires, non identifiés à ce jour et sur lesquels le Département de Tarn-et-Garonne n'est pas engagé.

Par ailleurs, des lâchures sont réalisées à partir d'ouvrages propriété du département : Thérondel sur le Tescou, Falquettes sur la Lère et Saint-Géraud sur l'Aveyron.

Concernant ce dernier, il est important de rappeler l'opération en cours qui consiste à surélever le niveau d'eau dans le barrage d'un mètre, permettant un stockage supplémentaire de 1,5 Mm³. Cette opération, d'un montant estimatif de 1 859 000 € HT devrait être cofinancée à hauteur de 70 à 80 % par l'Agence de l'eau et la Région. Les études de conception sont en voie d'achèvement, les acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement du chemin d'accès sont en cours de négociation. Selon le planning prévisionnel établi par le maître d'œuvre pour cette opération, l'aménagement devrait pouvoir être réalisé en 2022.

L'étude environnementale, nécessaire à l'obtention des autorisations administratives liées à l'augmentation du volume, a révélé la destruction d'habitats d'espèces protégés et de Zones Humides. Ces éléments nécessitent la constitution de dossiers spécifiques devant être présentés devant le Conseil National pour la Protection de la Nature.

II - PROJET DE TERRITOIRE TESCOU

Concernant le bassin du Tescou, une charte préalable au projet stratégique du territoire du bassin versant du Tescou a été signée le 21 décembre 2017. Le projet de territoire, décliné en fiches actions, a été présenté à l'ensemble des acteurs du territoire le 9 juillet 2018. Une instance de gouvernance, co-présidée par Madame LHERM, Maire de l'Isle-sur-Tarn et Conseillère départementale, et de Monsieur PEZOUS, Maire de la Salvetat-Belmontet a été mise en place. Constituée par l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le bassin versant du Tescou, elle a une forme juridique d'association.

Madame TURELLA-BAYOL a été désignée en Commission permanente du mois de mai 2018 pour représenter le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Une animatrice a été recrutée à mi-temps pour une durée d'un an, par le Département du Tarn et mise à disposition de l'Instance depuis décembre 2018.

Divers groupes de travail sont engagés sur différentes thématiques, et en particulier :

- la valorisation économique du territoire avec la définition d'une trajectoire pour l'agriculture du bassin du Tescou, la valorisation des produits en circuits courts, le développement du tourisme,

- la gouvernance et la communication,
- la biodiversité avec l'appui du syndicat de rivière du Tescou,
- la ressource en eau.

Nous sommes particulièrement impliqués sur ce dernier groupe de travail. Deux études sont en cours. Elle portent, l'une, sur la caractérisation et l'optimisation des retenues collinaires existantes, l'autre, sur un schéma d'organisation de la mobilisation de la gestion de la ressource en eau qui vise à proposer un scénario de retour à l'équilibre besoins-ressources. La deuxième étude intégrera les résultats de la première.

Je vous rappelle le principe du cofinancement à parité avec le Conseil départemental du Tarn des dépenses engagées sur le projet de territoire, déduction faite des aides de l'Agence de l'eau et de la Région. Pour ce faire un crédit de 80 000 € a été inscrit en 2018.

III - BARRAGES DÉPARTEMENTAUX : INTERVENTION SUR LE SITE DU THÉRONDEL

Un effondrement de terrain s'est produit sur un terrain privé, à proximité du barrage de Thérondel, suite à la création de ce dernier. Ce glissement de terrain est évolutif et pourrait notamment menacer, à terme, une route communale située en contre-haut de l'ouvrage. Il est donc nécessaire de conduire des investigations permettant de mieux connaître le phénomène pour envisager, si nécessaire, dans un deuxième temps, des mesures de stabilisation.

Il est programmé pour 2019 une prospection géophysique qui permettra de préciser les profondeurs d'instabilités ainsi que l'origine d'arrivées d'eau qui contribuent à déstabiliser le terrain.

Pour ce faire, 27 600 € de crédits ont été inscrits sur la ligne 2031/61.

IV - ÉTUDE DÉPARTEMENTALE DE RESSOURCE EN EAU EN PARTENARIAT AVEC LE BRGM (BUREAU DE RECHERCHE GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES)

Il est envisagé d'engager une étude départementale de connaissance des eaux souterraines avec le BRGM, établissement public de référence en la matière, par le biais d'une « convention de recherche partagée ». Il s'agirait de réaliser un atlas à

l'échelle du département qui permettrait d'actualiser et de ~~humaniser l'ensemble des~~ données disponibles (la dernière synthèse datant de 1978 pour le Tarn-et-Garonne). Dans un deuxième temps, il est prévu d'engager un travail prospectif de recherche de ressources souterraines.

Une première autorisation d'engagement de **160 000 €** a été inscrite pour cette opération qui devrait se dérouler sur 2 ou 3 années et démarrer dès 2019. Des recettes dont le montant est à affiner, de même que le montant définitif de l'étude, ~~sont attendues de l'Agence de l'eau et de la Région.~~ Elles devraient s'établir à un taux de 70 %. Un rapport précisant l'ensemble de ces éléments sera présenté dans les meilleurs délais.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES

Pour 2019, l'enveloppe des crédits affectés à ces politiques d'aides intègre les besoins définis à partir des demandes de subvention reçues au titre de la programmation 2019, mais aussi celles qui n'ont pu être prises en compte en 2018 dans l'attente de connaître le positionnement de l'Agence de l'eau, cofinanceur des opérations.

I - EAU POTABLE

En matière d'eau potable, les besoins en autorisation de programme, pour cette année 2019, s'établissent à **700 000 €** de crédits en capital et à **1 500 000 €** de crédits en annuités, déclenchées dorénavant à compter de 100 000 € d'aide, soit un total de **2 200 000 €**.

Ils correspondent à 99 opérations présentées par 22 maîtres d'ouvrage, pour un coût de travaux de 26,3 M € HT, regroupant de nouvelles opérations ainsi que d'autres déjà recensées en 2018. Parmi celles-ci 90 % concernent des renouvellements de réseaux d'eau potable, ce qui confirme la nécessité pour les collectivités de maintenir un niveau d'engagement soutenu en la matière. Le montant global des investissements envisagés est ainsi très supérieur à celui des années précédentes.

II - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les besoins en autorisation de programme s'établissent à **300 000 €** de crédits en capital.

Ils correspondent à 24 opérations portées par 15 maîtres d'ouvrage, pour un coût de travaux de 4,1 M€ HT. Ce montant regroupe de nouvelles opérations ainsi que d'autres déjà recensées en 2018. Parmi celles-ci, 17 concernent des extensions ou des mises en séparatif de réseaux d'assainissement collectif, 5 autres visent l'amélioration du traitement des eaux usées et des boues sur les stations d'épuration, tandis que 2 autres sont relatives au transfert d'effluents vers des stations d'épuration mieux dimensionnées et plus performantes. Dans l'ensemble, il est observé depuis plusieurs années une baisse sensible des investissements réalisés, en particulier au niveau des stations d'épuration, car la quasi-totalité des communes rurales susceptibles de mettre en place l'assainissement collectif en zone agglomérée, sont aujourd'hui équipées.

III - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'était porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitent. En cours d'année 2018, les démarches de protection du puits de Saint-Romain à Fauroux, pour le compte de Syndicat Mixte de Production du Quercy Pays de Serres ont pu aboutir. En début d'année 2019, 43 captages étaient protégés, représentant 97 % de la population départementale. Il reste à mener à leur terme les procédures en cours concernant les Syndicats des Eaux de la Lomagne et de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjols. Dès que ces captages seront protégés, je vous proposerai de mettre fin à notre politique en la matière.

Si des démarches de protection de nouveaux captages devaient advenir, par souci d'équité, je vous proposerai d'intervenir sous la forme d'une participation financière éventuelle du Département, en partenariat avec l'Agence de l'eau ; en effet compte tenu de la complexité des procédures il n'est pas rationnel de maintenir cette compétence dans nos services pour les rares cas que nous pourrions être amenés à instruire.

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

I - POLITIQUE "AMÉNAGEMENT DE RIVIÈRES"

Le Conseil départemental apporte une aide financière aux structures gestionnaires des cours d'eaux non domaniaux, pour la réalisation d'études, de travaux d'entretien et de travaux divers prévus dans des plans pluriannuels de gestion qui visent le bon état des cours d'eau. Les opérations sont éligibles qu'elles soient réalisées en régie ou par des prestataires.

Concernant nos modalités d'instruction, depuis 2014, les dossiers relatifs aux travaux dont la réalisation est programmée sur l'année N, sont pris en compte l'année N+1, et ce afin de pouvoir consommer les crédits de façon efficiente. Ainsi, sont retenus cette année les travaux 2018, ceux de 2019 étant reportés pour être présentés lors du prochain Budget Primitif 2020. Les études prévues en 2019 ont, quant à elles, été proposées sur l'exercice.

Pour 2019, les besoins en autorisations de programme s'établissent à **126 000 €**. Ils correspondent à 23 dossiers, répartis ainsi :

- 2 dossiers relatifs à des études. Celles-ci permettent de préparer les interventions pluriannuelles ou, de manière ponctuelle, des chantiers spécifiques,

- 9 dossiers relatifs à l'entretien de berges,

- 12 dossiers concernent des interventions diverses de restauration, de renaturation, de diversification des écoulements, de protection des berges, d'évacuation des embâcles, etc.

Les aides sollicitées auprès du Conseil départemental venaient jusqu'en 2018 en complément des participations conséquentes de l'Agence de l'eau et du Conseil Régional sur ces opérations, permettant le financement des projets à hauteur de 70 à 80 % selon le cas.

Or, le montant de nos participations jusqu'ici régulièrement plafonnées pourrait être impacté par la mise en œuvre du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (2019-2023) qui prévoit des taux d'intervention revus à la baisse sur ce type d'opérations. Les plans de financement des dossiers qui seront arbitrés en 2020 seront donc différents de ceux qui nous parvenaient jusqu'à présent.

Aussi, à l'occasion de la prochaine Décision Modificative, il vous sera présenté un rapport sur ces évolutions ainsi qu'un ajustement de notre politique d'aide, afin de soutenir au mieux les structures tarn-et-garonnaises, sans pour autant compenser la baisse des aides de nos partenaires.

II - POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Département, conformément à la politique qu'il a souhaité instaurer, peut intervenir, selon l'intérêt que présentent les sites ENS concernés, soit en maîtrise d'ouvrage directe dans le cas d'espaces naturels particulièrement riches, considérés

d'intérêt départemental, soit en financement de tiers (collectivités ou associations) sur des sites considérés d'intérêt plus local.

A - Sites d'intérêt local :

Pour la programmation 2019, nous avons reçu deux nouveaux projets portés par le Syndicat Mixte du bassin de la Gimone, éligibles à notre politique d'aide.

Le premier dossier concerne la gestion de la prairie humide du *Prat du Mont Redon* à Larrazet dont le montant total s'élève à **42 270 € TTC** sur les 3 ans du plan de gestion 2019-2021. Ce projet peut bénéficier d'une aide Départementale à hauteur de 14 211 € sur la durée du plan de gestion (8 091 € pour les dépenses de fonctionnement et 6 120 € pour les dépenses d'investissement). En 2019, il est prévu d'octroyer une subvention de 9 279 € répartie comme suit : 3 159 € en fonctionnement et 6 120 € en investissement.

Le deuxième dossier est relatif à la gestion des zones humides du *Blanc* à Beaumont-de-Lomagne d'un montant total de **16 650 € TTC** sur les 3 ans du plan de gestion 2019-2021. Le Département peut accompagner ce dossier à hauteur de 6 389 € TTC, 1 143 € de subvention pour les dépenses de fonctionnement et 5 246 € pour les dépenses d'investissement. En 2019, la participation départementale s'élèvera à 5 627 €, 381 € en fonctionnement et 5 246 € en investissement.

B - Sites d'envergure départementale :

Corridor Garonnais :

Le Département a pris en charge l'aménagement et l'entretien de différents sites présentant un intérêt environnemental ou patrimonial avéré. Le niveau d'intervention proposé en 2019 est fonction, selon les sites de l'avancement de la démarche :

- Île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier : poursuite de l'entretien,

- Site de l'Espinassié à Bourret / Montech : sont prévus pour 2019 la réouverture de prairies et la plantation d'un boisement.

D'autre part nous sommes aussi engagés sur la réouverture d'un bras-mort aujourd'hui déconnecté du fleuve. Ce chantier "pilote" a été lauréat d'un appel à projets de l'Agence de l'eau et de la Région et devrait bénéficier d'un financement conséquent de ces organismes ainsi que d'une participation de la Fédération

départementale de pêche. Au total, entre 80 et 90 % d'aides pourraient être mobilisées sur ce projet. L'enquête publique préalable à la réalisation du projet devrait théoriquement être lancée au printemps et les travaux réalisés à l'automne.

- Site du "Pont de Bioule" : Le Département est propriétaire d'une parcelle d'environ 7 ha sur la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave en rive droite du fleuve Garonne. Aujourd'hui laissés à l'abandon, il est prévu de restaurer les milieux de cette parcelle en créant un boisement patrimonial, des haies champêtres, ou encore en maintenant des prairies sur lesquelles pourrait être installé un éco-pâturage. Situé à proximité de la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne, cette parcelle pourra être un support très intéressant pour y mener des actions pédagogiques, par les agents départementaux, à destination notamment des jeunes publics.

Le plan de gestion de ce site couvrira la période 2019-2023. Le montant des opérations est estimé, en première approche, à **52 300 € TTC**. Pour 2019, il est prévu l'inscription de crédits de paiement de 2 000 € pour la réouverture d'une prairie et de 20 500 € pour la création du boisement patrimonial (préparation des terrains) et la plantation de haies champêtres.

A noter que ce dossier pourrait bénéficier d'un accompagnement financier au titre d'un contrat Natura 2000. Aussi, en raison d'une possible incompatibilité administrative avec la procédure Natura 2000, sa labellisation comme "Espace Naturel Sensible" pourrait n'intervenir que dans un deuxième temps pour pérenniser les premières actions engagées.

Barrages du Gouyre et du Tordre :

Deux plans de gestion des lacs du Gouyre et du Tordre, propriétés du Département sont en cours d'élaboration, avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé et la participation de différents partenaires représentant les usagers principaux des 2 sites.

Ces ouvrages dont la vocation première est la desserte d'un réseau d'irrigation, présentent un grand intérêt environnemental, en raison notamment de la mosaïque de milieux qui les constituent (plans d'eau, bois, prairies, zones humides...) mais aussi de la flore et de la faune en présence.

De plus, ce sont des sites facilement accessibles et largement fréquentés par le public.

Ont été réalisés à ce jour sur les 2 barrages : un état des lieux, le diagnostic écologique faunistique et floristique, la hiérarchisation des enjeux et les objectifs de

gestion. Il s'agira prochainement d'établir et de mettre en œuvre un programme d'actions sur ces 2 sites au regard des usages pratiqués ou à développer.

Les premières actions qui consistent notamment à assurer la réouverture de certains milieux enfrichés vont être engagées dès cette année.

POLITIQUE EN FAVEUR DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE

I - DÉCHETS NON DANGEREUX – PLAN DE PRÉVENTION

Le Conseil départemental était responsable de l'élaboration puis du suivi des plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux ainsi que du Plan du Bâtiment et Travaux Publics. Suite à la parution de la loi NOTRe, le transfert de compétence pour la planification des déchets vers la Région s'est effectué au 1^{er} janvier 2017. A ce titre, une compensation de **23 575 €** lui est versée annuellement depuis 2017.

II - SYNDICAT DEPARTEMENTAL

La participation au Syndicat départemental des déchets peut néanmoins se poursuivre. Conformément à ce que prévoient les statuts du syndicat, il est proposé d'attribuer **87 500 €** pour les dépenses de structure et **200 651 €** de contribution aux dépenses d'investissement.

Par ailleurs, les objectifs du Plan Départemental des Déchets relatifs à la mise en service d'un réseau de déchetteries sont aujourd'hui atteints. Nous n'avons d'ailleurs reçu aucune demande, tout comme en 2017 et 2018.

BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE

Lors de sa séance du 18 octobre 2017, l'assemblée départementale a adopté le plan départemental « Bien manger en Tarn-et-Garonne ».

L'objectif de cette démarche est double.

Il s'agit d'une part d'améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective; sont ciblés les collèges, le centre universitaire, le château Montauriol, la base de loisir de Saint-Nicolas et l'IMEP de Mimizan, et en cela répondre aux objectifs de la loi EGALIM du 30 octobre 2018 qui prévoit que 50 %

des produits utilisés en restauration collective seront des produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il s'agit aussi de valoriser la production alimentaire locale en développant l'approvisionnement de proximité.

Les 15 actions identifiées initialement sont engagées, voire achevées pour certaines.

Elles se déclinent selon plusieurs axes :

- la qualité nutritionnelle, l'équilibre alimentaire dans les collèges : appel à projets, adoption d'une charte « bien manger », mise en place de salad'bar, dispositif un fruit pour la récré, recettes cuisiniers-restaurateurs, plan de prévention par rapport au gaspillage, incitation financière pour l'approvisionnement en produits frais, de saison et de proximité,

- l'agrotourisme et la production locale : distribution gratuite de goûters, mise à disposition du « bar à fruits », promotion des productions du département,

- l'achat public : orientation des critères et les allotissements des dossiers de consultation, formation des producteurs aux marchés publics, formation et sensibilisation des acheteurs, élaboration et diffusion d'un annuaire de producteurs.

Diverses directions ou services du Conseil départemental accompagnent le déroulement de ces actions. Il s'agira de poursuivre les animations réalisées, favorablement perçues par nos partenaires, afin de maintenir la dynamique engagée.

De plus, pour développer la démarche « Bien manger », nous avons souhaité engager une réflexion, sur la mise en place d'un groupement de commandes départemental pour l'achat de denrées alimentaires pour les collèges publics, dans le respect de l'autonomie de gestion des établissements adhérents.

Les objectifs de ce groupement de commandes seraient principalement les suivants :

- apporter une réponse aux attentes de la loi « Egalim » en améliorant la qualité des produits, notamment par la maîtrise des dépenses et des gains économiques grâce à la massification des achats,

- le développement d'un approvisionnement en produits locaux facilité par le regroupement et la planification des besoins.

Un questionnaire qui permettra de préciser les attentes dans les différents collèges a été adressé le 22 janvier 2019 aux chefs d'établissements.

Dans la mesure où la mise en oeuvre de cette action s'avérerait pertinente, les étapes suivantes seraient :

- la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre les collèges publics intéressés et le Département de Tarn-et-Garonne,
- le pilotage par le Département du groupement de commandes,
- un travail avec la profession agricole pour la mise en place de filières permettant de répondre aux attentes.

L'AIDE AUX ASSOCIATION QUI OEUVRENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

298 651 € de crédits ont été inscrits pour répondre aux demandes de subventions d'une dizaine d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Il s'agit de partenaires sur lesquels nous nous appuyons pour développer :

- nos politiques en faveur de l'eau et de la biodiversité,
- nos interventions en matière d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables, en lien avec la Direction de la Solidarité Départementale
- des actions d'information et d'animation auprès du public, et en particulier en milieu scolaire, dans les domaines de l'eau, des déchets, de la biodiversité,

Par ailleurs nous soutenons aussi fortement la CLI (Commission Locale d'Information) qui constitue un organisme de référence et indépendant pour le suivi de la centrale de Golfech.

9ÈME COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

VIE ET ASSOCIATIONS CULTURELLES

Dans ce cadre, il est inscrit la politique d'aide aux communes pour la restauration du patrimoine rural non protégé, des enveloppes de subventions aux acteurs culturels locaux (associations, communes et intercommunalités...), les prestations du **service départemental de matériel scénique**, ainsi que des crédits d'impression, de remboursements de frais de transports pour les élèves et de prix pour les lauréats de concours.

Le budget global 2019 à ce titre s'élève à **1 654 773 €** :

I – FONCTIONNEMENT

1 616 000 €

A - Politique de soutien aux acteurs culturels

1 583 600 €

Sept catégories de subventions aux acteurs culturels du territoire ont été définies, pour lesquelles il est proposé les enveloppes suivantes :

- **5 000 €** pour les associations locales ayant une programmation culturelle au titre de 2018 ;

- **60 000 €** pour l'opération d'Inventaire du patrimoine bâti dans le cadre du partenariat avec la Région et le PETR Midi-Quercy (dont 36 000 € au titre de 2019 et 24 000 € au titre de 2018) ;

- **42 000 €** pour le Centre d'art La Cuisine à Nègrepelisse (dont 27 200 € au titre de 2019 et 14 800 € au titre de 2018) ;

- **415 000 €** pour le soutien aux organismes départementaux (ADDA) ;

- **164 000 €** pour le soutien aux écoles de musique soit **142 000 €** aux écoles publiques dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements et de l'Éducation Artistiques et **22 000 €** aux écoles associatives ;

- **747 600 €** pour les événements culturels (festivals, salons, colloques, expositions, concerts,...) de portée départementale ou plus locale organisés par des associations (dont 730 000 € au titre de 2019 et 17 600 € au titre de 2018) ;

- **150 000 €** pour des événements culturels (festivals, salons, colloques, expositions, concerts,...) de portée départementale ou plus locale organisés par des collectivités.

Lorsque ces enveloppes sont destinées à satisfaire plusieurs demandes de subvention, la répartition en est déléguée à la Commission Permanente après avis de la 9ème Commission Culture et Patrimoine.

B - Autres crédits de fonctionnement

32 400 €

- frais d'impression = **300 €**,
- participation aux frais de transports culturels des écoliers = **20 000 €**,
- participation aux frais de transports culturels des collégiens = **8 000 €**,
- participation aux frais de transports culturels des lycéens = **2 000 €**,
- prix divers pour les collégiens = **2 000 €**,
- autres = **100 €**.

II – INVESTISSEMENT

16 273 €

L'inscription d'un crédit de **6 273 €** concerne deux autorisations de programme relatives à la politique départementale d'aide aux Communes pour la restauration du patrimoine rural non protégé qui permet de sauvegarder les pigeonniers, puits, fours, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent :

- **2 773 €** au titre du programme 2017
- **3 500 €** au titre du programme 2019 (AP de 7 000€, solde des crédits en 2020).

L'inscription d'un crédit de **10 000 €** est prévue pour une aide à la création du site internet relatif aux actions de communication de l'ADDA.

III - LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE MATÉRIEL SCÉNIQUE

Cette cellule est composée de trois techniciens spécialisés en lumière et son. Elle propose ses interventions avec prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité professionnelle à des tarifs préférentiels.

Son budget 2019 est de **22 500 €**

Un crédit de **4 500 €** en fonctionnement est nécessaire pour faire face aux dépenses courantes d'achat de petit matériel et de maintenance.

En investissement, un programme de renouvellement du parc lumière et de renforcement du parc microphonique est à mettre en place pour 28 000€, dont **18 000 €** de crédits en 2019, le solde étant prévu en 2020.

Les prestations du Service Départemental de Matériel Scénique procurent, en recettes de fonctionnement, une somme de **36 000 €**.

ABBAYE DE BELLEPERCHE MUSÉE DES ARTS DE LA TABLE ET PATRIMOINE CULTUREL

L'abbaye de Belleperche comprend deux entités :

- le Musée des Arts de la Table qui retrace l'évolution des manières de manger du Moyen Âge à nos jours, au travers de collections et d'expositions ;
- le service du Patrimoine Culturel, qui instruit les dossiers de demande de subvention au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé des communes, étudie et valorise les richesses patrimoniales du département. L'ensemble est porté à la connaissance du public par le biais d'actions de médiations et d'animations culturelles.

Au titre de l'année 2019, le budget prévisionnel global relatif à ces politiques est de **461 592 €**, ainsi répartis :

I – FONCTIONNEMENT

114 900 €

- dont 71 000 € de contrats artistiques pour les animations 2019, programme voté en DM :

- ✓ Le 18 mai à 21h, la nuit de l'abbaye, soirée interactive par la compagnie culture en mouvements, dans le cadre de la nuit européenne des musées. Tout public, coût : 4 500 € ;
- ✓ En mai, journées occitanes, à l'attention des élèves du département en partenariat avec l'ALCOC. Ce sera la neuvième édition de ce rendez-vous qui permet de faire découvrir la culture occitane à environ 700 enfants ;
- ✓ En juin, organisation des journées nationales de l'archéologie à l'abbaye en partenariat avec l'INRAP (institut national de recherches en archéologie préventive) autour de l'exposition 2019 qui serait sur le thème « l'alimentation du néolithique au moyen âge », coproduction INRAP-Abbaye de Belleperche, 5 000 € ;
- ✓ En juin, participation au festival des voix, des lieux, des mondes, coût : 2 000 € ;
- ✓ Le 12 juin, participation au festival jeune public départemental « Le Big Bang des arts » avec le spectacle « à vos saveurs » par Laurent Dupont. Ce spectacle sera proposé en séance tout public. coût : 2 500 € ;
- ✓ Le 7 juillet, soirée « Murder Party », nouvelle édition suite au succès de l'enquête nocturne à mener dans l'abbaye proposée en 2017 et 2018, nouveau scénario. public adulte, coût : 3 000 € ;
- ✓ 10 et 31 juillet, « mercredis de l'abbaye », animations autour des collections avec atelier parents-enfants, tout public à partir de 5 ans ;
- ✓ 17 juillet et 7 août, « mercredis de l'abbaye » à destination des adolescents, jeu de rôle grandeur nature sur le thème médiéval fantastique par la structure « la Guilde ». Coût : 1 600 € ;
- ✓ Le 3 août, « pique-nique concert » avec le Big Fat Swing, pour une ambiance rock. Tout public, coût : 2 200 € ;
- ✓ Du 12 au 15 septembre, Les médiévales. Nombreux spectacles et ateliers autour du thème des fêtes profanes. Deux jours à destination des écoles et deux jours tout public. Coût estimé : 50 000€ ;
- ✓ Juillet – août : participation à l'opération nationale « partir en livre » en partenariat envisagé avec la médiathèque départementale ;
- ✓ Octobre : participation à l'opération nationale « semaine du goût » en partenariat avec le lycée Jean de Prades de Castelsarrasin.

- le solde des crédits est affecté à diverses dépenses de fonctionnement (impressions, fournitures...).

A noter que, pour ce programme, 5 000 € sont proposés en recettes au titre de l'aide de la Région pour les lieux culturels structurants.

II – INVESTISSEMENT

346 692 €

- 237 092 € au titre de la **politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques** : 32 092€ au titre des programmes antérieurs et 205 000€ au titre du programme 2019 (660 000 € pour les Monuments Historiques et 25 000 € pour les Objets et Mobilier.

- 109 500 € pour les **acquisitions, matériel et mobilier** du Musée des Arts de la Table : 50 100€ au titre des AP 2019, le solde au titre d'AP antérieures.

TRAVAUX PLURIANNUELS ET GROSSES REPARATIONS

Abbaye de Belleperche

L'étude de programmiste sur le monument historique a fait notamment ressortir des travaux d'urgences sanitaires et de salubrité à réaliser. Pour mémoire, ces travaux ont été estimés à 300 000 €, honoraires compris. Une autorisation de programme a été votée lors du Budget Primitif de 2016 et, après le choix d'un maître d'œuvre à compétence patrimoniale en 2017, les travaux ont été répartis sur trois années.

Une première phase de travaux a été réalisée en 2018 et une nouvelle phase est prévue pour 2019.

Les Archives départementales constituent une administration de plus de deux siècles d'existence et d'expertise. Depuis la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, la conservation et la valorisation des archives sont **une compétence obligatoire du Département** et le restent dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République.

Les cinq missions fondamentales sont de :

➤ Contrôler

L'administration est responsable de la gestion des documents qu'elle produit ou reçoit dans l'exercice de ses fonctions, sous le contrôle scientifique et technique des Archives départementales. Ce contrôle s'exerce sur tous les producteurs d'archives publiques du Département, à travers un rôle de conseil pour la gestion des dossiers et le visa réglementaire du directeur des Archives avant toute élimination de documents.

➤ Collecter

Les Archives départementales reçoivent les versements obligatoires de l'administration et des établissements publics après approbation du bordereau rédigé à cet effet par le service producteur. Elles s'enrichissent aussi, le cas échéant, de dépôts, dons et achats de fonds privés intéressant l'histoire locale.

➤ Conserver

Du parchemin aux données électroniques, les archives constituent un patrimoine à forte valeur juridique et historique, mais d'une grande fragilité. Les conditions de conservation et de sécurité des fonds dans le dépôt exigent une vigilance et un soin permanents.

➤ Classer

Les fonds d'archives donnent lieu à un travail rigoureux et normé de classement et de rédaction d'inventaires, aussi appelés instruments de recherches, qui sont comme la clé d'accès aux documents.

➤ Communiquer

Les fonds sont accessibles en salle de lecture et sur le site internet (www.archives82.fr) des Archives départementales. De plus, un service éducatif accueille tout au long de l'année des scolaires pour des activités pédagogiques. Enfin, expositions et autres manifestations culturelles (Journées du patrimoine, Grande Collecte etc.) sont régulièrement organisées par le service.

En 2019, le **budget prévisionnel global** des Archives départementales s'élève à **116 500 €** répartis comme suit :

I – FONCTIONNEMENT

100 700 €

En fonctionnement, quelques axes prioritaires déterminent le montant des lignes budgétaires :

- les archives demandent un effort nécessaire et soutenu de restauration (40 000 €) et de conditionnement dans des matériaux neutres (15 000 €). Une subvention de la DRAC sera, comme chaque année, sollicitée pour la restauration ;

- la valorisation la plus large possible des ressources historiques est une politique importante du service. Deux manifestations seront organisées à cette fin dans le courant de l'année 2019 (27 000 €) :

- en mai, une **exposition d'affiches sur le thème de la paix**, réalisées par des scolaires sous la conduite de leurs professeurs ; une restitution de ce travail et un concert seront organisés à l'hôtel du Département ;

- à partir de novembre 2019, une **exposition** de 3 mois se tiendra à l'espace des Augustins concernant **le Tarn-et-Garonne après la Grande Guerre**. Il s'agira d'illustrer, à partir de documents originaux conservés par les Archives départementales ou prêtés par des particuliers, le retour à la vie ordinaire des Tarn-et-Garonnais et les évolutions sociales et économiques perceptibles dans le département au cours des années 20. Un cycle de trois conférences aura également lieu dans la salle de spectacle des Augustins sur le thème de l'immédiat après-guerre, traité au niveau national et local, ainsi qu'un spectacle (ciné-concert) ;

- la sensibilisation des scolaires est une orientation ancienne et forte des Archives départementales. Outre les initiations données au service éducatif, des

séances consacrées à la formation et à l'évolution des ~~anciennes~~ ~~certures~~ sont assurées par un calligraphe dans les écoles tout au long de l'année (2 200 €).

- le service acquiert chaque année des ouvrages et périodiques d'histoire générale et d'histoire locale, qui sont des outils de travail indispensables aux agents chargés de classements, mais également aux généalogistes, étudiants, universitaires et autres lecteurs qui viennent en salle de lecture exploiter nos ressources (8 150 €) ;

Le reste des dépenses (8 350 €) concerne des frais de maintenance des matériels numériques, d'hébergement d'instruments de recherche, de petites fournitures spécifiques aux archives, de destruction sécurisée de documents publics éliminables (pilon) etc.

II – INVESTISSEMENT

15 700 €

- 12 000 € sont destinés à l'acquisition, en ventes publiques ou auprès de particuliers, de documents uniques ou d'ensembles de documents d'un grand intérêt historique pour le département.

- Le reste des dépenses (3 700 €) sert à renouveler le matériel de l'atelier de numérisation et à acheter du matériel de conservation spécifique aux Archives.

TRAVAUX PLURIANNUELS ET GROSSES REPARATIONS

Archives départementales

L'autorisation de programme du projet de restructuration des Archives départementales a été réajustée en 2017 à 4 315 000 € après révision du programme.

Le projet est décomposé en plusieurs phases de travaux. En 2018, les travaux ont consisté en la réalisation du clos-couvert (remplacement de la toiture et reprise ponctuelle de charpente), le remplacement des menuiseries extérieures, l'aménagement de bureaux provisoires au 1^{er} étage de l'aile Est du bâtiment (ancien logement de fonction) et les travaux de gros-oeuvre dans la maison voisine (ex-Razali)

En 2019, il est prévu de réaliser les aménagements intérieurs de l'aile Ouest du bâtiment et de l'annexe, afin de créer de nouveaux espaces d'accueil du public, de

travail et de magasins. Pendant cette phase, les agents dont les bureaux sont impactés par les travaux seront ré-installés dans les bureaux provisoires de l'aile Est.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale met à disposition des bibliothèques de Tarn-et-Garonne des collections imprimées, audiovisuelles et numériques, forme et accompagne les bibliothécaires salariés et bénévoles, offre des conseils en matière de construction, d'aménagement et d'informatisation de bibliothèques, coordonne des animations culturelles ou encore propose des services innovants.

Son soutien à la Lecture Publique s'inscrit dans le cadre d'un plan d'aides, le **Schéma Départemental de Lecture Publique** adopté par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003. Ce plan, en cours de refonte, sera proposé lors de la session de Juin.

I – FONCTIONNEMENT

279 045 €

- Développement des ressources numériques : 25 000 €

50 bibliothèques du département, soit plus de 20 000 usagers, bénéficient des ressources numériques proposées par la Médiathèque départementale.

- Diagnostic départemental de territoire pour la lecture publique : 36 225 €

Cette étude, votée en 2018 pour un montant global de 38 850 €, requiert, au titre de 2019, l'inscription d'un crédit de paiement de 36 225 €.

- Acquisition de documents : 184 000 €

Le budget sollicité pour l'acquisition des collections, tous supports confondus, est identique à celui de 2018.

- Formation et action culturelle : 23 150 €

La médiathèque prévoit un budget de **9 050 €** pour la formation initiale et continue des bibliothécaires du réseau départemental et de **14 100 €** pour ses différentes actions culturelles (Mois du Film Documentaire, Média'Tour, projections à l'espace des Augustins).

- Frais divers : 10 670 €

II – INVESTISSEMENT

- Mobilier et informatisation (BIBM) : AP de 2 724 €

La Communauté de communes du Quercy Vert Aveyron a sollicité l'aide du Département pour la ré-informatisation de son réseau de Lecture Publique (avec intégration à terme de la bibliothèque de Monclar-de-Quercy).

- Construction de bibliothèques (BIBA) : AP de 44 311 €

Deux communes ont sollicité l'aide du Département à ce titre :

- la Commune de Beaumont-de-Lomagne pour le projet de réaménagement de la Médiathèque municipale au sein d'un pôle touristique, économique et culturel ;

- la commune de Varen pour le ré-aménagement de sa bibliothèque relais dans de nouveaux locaux.

- Autres matériels divers dont informatique : AP de 5 400 €

TRAVAUX PLURIANNUELS ET GROSSES REPARATIONS

Médiathèque

Pour mémoire, lors du Budget Primitif de 2014, l'assemblée départementale a été informée de la nécessité d'entreprendre des travaux de réhabilitation importants de la Médiathèque.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet d'architectes Cascarigny et le bureau d'études Girus et une première tranche de travaux a été réalisée en 2015 (changement des installations de chauffage et climatisation).

Au cours du Budget Primitif de 2016, nous avons donc voté une autorisation de programme globale de 1 213 000 € dans le but de réaliser tous les travaux nécessaires à cette réhabilitation avec les crédits de paiement répartis sur 4 ans.

La réfection de l'ensemble des toitures du site a été réalisée en 2018 et l'étape suivante de travaux porte sur le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures vitrées.

ESPACE DES AUGUSTINS

L'Espace des Augustins, espace culturel départemental ouvert depuis 2010, conforte sa montée en puissance et son bilan de fréquentation lors de la présente saison 2018-2019 (+ 2 000 visiteurs : 9 050 en 2017, 11 540 en 2018 ; recettes 2018 : 6 600 € contre 4 400 € en 2017).

Le budget prévisionnel global 2019, qui impacte la prochaine saison 2019-2020, s'élève à **80 930 €** :

I – FONCTIONNEMENT

73 930 €

Le budget 2019 reste constant par rapport à 2018 malgré une hausse des actions programmées et la hausse de fréquentation.

Les partenariats établis sont pérennisés et de nouveaux sont mis en place avec des projets en cours de construction pour la saison 2019-2020 tel que celui amorcé avec le Centre des monuments nationaux et l'Abbaye de Beaulieu en Rouergue (expositions « voyage en Italie » en 2017 et « Jean Rédouls » en 2018).

II – INVESTISSEMENT

7 000 €

Une AP de 7 000€ a été inscrite, correspondant à un nouveau programme d'acquisition de matériel lumière et d'exposition.

Pour 2019, **le montant prévisionnel des recettes est de 6 000 €** pour les actions tout public.